CONSEIL COMMUNAL GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 20 décembre 2023 à 18h00 au CCM Openbare zitting van woensdag 20 december 2023 om 18u00 in het GCM

M. le Président, Amet Gjanaj:

J'ouvre la séance publique.

Introduction en urgence de trois points - Indienen van drie punten in dringendheid

Nous demandons l'inscription de trois points en urgence, dont la convention relative à l'octroi d'une subvention de 11.020 € pour accompagnement et médiation de l'occupation temporaire conventionné du site De Koninck pour l'année 2023. Au niveau de la DIDU, un marché de travaux relatif à l'entretien à la réflexion, du revêtement hydrocarbonés des voiries, des trottoirs et espace public, ainsi que la plantation d'arbres sur les voiries et espace public de la commune de Molenbeek et le troisième point, c'est une adaptation d'un mode de financement par rapport à des investissements qu'on avait pensé pouvoir financer avec des ventes de bien. Mais malheureusement, ces ventes ne se sont pas faites et donc on doit changer le mode de financement. Est-ce qu'on est d'accord pour introduire ces trois points en urgence?

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, monsieur le président. Je trouve un peu cavalier que vous arriviez avec des points comme ceux-là maintenant, en urgence, au conseil communal, le dernier de l'année. Personnellement, je n'ai pas de problème par rapport aux points qui concernent les investissements pour les réflexions des routes, ni également pour l'obtention du subside. Par contre, les dépenses que vous avez engagées sur base de recettes futures, qui, aujourd'hui se sont évaporées, me posent problème, parce que ça veut dire que vous avez dépensé l'argent avant même de l'avoir c'est encore une fois une technique socialiste qui est bien connue et que je n'apprécie absolument pas, parce que c'est joué avec l'argent des autres. Et aujourd'hui, personnellement, je ne suis pas favorable à rentrer ce point en urgence et je ne suis même pas favorable du tout non plus à le voter. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Moi, je ne vais pas faire comme mon collègue de droite ici, dire que c'est un problème socialiste. Je veux seulement rappeler que c'est un collège, Mr/Ps.

M. Eylenbosch:

C'est un Mr plus socialiste qu'on a aujourd'hui.

M. El Khannouss:

Oui, d'accord mais l'échevin des finances est un MR, et visiblement il a des problèmes à gérer les finances de la commune correctement.

Ce que je voudrais dire par rapport aux trois points, comme mon collègue, les deux premiers, ne me posent pas de problème. Par contre, une fois de plus, avec celui qui concerne le mode de financement, c'est de nouveau du n'importe quoi au niveau de la gestion financière. On prépare un budget en imaginant qu'on va vendre deux terrains, deux terrains qui ne se vendent pas. Et puis, en cours de route, lorsqu'on est en train de se noyer financièrement, on est en train de se dire on va trouver une autre procédure, n'est-ce pas Monsieur l'échevin des finances, c'est de faire appel aux banques qui aujourd'hui, ont un taux d'intérêt le plus haut de ces cinq dernières années que nous allons faire payer aux molenbeekois. C'est ça, votre gestion catastrophique. Vous n'anticipez pas! Vous montez un budget d'une manière abracadabra, en mettant des petits pansements, nous allons vendre tel terrain, nous allons vendre tel bien et que ça se vend ou pas et puis, c'est encore les molenbeekois qui vont devoir assumer.

Moi, je ne suis pas d'accord que ce point ci soit mis en urgence. Vous devez assumer pleinement vos choix, plutôt vos mauvais choix qu'aujourd'hui venir avec un point, je suppose que personne dans ce Conseil communal n'a remarqué l'erreur grave, je rappelle qu'il y a quelques jours, on nous avait annoncé que vous avez perdu 850,000€ suite à un problème administratif. Vous avez oublié d'adapter une taxe, celle sur les publicités, qui étaient de 2,50 € le mètre carré. Vous l'avez mis dans le budget 2023 à 12,50 € mais vous avez oublié de le communiquer aux entreprises concernées. Dans le budget, il y a un trou de 850.000 € et va s'ajouter à ça, ce choix de faire appel à de l'argent qui émane d'une banque, pour pouvoir faire ces achats-là, avec un taux d'intérêt comme vous savez, qui explose et on va se retrouver fin d'année lorsqu'on va analyser ici le compte 2023, avec un déficit immense que les molenbeekois vont devoir assumer. La situation est gravissime. Pour ces raisons-là, moi, je vous demande, chers collègues, d'assumer tous vos responsabilités et de ne pas voter ce troisième point en urgence. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur El Khannouss.

35. Prévention - Convention relative à l'octroi d'une subvention de 11 020 euros pour accompagnement et médiation de l'occupation temporaire conventionnée du site de Koninck pour l'année 2023. (Complémentaire)

Preventie - Overeenstemming over de toekenning van een subsidie van 11.020 euro ter ondersteuning en bemiddeling van de tijdelijke bezetting van de Koninck-site voor 2023. (Aanvullend)

Le Conseil accepte l'urgence à l'unanimité. De Raad heeft de dringendheid unaniem aangevaard.

36. Département infrastructures et Développement Urbain - Marché de travaux relatif à l'entretien, la réfection du revêtement hydrocarboné des voiries, des trottoirs et espaces publics ainsi que la plantation d'arbres sur les voiries et espaces publics de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Modification de l'estimation du lot 2 - CDC 23.006. (Complémentaire)

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken met betrekking tot het onderhoud, de vernieuwing van de koolwaterstofcoating van de wegen, stoepen en openbare ruimtes alsook de aanplanting van bomen op de wegen en openbare ruimtes van de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek - Wijziging van de raming van perceel 2 - Bestek 23.006. (Aanvullend)

Le Conseil accepte l'urgence à l'unanimité. De Raad heeft de dringendheid unaniem aangevaard.

37. Finances - Adaptation du mode de financement. (Complémentaire) Financiën - Aanpassing van de financieringsmethode. (Aanvullend)

Le Conseil accepte l'urgence par 19 votes positifs, 4 votes négatifs et 5 abstentions. De Raad aanvaardt de dringendheid, door 19 positieve stemmingen, 4 negatieve stemmingen en 5 onthoudingen.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la transparence sur les frais et avantages accordés aux élus communaux depuis 2018. (Complémentaire) Gemeentesecretariaat - Burgerinterpellatie betreffende de transparantie over de kosten en baten die sinds 2018 aan gemeentebestuurders worden toegekend. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à l'interpellant citoyen.

L'interpellant citoyen :

Mesdames et messieurs les membres du collège, face à la pénombre qui enveloppe souvent la gestion des finances publiques, les citoyens de Molenbeek réclament, avec une exigence croissante et une impatience marquée, une lumière éclatante sur les dépenses des élus communaux. Ces sommes, souvent dissimulés dans les arcanes de la bureaucratie, sont devenus l'énigme non résolue qui alimente la méfiance et le scepticisme. L'année 2018 a marqué la session de certains élus à des postes d'échevin ou de bourgmestre, a sorti de rémunérations conséquentes et de portefeuille bien garni, mais s'accompagnant malheureusement d'un voile croissant occultant vos actions aux yeux des citoyens. L'indignation est à son comble. Les citoyens demandent des réponses immédiates, précises et sans équivoque. Le voile sur les dépenses remboursées aux élus, qu'il s'agisse de frais de déplacement, de représentation ou autre, doit être déchirées sans pitié. Ces détails financiers soigneusement gardés comme les trésors nationaux, doivent être arrachés au coffre-fort de l'administration et être présentés sans délais aux citoyens. L'octroi de dispositifs technologiques dernier cri, que ce soit en termes de téléphonie ou d'informatique suscite à la fois surprise et une certaine méfiance. Ces acquisitions technologiques mystérieusement justifiées semblent parfois dépasser les besoins de nos édiles. Les citoyens, déjà gayé d'une culture de consommation effrénée, réclament des comptes et une raison valable pour ces gadgets de luxe. Quant aux avantages en nature tels que l'usage de véhicule officiel ou de carte de crédit professionnel, la légitimité de leur utilisation est jetée en pâture aux interrogations citovennes. Les contribuables refusent de cautionner une quête effrénée du luxe au détriment de l'intérêt collectif. Des justifications claires sont attendues, sans quoi la suspicion plaindra tel un épais brouillard sur ces privilèges. En outre, la dualité d'activités professionnelles des élus doit être exposées au grand jour. Si cette dualité existe, la capacité des élus à jongler entre deux feux sans que cela n'altère...

Interpellant citoyen:

Je pense qu'ils ne sont pas intéressés.

M. le Président :

Allez-y monsieur.

Mme. Chekkafi:

Vous n'avez pas pu la lire avant parce que ce n'est pas celle-là qui a été déposée.

L'interpellant citoyen :

Ce n'est pas celle-là que j'ai déposé. Je vais revenir un petit peu en arrière, peut-être, ça pourra vous aider. L'octroi de dispositif technologique dernier cri, que ce soit en termes de téléphonie ou d'informatique suscite à la fois surprise et une certaine méfiance. Des acquisitions technologiques mystérieusement justifiée, semblent parfois dépasser les besoins de nos édiles. Les citoyens, déjà gavé d'une culture de consommation effrénée, réclament des comptes et une raison valable pour ces gadgets de luxe. Quant aux avantages en nature, tel que l'usage de véhicule officiel ou carte de crédit professionnel, la légitimité de leur utilisation est jetée en pâture aux interrogations citoyennes. Les contribuables refusent de cautionner enquête effrénée du luxe au détriment de l'intérêt collectif. Des justifications claires sont attendues, sans quoi la suspicion plaindra, telle un épais brouillard sur ces privilèges. En outre, la dualité d'activités professionnelles des élus doit être exposé au grand jour. Si cette dualité existe, la capacité des élus à jongler entre deux feux sans que cela n'altère la qualité de leur représentation municipale suscite un scepticisme grandissant. Les citoyens réclament des éclaircissements concrets et une assurance ferme que le représentant ne serve pas deux maîtres à la fois. Afin de garantir une surveillance adéquate et d'éviter tout abus dans l'utilisation des fonds publics, il est impératif de connaître les outils de contrôle en place. Nous demandons la divulgation complète des mécanismes de surveillance et de vérification utilisée pour examiner les dépenses des élus communaux. Ces outils de contrôle devraient être transparent, efficace et indépendant, assurant ainsi une supervision rigoureuse et impartiale de l'allocation des ressources publiques. La transparence est non seulement le fondement, mais le ciment de la confiance. Dans une période où chaque centime dépensé doit être justifié, scruté et orienté vers le bien-être de la collectivité, toute opacité est perçue comme un affront à la confiance citoyenne. La réponse attendue est une série de révélations franche, détaillée et rapide pour restaurer la fois des citoyens dans l'intégrité et la sagesse de la gestion de fonds publics.

En conclusion, nous, citoyens de Molenbeek, exigeons:

- une transparence totale et immédiate sur les dépenses des élus communaux, détaillant les remboursements, les acquisitions technologiques et tout avantage en nature;
- des explications précises sur l'utilisation des avantages en nature accordée, notamment l'usage des véhicules en fonction et des cartes de crédit professionnelle;
- une justification claire et incontestable concernant chaque dépense remboursé, permettant une compréhension exacte de la manière dont les fonds publics sont utilisés;
- une garantie ferme quant à l'intégrité des élus dans la gestion de leur activité professionnelle externe, évitant tout conflit d'intérêt ou compromis dans le rôle municipal;
- Des réponses détaillées, sans équivoque et dans les délais les plus brefs pour rétablir la confiance et l'engagement envers une gouvernance responsable et transparente.
 Merci.

M. le Président :

Je vous remercie.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, monsieur le président.

Chers collègues, j'espère que vous n'allez pas m'en vouloir, mais je vais divulguer ce que nous touchons en tant que conseiller communal inévitablement. Pour votre information, monsieur, notre jeton de présence pour une séance du conseil communal, c'est 90€ brut. Ça fait 65€ net. Vous imaginez que quand nous avons une réunion de conseil, qui a commencé aujourd'hui à 18 heures, qu'elle va probablement s'est terminé à deux ou trois heures du matin on n'est certainement pas surpayé. En plus de ça, nous n'avons aucun moyen de rentrer des frais complémentaires. Aujourd'hui, j'ai dû imprimer des papiers pour pouvoir faire mon conseil convenablement. Je n'ai pas un centime de dédommagements pour ça. Je le paye avec mon jeton. Maintenant, sur l'année les conseillers communaux doivent se réunir au moins.

Le citoyen interpellant :

Les conseillers ne sont pas visés.

M. Eylenbosch:

Oui, mais vous avez mis les élus. Pour moi, les élus, c'est tout le monde. Maintenant si vous êtes éventuellement, comme c'est le cas pour moi, conseiller de police, ça signifie que j'ai également un jeton de 90 € pour une séance du conseil de police. Sur l'année, si je multiplie par le nombre de séances qui sont prévues dans la nouvelle loi communale, qui est un minimum de dix, ça fait deux fois 900 € brut ça fait 1800 € pour la totalité de mon année. A côté de ça, oui, effectivement, j'ai une occupation professionnelle privée. J'espère quand même que vous allez m'autoriser de vivre avec un petit peu d'argent. Après, si vous êtes mandataire dans une intercommunale, ce genre de choses-là, il y a quelques années, jusqu'à il y a sept ans d'ici effectivement, vous aviez des émoluments qui étaient importants, même pour les conseillers communaux, ce qui aujourd'hui n'est plus le cas, puisque quand ils ont une séance, théoriquement, si la loi n'a pas changé, il ne me semble pas, le jeton de présence est de 100 € et c'est vrai pour ceux qui sont éventuellement le logement molenbeekois et ailleurs. Je ne me projette pas dans ce que le collège touche chacun individuellement mais si vous voulez avoir accès à ces données, je vous informe que, dans la nouvelle loi communale, tous ces chiffres sont indiqués clairement, et c'est libre, sur le site de Brulocalis ou vous savez le lire, et vous avez pour toutes les communes, en fonction du nombre de population, et il y a un certain nombre d'élus chez nous aussi, c'est 45 et puis les échevins, et vous avez le salaire des échevins et de la bourgmestre. Tout ça est ouvert, à votre disposition, vous pouvez le consulter comme vous le voulez. Après, maintenant, je vais laisser mes collègues répondre et le collège pour ce qui concerne leur propre revenu et leur propre position. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci monsieur le Président. Contrairement à mon collègue Michel moi j'avais compris que cette interpellation ciblait les membres du Collège de l'exécutif c'est-à-dire les membres du Collège.

M Eylenbosch:

Oui mais tu es beaucoup plus malin que moi.

M. le Président :

Ou mieux informé.

M. El Khannouss:

Ne me force pas être méchant!

Non, mais plus sérieusement, plus sérieusement, je voulais vous remercie pour votre interpellation. Je pense qu'en cette période de réveil des populismes, des extrémismes, et on le voit d'ailleurs dans tous les pays européens, même chez-nous en Belgique, avec le Vlaams Belang, en Flandre, ces partis d'extrême droite, se nourrissent justement de ces dysfonctionnements au niveau de la bonne gouvernance. Il est vrai que, à Bruxelles et dans d'autres communes, nous avons connu des problèmes relativement graves. Je ne vais pas rappeler ce qui s'est passé à la ville de Bruxelles, avec le SAMU social, avec Yvan Mayeur, avec d'autres mandataires qui ont gravement dysfonctionné, d'ailleurs de toutes les formations politiques, et il y a eu des ordonnances qui ont été votées au parlement bruxellois pour justement mettre de l'ordre. Malheureusement, à mes yeux, ce n'est pas suffisant, parce qu'il y a encore, on a pu lire encore récemment, dans certaines communes où il y a des avantages qui sont démesurés, des frais de bouche, 3.500 euro de budget pour aller manger toute l'année dans un restaurant dans telle commune. Dans d'autres communes c'est 2.500 euro, c'est des primes pour aller nettoyer ses vêtements, c'est des primes de téléphonie, c'est du matériel que vous appelez vous technologique, ce sont des ordinateurs dernier cri alors qu'on peut acheter un ordinateur de 650 €, on va s'acheter des ordinateurs à 2000 € avec l'argent du contribuable, etc. Ce sont aussi des voyages, si tu permets je vais arriver à Molenbeek. Je vais parler de manière générale dans un premier temps.

Par contre, ici, à Molenbeek, il est vrai que nous avons toujours eu une certaine riqueur, pour autant que les règles étaient respectées. D'ailleurs dès 2006, j'ai participé aux négociations pour mettre un cadre à ce que les échevins pouvaient faire et pas faire, c'est-àdire avoir un collaborateur au niveau universitaire, avoir droit à un ordinateur, avoir droit à un GSM, avoir un plafond, tu te rappelles Paulette, un plafond au niveau des dépenses téléphoniques. Avant ça, c'était un peu tout et n'importe quoi. On avait des GSM qui dépendaient d'un tel ou tel service, il y avait aucun contrôle qui se faisait. Maintenant, ça ne veut pas dire que tout le monde respecte. Vous avez dit, ce que vous appelez la dualité de fonction, c'est des gens qui sont échevin dans une commune de 100.000 habitants, avec tout le travail que ça nécessite, l'investissement que ça nécessite, et puis qu'on retrouve avec un plein-temps dans une ASBL ou qu'on retrouve en train d'occuper telle ou telle fonction, alors que dans une journée, il y a 24 heures, on se demande comment ils font pour pouvoir assumer toutes ces fonctions-là, et on sait tous, c'est au détriment de la population en général, au détriment de leur responsabilité. Chez nous à Molenbeek, il y a toujours eu des règles. On a supprimé la deuxième voiture avec l'ancienne bourgmestre, Madame Schepmans, qui est ici d'ailleurs. Nous avions la voiture de la bourgmestre, qui était la voiture officielle, qu'on utilisait en fonction des besoins professionnelle, c'est-à-dire il faut en avoir besoin pour avoir une réunion ministère d'intérieur ou dans tel ou tel service. On était accompagné, mais il était hors de question que quelqu'un puisse monopoliser la voiture et l'utiliser comme bon lui semble. Et vous avez raison, il faut se battre pour qu'on arrive tout doucement au système nordique qui nécessite et qui impose une transparence dans les dépenses. Nous ne pouvons pas, en tant que mandataire public, confondre l'argent public et l'argent personnel. Quelqu'un qui s'engage en politique, c'est un message que je m'adresse à moi-même: il fait de la politique pour servir et pas pour se servir. Et c'est important que les citoyens soient vigilants et observent ce qui se passe dans leur commune. Je souhaiterais, mon rêve c'est que dans toutes les communes, il y a des mobilisations citoyennes comme la vôtre pour obliger les responsables de l'exécutif à

respecter les règles de transparence totale au niveau salarial, au niveau des fonctions, au niveau des pécuniers, des avantages en nature et à Molenbeek il y encore du travail à faire par rapport à ça. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech:

Merci monsieur le Président, merci monsieur pour votre interpellation. Vous posez des questions essentielles en matière de transparence et de bonne gouvernance. Sûrement, vous avez été étonné des dépenses dans d'autres communes par certains échevins. Ce n'est pas le cas ici à Molenbeek. Et puis, je suis assez étonné, et désolé de le dire, d'entendre un ancien échevin qui ne s'est pas gêné de cumuler pendant des années une fonction de député et d'échevin. Bravo! Et par rapport à la déclaration de mandat, vous avez raison, il faut de la transparence et c'est sur le site de la commune. Il suffit d'aller sur le site de la commune de Molenbeek, dans l'onglet transparence, et vous aurez toutes les informations, notamment en matière de frais de déplacement, de frais informatiques et de frais de représentation. Alors comme monsieur Eylenbosch, moi, j'ai cru comprendre que vous parlez de tous les élus. Pour ce qui est du collège, sincèrement, ils n'ont pas beaucoup d'avantages et pour ce qui est des conseillers communaux, on n'a aucun avantage. Qu'on se dise les choses franchement, on a uniquement un jeton de présence, on n'a pas d'ordinateurs à disposition, on n'a pas de téléphone à disposition, encore moins un abonnement et pas de frais de représentation.

Moi, je profite de cette interpellation et je vous en remercie infiniment, car cela doit nous questionner, chers collègues, sur ce que nous devons avoir pour être efficace au niveau de notre travail, et on pourrait éventuellement avoir un groupe de travail sur le sujet pour la prochaine législature, sur ce que devrait avoir un conseiller communal pour travailler dans les conditions qui soient les plus efficaces. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Je soutiens tout à fait votre préoccupation avec les avantages qui sont donnés aux mandataires. Avec le PTB je pense que, dans le mandat, dans la législation précédente, on a introduit une motion: demander déjà de faire un pas en avant sur la publicité des revenus, des fortunes des mandataires et, à mon grand étonnement, à ce moment-là, tout ce qui est allé un peu trop loin que la loi a été réfuté. La législation précédente, dont je rappelle que ceux qui, aujourd'hui, se réclament du modèle nordique et pendant ce conseil, et que j'ai utilisé exactement comme exemple en 2017, ont soutenu l'amendement qui a réduit la proposition du PTB d'une transparence totale sur le revenu public et privé, sur les fortunes. Je parle d'une motion qui a été introduite au conseil communal ici, et presque tout le monde a décidé d'enlever un peu le petit côté piquant, trop transparents. Au niveau du PTB, on avait proposé un bureau de transparence et d'éthique politique. Je pense que c'est la seule proposition que la majorité a, en tout cas, communiqué, juste au moment qu'elle elle a été faite, et je pense que le fait qu'elle n'a pas été réalisé, il y a une raison. Vous avez raison de d'aller jusqu'au bout, de réclamer la transparence, pas juste au niveau des revenus, mais aussi à tous les autres avantages qui existent. Et c'est vrai qu'aujourd'hui les instruments qui existent au niveau de la transparence, qui sont sur la transparence du site molenbeekois, de la région, ne sont pas tout à fait complet. La Norvège et les pays nordiques vont aller, vont beaucoup plus loin.

Les avantages, par exemple, le GSM est noté, mais voiture de fonction ou les autres trucs... Je peux vous inviter, à le lire. Par exemple, je viens d'ouvrir la déclaration de madame la bourgmestre. Le seul avantage en nature, c'est le GSM, la voiture, désolé ce n'est pas noté. Vous pouvez me montrer exactement où je peux trouver cette information. Elle n'est pas là ! Vous avez raison de réclamer la transparence totale.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Juste une petite incise par rapport, parce que je profite que monsieur Boufraquech m'ait interpellé en citant mon nom pour dire que j'ai oublié de vous déclarer quelque chose. J'ai un abondement STIB, parce que je suis conseiller communal. Ça, oui, ça, on le reçoit automatiquement de la STIB.

M. Milis:

Merci monsieur le Président, merci pour votre interpellation mais effectivement je m'étonne un petit peu cette interpellation qui, dans un premier temps, je l'avais effectivement prise aussi pour l'ensemble des élus après, en lisant plus profondément, on comprend bien que vous visez plus le collège que les élus conseillers communaux et, effectivement, nous n'avons pas grand-chose comme avantage, pour pas dire pas du tout, et que nous pourrions peut être avoir certains autres avantages tels que parfois, peut être un ordinateur ou autre. Mais c'est à discuter, parce que je pense que chacun a son propre ordinateur aujourd'hui et ça lui permet de très bien travailler. Par ailleurs, je m'étonne un petit peu de cette intervention parce que à ma connaissance aujourd'hui, dans notre collège, les avantages en nature, tel que vous pouvez les soupçonner, n'existent pas et chacun est capable de justifier effectivement de l'utilisation de son propre GSM pour la plupart des gens qui sont concernés, qui est un GSM privé et non pas un GSM de fonction ou même un ordinateur privé, et même pas un ordinateur de fonction. Mais toujours est-il que je sais qu'au sein du groupe les gens sont transparents, que vous pouvez consulter toutes les informations, autant sur Cumuleo que sur le site de la commune, et que vous avez toutes les informations qui peuvent vous permettre d'analyser les dépenses de chacun. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Merci, monsieur le président. J'ai entendu attentivement et compris le raisonnement des personnes ici présentes qui souhaitent de la transparence. Rappelons qu'il a fallu des règles et une ordonnance supplémentaire, que ce soit au niveau régional et des lois bien établies et soulignées, avec des arrêtés explicatifs, pour que les élus arrêtent de se goinfrer. Donc là, sur le coup, je ne veux pas jouer mon populiste, mais je comprends totalement leur démarche. Elle est totalement légitime. Au vu de la situation où la quasi-majorité des gens sont dans l'obligation de devoir se serrer la ceinture, moi, je comprends totalement que des citoyens viennent poser des questions concernant les deniers publics, parce que, soyons clairs, ce sont des deniers publics. J'entends que certaines personnes puissent se sentir offusqué, mais je ne le comprends pas et je ne le cautionne pas. La question que je me pose et que je pourrais éventuellement poser, en plus des émoluments et des explications ici citées par certaines personnes, elle est simple. Moi, la question que j'aurais posé, en plus de ce que vous avez posé là ici ce soir, c'est de savoir que, grosso modo, est-ce que, dans le collège, en plus de

leur salaire, qui est relativement confortable au vu de la situation, que la quasi-majorité vive, rappelons qu'ils font partie du pourcentage au-dessus de la mêlée d'une certaine manière, en termes de pauvreté ils sont très loin. Je ne critique pas le salaire en question, soyons clairs. Je pense qu'avec des responsabilités immenses, il faut tout du moins avoir une reconnaissance, et ça, je parle pour tout le monde. Je ne dis pas qu'il faut diminuer leur salaire, mais je pense qu'il faut augmenter le salaire des travailleurs de manière générale. Pour moi, c'est ma position et mon fonctionnement.

Je vais clôturer. Et ma question, elle, serait plutôt d'ordre de savoir: en plus de leur salaire, est-ce qu'ils touchent des mandats publics, donc du style Vivaqua, du style la STIB, du style la SIRB et toutes ces choses-là? Oui, effectivement, on est bien d'accord et c'est la question qui se pose: est-ce qu'à un moment donné, est-ce qu'en acceptant une position d'échevin ou de bourgmestre, est-ce qu'on est obligé de prendre les mandats sur le côté? Et en acceptant la rémunération? C'est ça la question. Il y a des rémunérations qui sont quand même substantiels, même si elle est réglementée. Je vous donne un exemple: s'il y a un président dans une o.i.p., reçoit des émoluments, il est doublé, il faut savoir que le jeton est doublé et donc on peut être facilement à 300 euro par réunion et par moment, il peut y avoir deux ou trois réunions par mois. D'où la raison pour laquelle je me pose la question: est-ce que vous acceptez les jetons que vous recevez de manière systématique ou vous les rediriger? Merci.

M. le Président :

Ik geef het woord aan de heer Bijnens.

Dhr. Bijnens:

Oui, la question c'est déjà répondu à sur le site de la commune, mais aussi à la Cour des comptes. On peut regarder, je pense que la dernière information, c'est de 2021. Chaque mandat exécutif, si je suis informé, est obligé de donner une liste de mandat et déclaration de patrimoine. Tu peux chercher sur le site, tu peux taper Molenbeek et tu peux voir que le bourgmestre, par exemple, a gagné 100.000 € par an et s'il y en a, des autres mandats. Tu peux aussi voir s'il y a quelqu'un qui n'est pas en ordre avec sa déclaration. Mais pour Molenbeek pour 2021, c'est en ordre. Après l'information n'est pas encore disponible. Ça m'étonne que vous fassiez une question ici alors que tout est déjà public. Les échevins et le bourgmestre sont obligés de donner cette information. Tous les autres mandats, tout ce qu'ils gagnent dans les choses publiques. L'échevin peut peut-être mieux vous le communiquer.

M. le Président :

Merci beaucoup. Effectivement, pour tout ce qui concerne les revenus des échevins tout est sur Transparentia, Cumuleo, le site de la commune, la cour des comptes. Je ne vais pas m'étaler sur ces montants-là, qui sont bien publics, bien transparents. En ce qui concerne le matériel téléphonique, il n'y a aucun téléphone qui a été acheté à aucun des échevins, et pas non plus à la bourgmestre. Il y a peut-être deux ou trois échevins qui ont un abonnement. En ce qui concerne le matériel informatique, nous avons tous des pc qui sont des pc portable, mais qui se mettent aussi sur la base. Ça veut dire: on peut travailler, on n'a pas et un ordinateur fixe et un portable. Il n'y a pas de carte de crédit, il n'y a aucun avantage. Il n'y a pas de problème. Il n'y a personne qui a un travail rémunéré en tant que tel. Il y a des mandats. Effectivement, on respecte la loi. Il n'y a aucun problème par rapport à la transparence. Tout est connu, tout est sur le site. Je pense qu'il n'y a aucun problème par rapport à ça.

Je donne la parole à l'interpellant citoyen.

L'interpellant citoyen :

Merci, on est venu avec des exigences assez clairs d'avoir de la transparence sur les dépenses technologiques, sur les avantages en nature. On demandait des choses très concrètes sur les véhicules de fonction, sur les frais de parking, sur les cartes de crédit, c'est assez concret ce qu'on demande, les exigences sont assez concrètes, très clairs. On nous répond qu'il y a un onglet sur le site de Molenbeek où on peut voir les dépenses, mais non, on ne peut pas avoir toutes les dépenses. On ne peut pas voire, par exemple, s'il y a un élu qui dépose son enfant à l'école avec un véhicule de fonction, ça, ça ne se voit pas ni sur le site de la cour des comptes, d'ailleurs ce sont des choses qu'on ne voit pas, c'est ça qui est concret ce sont vraiment des choses très concrètes, l'utilisation des frais de parking alors que c'est pour des raisons tout à fait privées. On ne voit pas ça sur votre onglet transparence, ni sur le site de la cour des comptes, ni sur Cumuleo, comme vous dites. Onc en fait on est venu demander des choses très concrètes et j'ai vraiment l'impression qu'on n'est pas pris au sérieux que vous c'est un sujet qui vous fait rire ou sourire et je n'ai pas quoi conclure avec un bourgmestre faisant fonction, qui écoutait à peine pendant que monsieur lisait l'interpellation, avec des conseillers et des échevins et autres, qui souriaient entre eux en répondant alors que je pense, le sujet est très sérieux, je ne sais pas quoi répondre, c'est juste surréaliste. Merci.

M. le Président :

Merci beaucoup.

2. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la gestion du personnel communal. *(Complémentaire)*

Gemeentesecretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het beheer van de Gemeentepersoneel. (Aanvullend)

M. le Président :

Vous pouvez commencer madame Chekkafi.

Mme Chekkafi:

Vous pouvez activer mon micro peut-être?

M. le Président :

Votre micro est ouvert depuis 30 secondes.

Mme Chekkafi:

Je vous trouve encore une fois hostile. Je ne comprends pas. On ne m'a même pas activé mon micro et vous me demandez de commencer.

M. le Président :

Mais, votre micro était allumé. Je vous donne la parole.

Mme Chekkafi:

Non, il n'était pas allumé. Monsieur, j'étais en train d'attendre justement.

M. le Président :

Maintenant, vous pouvez prendre la parole.

Mme Chekkafi:

Merci. Encore une fois, je vois qu'on dérange quand on vient. Je vois de l'interpellation de Youssef qu'on bâcle d'une main, on a fait des pieds, des mains pour pas que mon interpellation, aujourd'hui, passe. On a même été interroger la tutelle sur quelque chose dont elle n'a même pas de droit de regard, je trouve ça vraiment dingue. Le conseil communal est ouvert au public, les citoyens ont le droit de venir interroger le collège et d'être entendu. Donc, au bout d'un moment, il faudrait peut-être que ça rentre et qu'on arrête un petit peu ce cinéma à chaque fois, parce qu'en fait, vous vous perdez juste du temps et vous faites perdre du temps aux gens qui travaillent pour vous, parce que, in fine, cette interpellation aura lieu dans tous les cas, c'est une obligation légale, c'est inscrit dans la constitution. Les citoyens ont le droit de vous interroger, ont le droit de demander des comptes, ont le droit de vous interpeller. Alors vous le prenez comme vous voulez, mais vous êtes payés pour ça avec notre argent. Donc, au bout d'un moment, il faut que ça rentre.

J'aimerais revenir sur un sujet qui est vraiment, peut être apparemment très embêtant pour vous, mais qui est très important pour les citoyens molenbeekois, la gestion du personnel communal. Je passe juste après une interpellation de l'ASBL Move, qui devance ce que je viens dire aujourd'hui et, à titre d'information, je fais l'interpellation mais je ne suis pas la seule derrière cette interpellation comme on pense le croire ici.

Au début de cette législature, la bourgmestre promettait une amélioration substantielle du service public et des conditions de travail des agents communaux. Malheureusement, on est presque en fin de mandat. La réalité est bien plus sombre que les engagements initiaux. Nous avons assisté à un service des étrangers paralysé par une grève cet été, mettant en lumière une atmosphère générale tendue et une gestion politique douteuse. J'aimerais illustrer mes propos face à une personne de notre entourage qui était désespéré quand ce service des étrangers était fermé, qui a cherché par tous les moyens à avoir un rendez-vous. On était au mois de septembre, on lui a proposé un rendez-vous pour le mois de décembre pour renouveler sa carte d'identité. Son employeur lui a signifié que si sa carte d'identité n'était pas renouvelée, elle ne pouvait plus travailler. Pour vous c'est peut-être juste embêtant qu'il y ait une grève, mais pour les citoyens derrière, ça a de lourdes conséquences.

J'aimerais venir également par rapport aux employés communaux qui sont dans le système éducatif, à savoir qu'il y a des écoles, il y a une école en particulier, où les élèves doivent se partager un wc fonctionnel pour 120 élèves parce qu'ils sont bouchés, parce qu'ils sont mal entretenus et quand, en tant que parent, on va se renseigner, on nous demande, on nous dit qu'il y a qu'un seul plombier pour la commune et que, du coup, on doit attendre notre tour. Quand les agents d'entretien ne viennent pas travailler parce qu'ils sont en maladie, ils ne seront pas remplacés. De ce fait, les enfants doivent se retenir d'aller aux toilettes pendant toute la journée à des enfants de six, sept ans. Voilà les conséquences de ce qui se passe dans votre gestion de personnel.

Dans votre accord de majorité, vous vous êtes engagé à nommer des responsables politiques et administratifs compétents et exemplaires. Cependant, les réalités actuelles, en particulier dans le poste de secrétaire communal, révèle un manque de transparence et d'efficacité. L'absence de réponse de la commune face aux attaques d'une candidate au poste et les allégations de l'ancienne secrétaire communale faisant fonction soulèvent aussi des questions sérieuses sur la gouvernance de ce collège. Des hauts fonctionnaires de la commune, qui signalent un climat délétère entre le pouvoir politique et l'administration avec une liste interminable de dysfonctionnement, d'ingérence politique et de pression exercée sur

le personnel. Cela nous conduit à poser des questions cruciales. Que se passe-t-il à Molenbeek? Pourquoi tant de problèmes de gestion de personnel persistent-ils ? Comment envisagez-vous de redresser la commune actuellement en état de naufrage?

Comme je vous le disais, nous subissons directement les conséquences de votre incompétence. Afin de remédier à cette situation intolérable, nous formulons des revendications. Nous aimerions que vous remplaciez les départs à la retraite et que vous gériez correctement les absences prolongées pour maladies ou congés pour garantir un service continu à la population avec un plan détaillé et chiffré fourni par le collège; une transparence totale dans les processus de nomination, avec une sélection basée sur la compétence et l'aptitude conformément à vos engagements initiaux en 2018. Nous demandons au collège de fournir des informations détaillées sur les critères de sélection utilisés pour les nominations et de présenter un plan concret visant à renforcer la transparence dans ces processus; un respect absolu du droit des travailleurs; instauration des procédures disciplinaires justes et transparentes, avec une évaluation claire et des procédures actuelles, des exemples concrets d'application et un plan d'amélioration garantissant le respect des droits des travailleurs; une mise en place de mécanismes pour assurer une communication fluide et éliminer toute influence politique néfaste entre le pouvoir politique et l'Administration. Nous demandant de connaître les initiatives prises par le collège pour résoudre ce problème. Un investissement immédiat dans la rénovation des bâtiments scolaires en accord avec les normes de bien-être, de sécurité, de salubrité et de respect de l'environnement nous exigeons du collège des données précises sur l'état actuel des bâtiments scolaires et un plan exigeant du collège des investissements clairs et détaillés pour la rénovation conforme aux normes, à savoir que quand je vous cite qu'il y a une toilette pour 120 élèves, on sort du cadre légal ici; la mise en œuvre de mesures concrètes pour résoudre rapidement les problèmes de maintenance, d'hygiène et de sécurité dans les écoles, en exigeant du collège un rapport détaillé sur les problèmes spécifiques, accompagnée d'un plan d'action immédiate pour résoudre ces problèmes. Par conséquence, nous attendons des actions immédiates et tangible pour restaurer la confiance des citoyens de Molenbeek dans leur administration communale. Molenbeek ne peut plus tolérer cette situation et, en tant que citoyen, nous exigeons une gestion compétente et responsable de notre commune. Le bien-être et la sécurité de la population doivent être une priorité absolue et nous demandons des changements concrets pour remédier à ces problèmes urgents.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci madame Chekkafi pour votre excellente interpellation citoyenne. En guise d'introduction je vous d'abord faire part de mon étonnement en apprenant que le collège, et madame la secrétaire en particulier, ont effectué des démarches auprès de la tutelle pour essayer d'empêcher les citoyens de s'exprimer ce soir. Une interpellation a été faite. J'ai moimême eu des contacts avec la tutelle pour savoir de quoi est-ce qu'il en était et j'ai été vraiment choqué quand j'ai pu entendre certains éléments qui ont été mis en avant par le collège. Je trouve ça vraiment dommage pour le respect de notre fonctionnement démocratique. Heureusement qu'il a encore des gens sensés et qui ont permis à nos citoyens de s'exprimer ce soir.

Cette interpellation. Madame, Chekkafi, et je vous remercie encore une fois, ça fait plus de cinq ans qu'on évoque ici, au sein de ce conseil communal, les différents griefs que vous avez évoqués. Les problèmes dans les écoles, nous le disons depuis des années. Dès le moment où l'équilibre financier a été détruit par cette gestion catastrophique, dès le moment où on a vidé les caisses, dès le moment où on a fait des choix politiques qui ont coûté

extrêmement cher à la commune, l'argent s'est raréfié mais c'est raréfié pour avant tous les concitoyens à travers le service que doit leur offrir l'administration. Vous avez parlé des écoles. J'ai ici à maitre prise dit que j'ai des témoignages de parents qui me ramènent, que l'institutrice demande à leurs enfants de ramener du papier de toilette, parce qu'il n'y a plus de papier de toilette dans les écoles. Faute de moyens, l'économat n'a plus la capacité de commander du papier de toilette. Vous vous imaginez comment on va. Vous parlez de toilettes qui ne fonctionnent plus, et les règles en matière de l'accompagnement de la petite enfance ne sont plus respectés, c'est-à-dire le nombre de toilettes par rapport au nombre d'enfants. Le personnel de nettoiement des rues, par exemple, qu'on a évoqué à plusieurs reprises ici. J'entends des citoyens dire: oui, mais les rues ne sont pas propres, alors que le personnel, qui fonctionne en effectif réduit fait le maximum. Je rappelle qu'en début de législature, il y avait 85 ouvriers qui s'occupaient de nos voiries. Aujourd'hui, nous sommes à-peu-près une quarantaine. Il y en a cinq qui sont pratiquement malades. Et en sachant que le manque de personnel fait qu'il y a un report de la charge de travail sur ceux qui restent, et on peut comprendre qu'ils soient épuisés à un moment donné. Ça, c'est la réalité et les conséquences de cette gestion catastrophique. Oui, monsieur Gjanaj, regardez-moi, vous avez ruiné cette commune et les conséquences sont gravissimes pour les citoyens molenbeekois, je tiens à vous le dire. Vous l'avez ruiné en faisant des choix catastrophiques en matière de décision, qui ont des impacts qui ont coûté des millions d'euro. Je rappelle aussi qu'ici on a longuement discuté, d'ailleurs je reviendrai pour interroger notre échevin des finances, un jugement qui a disparu, ou il y avait sept procédures judiciaires qui suivaient. Ça, va nous coûter 2 millions d'euro. Je voudrais savoir ou on en est aujourd'hui par rapport à ce dossier. C'est 2 millions d'euro que les citoyens molenbeekois vont devoir payer. C'est 850.000€ que j'ai évoqué tout à l'heure et si je dois faire la litanie des dépenses injustifiées, vous allez voir, ce sont des millions d'euros qui ont été jetés par la fenêtre au détriment du fonctionnement de notre commune.

Aujourd'hui, au service étrangers, mesdames, messieurs, il faut quatre mois pour avoir un rendez-vous. J'ai déjà interpellé monsieur Olivier Mahy, quatre mois, il y a des gens qui sont à 45 jours avant l'expiration de leur titre de séjour. Non, c'est n'est pas faux! Tous les jours, on recoit tous des plaintes ici, de citoyens qui sont en difficulté, des extra européens. C'est un véritable scandale parce qu'on est incapable de se mettre à la place de ces concitoyens qui perdent leur titre de séjour parce qu'ils viennent avec des documents qu'ils doivent produire, qui sont expirés. Ça arrive à l'office d'étrangers, l'office des étrangers voit que la date est passée. Il y a des gens à qui on a retiré, le titre de séjour, on a radié des personnes. Ne me dites pas que c'est faux. Je vais venir me manifester dans votre bureau, avec les nombreuses personnes qui m'ont interpellé. Il y a des échevins qui ont été interpellés, qui peuvent abonder dans mon sens. Ne dites pas que c'est faux, monsieur Mahy, s'il vous plaît, interroger les! Madame Raïs, s'il vous plaît, ne dites pas que c'est faux. C'est une insulte à nos concitoyens. Quand vous dites c'est faux, dites oui, j'ai un problème de gestion, il n'y a pas assez de personnel et peut être je vais vous aider à résoudre le problème. Mais là, vous dites quoi? Que c'est faux, s'il vous plaît, mais non! C'est grave de dire que c'est faux, alors qu'il v a des gens qui sont dans la merde. Excusez-moi l'expression. Je pense que la source du problème, c'est la mauvaise gestion. La source du problème, c'est des choix qui ont été fait, qui ont fait qu'on a perdu énormément d'argent.

Vous avez parlé du clientélisme politique, du népotisme, le fait qu'on a essayé de mettre des amis à des fonctions alors qu'ils n'avaient pas ni les compétences, ni sur le plan éthique et moral. C'était acceptable. Et aujourd'hui, on le paye. Et vous allez voir, ce n'est pas fini. Ce n'est pas fini, parce que vous avez oublié d'évoquer un phénomène, c'est que nous avons des cadres dans des administrations qui quittent l'Administration qui n'en peuvent plus. Aujourd'hui encore, nous avons, et ce sera la source d'une question d'actualité nous avons un commissaire de police qui a dénoncé la gérance du politique dans le choix de la gestion de la sécurité, et ça rejoint un peu le problème que nous avons dans cette commune, qui a été dénoncé par cinq haut fonctionnaires que vous avez évoqué. Oui, nous avons une poétisation

de l'Administration qui est tout simplement inadmissible et qui fait qu'aujourd'hui tout dysfonctionne et qu'aujourd'hui les citoyens le payent à travers l'augmentation du précompte. Nous sommes une des communes qui voient le précompte le plus élevé, les écoles où il n'y a plus d'entretien vous l'avez dit. Moi, je reçois tous les jours des coups de téléphone, je rencontre des gens qui viennent me dire: monsieur El Khannouss, nous, on n'en peut plus! Ça, c'est la réalité de Molenbeek aujourd'hui, et je vous remercie pour votre intervention.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Comme vous, je pense que beaucoup de gens ici attendent des réponses. On a déjà bataillé dans ce conseil à plusieurs reprises sur la gestion du personnel. On a critiqué le manque de personnel, aussi bien à la commune, aussi bien au logement molenbeekois, il y aura une interpellation là-dessus aussi, parce que les gens attendent les réparations et l'entretien dans les écoles, mais aussi dans les logements sociaux. On coupe dans les moyens. On coupe tellement dans les moyens, dans le personnel parfois, que du personnel qui aide à faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune est sous staffé et donc il y a de l'argent qui n'est pas réclamé. On parle de 2 millions, mais aujourd'hui il y a, je pense, plus que 7 millions d'argent des taxes en retard qui sont réclamés de grandes sociétés immobilières, suite à des bâtiments insalubres, des logements insalubres, des terrains inoccupés. Et puis on n'a pas d'argent pour payer le papier de toilette dans certaines écoles ou engager des gens pour réparer correctement ou entretenir nos écoles. On a posé toutes ces questions. Je suis curieux d'entendre ce qu'ils vont vous répondre, alors qu'ils ont refusé les conseillers en huis clos aussi à maintes reprises. Je ne peux que confirmer, effectivement qu'il y a du manque de personnel à plusieurs niveaux: dans l'entretien, dans la propreté, au service des étrangers. C'est vrai, mon collègue ici vient de me donner un exemple d'une connaissance qui a demandé, sa femme étant malade d'un cancer, demande que ses parents puissent venir. Il fait une intervention pour pouvoir amener les parents et il recoit un rendezvous en mars, dans une situation de crise, urgence, quand même situation exceptionnelle, problème qui n'a pas réglé, je pense que oui, effectivement, confirme que à tous les niveaux, il manque du personnel actuellement.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Je vous remercie, Monsieur le président. Allez, ne nous le cachons pas, l'administration et le service public, de manière générale, et notamment la commune, est dans une situation extrêmement compliquée. Effectivement, les coûts budgétaires, mènent de manière assez claires, à des choix politiques qui peuvent décevoir certains, qui impactent directement d'autres et là, en l'occurrence je me demande à quel moment on va se retrouver dans une situation telle ou qu' à, un moment, on n'aura plus de réponse à donner, ni aux citoyens, ni aux personnel communal.

J'ai eu une discussion avec un membre du personnel communal récemment, qui a le cancer et qui a dû venir travailler parce qu'elle n'avait pas la possibilité de faire autrement, puisque si elle restait malade, elle percevait moins de 40 % de son salaire. Et face à cette situation, je me suis retrouvé dos au mur, d'une certaine manière, et nous, politiques, nous avons un devoir veiller à faire en sorte de pouvoir épauler, apporter des solutions, des solutions viables, pas des solutions qui peuvent servir un jour et puis c'est fini. Je pense que notre

administration doit demander de l'aide même à l'extérieur pour pouvoir avoir des atouts financiers supplémentaires, pour pouvoir épauler le personnel communal, parce que, comme vous l'avez dit, il y a des arbitrages à faire et, en tant que politiques, nous sommes dans l'obligation d'une certaine manière, de devoir choisir. Et quand les caisses sont vides par des décisions malheureuses, effectivement, nous nous sommes face à ces questionnements. D'où la raison pour laquelle je me joins à vous par rapport à ces questionnements. Encore une fois, ce sont des questionnements légitimes, tout en évitant d'aller dans le pugilat, en essayant de trouver des réponses, et je pense qu'on est tous à même de pouvoir tenter de travailler ensemble et d'apporter des solutions. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci beaucoup. Concernant la gestion du personnel communal, malheureusement, sans faire l'impasse sur toute une série d'éléments que vous avez mis en avant dans votre interpellation, d'ailleurs je remarque que ce que vous présentez est quand même différent aussi des textes. Il faudrait quand même de temps en temps aussi essayer de se coller à votre texte. Ce serait plus facile, parce que ça, ça nous permettrait de vous donner des réponses. En tout cas, derrière tout cela, il y a, d'une part, le fait que nous avons des problèmes budgétaires et, deuxième chose, c'est que nous n'avons pas de secrétaire de plein exercice et ça pose beaucoup de problèmes en ce qui concerne la gestion du personnel.

La deuxième chose que je voudrais vous dire, parce qu'on a l'air de penser que Molenbeek est un ilot isolé, dans toutes les communes de Bruxelles, il y a ce même problème. J'étais aujourd'hui à la conférence des bourgmestre. Il y a une seule commune qui a su boucler son budget, c'est la commune de Berchem et toutes les autres ne l'ont pas encore fait. Ils ont tous des difficultés. Il y a toutes des difficultés aussi pour le CPAS. Il y a des compléments de budgets qui sont demandés aux communes, il y a la police aussi qui demandera ça. Il y a Move qui va venir, avec une présentation de leurs besoins, et tout ça, ça vient dans le cadre d'un budget qui est totalement insuffisant pour déjà remplir toutes les missions que nous avons. A partir de là vous pouvez vous qualifier ça d'incompétence mais ça, c'est votre interprétation et c'est la vôtre et elle a le mérite d'être là.

Je donne la parole à madame Chekkafi.

Mme. Chekkafi:

Je constate qu'encore une fois, vous ne répondez pas à mes questions. Je ne sais pas, j'ai du mal à comprendre, c'est moi qui ne comprends pas. Mais quand on pose des questions, on attend peut-être des réponses, et j'ai aucune réponse. Mais quand on a fait une interpellation par rapport au cadastre, la réponse qu'on a eue, c'est qu'on est obligé de pouvoir payer nos salariés, et on a quand même avalé tout ça, on a été augmenté du cadastre entretemps, et finalement, on attend quand même un service qui soit au moins le minimum. On n'est même pas dans le minimum. Me dire que les autres communes ont des problèmes, moi, je n'habite pas dans les autres communes, moi, j'habite à Molenbeek. Nous, on est Molenbeekois ici et on exige de Molenbeek des réponses. Moi, que vous me disiez que vous n'ayez pas d'argent ce n'est pas ça qui va permettre aux enfants, par exemple, d'aller aux toilettes décemment, qui est un besoin primaire, que nos rues soient nettoyées, que nous soyons accueilli décemment dans des services communaux, vous n'apportez aucune réponse et même pas une piste de solution, et je trouve ça déplorable.

Alors, je veux bien que vous disiez que je l'entends comme je veux, je peux l'entendre comme l'incompétence mais vous me le prouver à chaque fois. Je suis désolée. Tout ce qu'on demande, on est à côté de la plaque à chaque foi. Ce qu'on va faire c'est que dès qu'il y a quelque chose qui ne va pas, on ira plus loin. Alors, dans ce cas, vu qu'ici à ce stade, on ne

peut rien faire, vu qu'on vient vous interpeller, on vient vous tirer la sonnette d'alarme à chaque fois pour vous dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas mais visiblement, ça passe au-dessus.

Alors vous dites que dans les autres communes c'est pire. Je ne crois pas que dans les autres communes, les enfants ont une toilette pour 120 élèves. Je peux vous partager les photos de ce qui se passe dans ces toilettes là et je ne pense pas que vous laissiez vos enfants y aller. Nous avons un conseiller communal qui est dans la même école que mes enfants. Je pense qu'il peut en témoigner. Encore une fois, il serait peut-être temps de se réveiller. On est presque en 2024.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting. Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting. Khadiia Zamouri quitte la séance / verlaat de zitting.

Questions d'actualité - Actualiteitsvragen

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, Monsieur le président. Effectivement, l'article qui est paru dans la DH du 20 décembre, donc de ce matin, concernant le laxisme dont vous avez fait preuve durant votre mandat, excusez-moi, mais je m'adressais à la bourgmestre, puisque c'était elle qui était à ce moment-là à la manœuvre en tant que chef de la police pour la commune durant votre mandat, à l'égard des casseurs en général, et de réveillon en particulier, ça nous interpelle. Qu'avezvous prévu comme prévention du phénomène et avez-vous déjà mobilisé les forces nécessaires au maintien de l'ordre pour les nuits de réveillon 2023? Effectivement, quand on lit l'article il y a énormément de questions qui se posent par rapport à la qualité des interventions qui se sont passées. Et surtout, ce qui, moi, me surprend très fort, c'est qu'on demande aux forces de police qui sont enfermés dans un bâtiment en nombre de se retenir. de rester à l'intérieur et de surtout ne pas aller froisser les casseurs qui sont en train de démolir le centre de la commune. J'espère que ca ne se reproduira plus, parce que ca, c'était complètement débile de faire ça. Parce qu'à partir du moment où vous faites ça, comme c'est un droit de faire ce dont on a envie, il ne faut pas s'étonner que quand ils sont dans d'autres manifestations ou à d'autres moments, ils refassent la même chose. Moi, je crains la nuit du réveillon de nouvel an principalement. C'est surtout sur ce réveillon là que ça se passe. Mais quand j'entends déjà dans le haut de Molenbeek les pétards qui pètent à différentes heures de la soirée, ie me demande comment vous allez faire pour régler le fait qu'on ne les utilise pas. Et j'espère qu'on ne va pas se retrouver confronté avec la situation qui sait passer dans une école où des pétards ont blessé des enfants, parce qu'on sait que ces engins peuvent être très dangereux. Merci.

M. le Président :

Merci. On va prendre aussi, si vous voulez bien, monsieur El Khannouss, votre question qui est liée au même problème.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Monsieur le Bourgmestre faisant fonction, je vais lire, mon texte pour être dans ma question d'actualité.

Dans la presse d'aujourd'hui un article relate en des termes très négatifs le témoignage d'un haut responsable de notre zone de police par rapport à l'organisation de la sécurité dans la commune durant la période des fêtes de fin d'année et des années précédentes. Pourriezvous me dire ce qui va être mis en place cette année durant cette période sensible, aussi bien au niveau de la prévention qu'au niveau répressif? Le Ministre-Président a pris une ordonnance interdisant la vente de l'utilisation de matériel de pyrotechnique durant cette période. Pourriez-vous me dire quelles sont les initiatives qui ont été prises sur le territoire de notre commune pour limiter la vente et l'utilisation de ce matériel dangereux? En vous remerciant par avance pour vos réponses.

M. le Président :

Merci beaucoup. Je vais d'abord vous lire une réaction à chaud de notre chef de corps lorsqu'il a lu l'article. Il dit, tout ceci est inexact. Depuis 2021, la zone travaille en étroite collaboration avec la commune, la bourgmestre était même au DPZ l'année passée, cet article est une attaque politicienne. Je ne suis même pas certain que la source soit policière. Lors des deux derniers Nouvel An, nous sommes intervenus, les incidents ont été limités en comparaison avec d'autres zones bruxelloises et nous avons procédé à de très nombreuses arrestations judiciaires. Ces bilans sont disponibles. Ça, c'est déjà la réaction de notre chef de corps et je voudrais vous dire que c'est tout à fait injuste cet article-là qui a été fait d'une manière totalement non professionnel, qui n'a pas permis aux autorités de réagir. Quant au dispositif qui est mis en place pour la soirée du Nouvel An, il est mis en place depuis 2021, comme l'a dit le chef de corps, avec toute une série de réunions. Rien que pour la préparation de ce Nouvel An ci, de ce réveillon, nous avons déjà eu deux réunions, le premier et le onze décembre. La seule difficulté cette année si c'est que le réveillon tombe un dimanche, il faudra motiver le personnel communal pour effectuer un premier travail de préparation le dimanche. à partir de midi jusqu'à 13h30', suivi des équipes qui rentrent dans le dispositif à partir de 17h30'. Comme les autres années, le dispositif préventif comprend deux étapes essentielles: la préparation en aval, du 31 décembre. Cette étape comprend des actions aussi diversifié que l'élagage de certains arbres afin de permettre une vision optimal via les caméras; le nettoyage appuyé de l'espace public; le contact avec les divers entrepreneurs pour leur demander de rentrer leur étalage, le 31 décembre, tout ce qui pourrait servir de projectiles ou de matériel inflammable; le contact avec les opérateurs de trottinettes pour leur demander d'évacuer leur véhicule le 31 décembre au soir, le contact avec les entrepreneurs actifs sur le territoire pour leur demander de sécuriser au maximum leur chantier, le lancement d'une campagne anti pétards; et puis, il y a le deuxième élément, qui est la coordination du dispositif préventif et du dispositif policier zonale le soir du Nouvel An. Comme les autres années, nous tenons également compte que ce dispositif global, préventif et zonal doit être en phase avec le dispositif régional coordonné par le BPS. Ce dispositif préventif comportera cinq actions essentielles:

- le nettoyage appuyé des espaces publics
- demander officiellement à l'ABP de passer le 31 décembre après-midi ramasser toutes les poubelles ou dépôt clandestin qui traînent sur la voirie, sur les voiries régionales:
- doubler ce passage de l'ABP par un ramassage sur les voiries communales via le service communal à partir de 12h30' le 31 décembre;
- contacter l'ensemble des responsables de chantier installées sur le territoire molenbeekois, afin de leur demander de veiller à ce que leurs chantiers soient nettoyés, protégés et, surtout, ne comporte pas de projectile potentiel;

- de contacter le responsable des firmes exploitant des trottinettes afin de leur demander d'évacuer leur véhicule du territoire molenbeekois entre le 31 décembre et le premier janvier à cinq heures;
- de contacter le responsable d'un maximum d'organisme, association, logement molenbeekois, école, commerçant, installés sur le territoire molenbeekois afin de leur demander de veiller à ce que leurs poubelles soient rentrés. Un courrier à la signature a été envoyé aux divers organismes;
- les élagages d'arbres menées par les services communaux pour permettre une meilleure vision via les caméras vont être menées ;
- les demandes concernant les élagage à prévoir pour des arbres installées sur les voiries régionales ont été envoyées aux services régionaux compétents. Ils ne semblent cependant pas encore effectifs.
- le lancement d'une campagne anti pétards par le service communal de communication.

Outre le danger qu'il représente, les pétards et autres moyens pyrotechniques ont tendance à être utilisé de manière complètement anarchique, voire détournés. Cela provoque aussi un climat très désagréable au sein des guartiers. Depuis 2020, le nouveau règlement de police est effectif, cependant, à l'époque la crise covid, avait poussé les autorités régionales à imposer un couvre-feu à 22 heures lors de la soirée de réveillon. Parallèlement, le ministreprésident avait pris un arrêté, d'interdiction d'usage des pétards et autres moyens pyrotechniques sur l'ensemble du territoire régional. La commune avait appuyé cette initiative par la réédition de la campagne qu'Elle avait mis en place dès 2019. Cette campagne antipétard consiste en l'envoi d'un courrier spécifique aux associations et écoles, des folders qui sont distribués dans les écoles, visites des gardiens dans les classes pour explication si nécessaire, un avis dans le journal communal, des affiches chez les commerçants, des distributions de folder par les gardiens, une activité renforcée de la zone de police sur ce sujet. En 2022 le ministre-président a annoncé qu'il reprendrait un arrêté régional anti-pétard. Cependant, à Molenbeek-Saint-Jean, les autorités ont souhaité rééditer les campagnes précédentes avec les mêmes moyens. La centralisation de la préparation est faite au niveau des gardiens du fonctionnaire et aussi du service PUIC, la participation au centre de crise communale. Tous les services sont représentés et une présence sur le terrain de différentes équipes le soir du réveillon, avec les travailleurs sociaux les gardiens de la paix et tous les services compétents, ainsi que les équipes du PUIC, et grâce à cette présence policière, à ce dispositif, à cette préparation, nous avons évité qu'il y ait des problèmes. Depuis 2021, nous n'avons jamais eu vraiment de gros problèmes, à part quelque chose de périphérique. Je pense que l'article n'est qu'un tissu de mensonge qui a été pris par des personnes qui sont complètement mal intentionné à notre égard, et je pense qu'on a un exemple aussi concernant cette gestion des réveillons de Nouvel an. Merci

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Deux considérations, vous avez dit que c'était un article qui était plein de mensonges. Ça veut dire que vous êtes occupé à dire que le journaliste de la DH, avale n'importe quel couleuvre et fait n'importe quoi. Vous l'avez dit, ce sont vos paroles. A mon avis cette personne fait son travail comme elle le peut et sans aucun a priori. Le chef de zone nous fait la remarque que l'année passée, il y a eu nettement moins d'interventions etc. Evidemment si les deux cents policiers ou les trois cents policiers qui sont annoncés dans le bâtiment et qui ne sont pas sortis pour aller s'occuper des deux cents, sont restés là ben évidemment qu'ils ont fait moins d'interventions. Je sais que c'est du poujadisme que je suis occupé à faire mais faut pas non plus croire que ce qui est dans la presse, c'est vraiment que du mensonge. Il y a eu énormément de problèmes, les années précédentes également. C'était peut-être un peu moins l'année passée encore que quand je vois ce qui s'est passé dans le quartier chez-nous, je n'ai pas eu l'impression que c'était moins des fêtards et des fouteurs d'embrouilles etc. ça existe

partout. La meilleure preuve, c'est qu'à deux heures du matin, quand vous sortez votre chien après votre réveillon et que vous avez un imbécile qui passe et qui jette un pétard sur le chien, ce n'est pas très malin non plus. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Monsieur le président faisant fonction, votre façon comme ça de balayer d'un revers de la main les remarques formulées par le cadre de la police zonale, je trouve ca assez particulier. Moi-même, j'ai à maintes reprises ici, chers collègues, évoqué des témoignages qui me sont rapportés par de nombreux inspecteurs de police, des inspecteurs police principaux et même des commissaires, qui m'ont affirmé que les trois premières années de la législature, vous dites bien 2021, c'est bien de préciser, Il y a eu des instructions qui ont été données, surtout par rapport au bas de Molenbeek, de demander à nos forces de police de lever le pied. Ca a été demandé et ca a été confirmé à maintes entreprise. Je l'ai d'ailleurs évoqué pour ceux qui étaient présents au conseil de police, après les incidents de la descente de Lesse, il y a eu une volonté politique d'éviter des problèmes, pour des raisons que j'imagine que la priorité dans notre commune, c'est de maintenir l'ordre de la sécurité. Je pense qu'on ne peut pas, même si on est, comme moi, attaché aux politiques de prévention, d'ailleurs vous avez pu voir dans ma question d'actualité j'évoque l'aspect de la prévention qui, pour moi, est primordial. Nous devons faire un travail préventif et éducatif avec les associations, avec les parents, pour qu'il y ait le moins de problèmes possible. Mais, face à des personnes récalcitrantes qui ne respectent rien, ni personne, je pense que la police est là pour garantir la sécurité de tous et on doit pouvoir les laisser travailler dans le cadre de leur fonction. Je ne suis pas suspect d'être quelqu'un qui protège la police lorsqu'elle a des comportement inadéquat, vous le savez tous. J'avais pris la parole à plusieurs reprises, mais lorsque on tient à ce qu'il y ait une vie, entre guillemets, harmonieuse dans notre commune, il est important que la sécurité soit garantie dans tous les guartiers et qu'il n'y ait pas ni le sentiment d'une zone de non-droit, encore pire, des zones de non-droit. Il y a eu, monsieur Gjanaj, même si ça vous déplaît, des instructions qui ont été données. J'espère que ce n'est plus le cas aujourd'hui et que notre priorité, c'est que les fêtes de Nouvel An se déroulent dans des bonnes conditions et tout ce que vous avez énuméré j'espère que ça va se mettre en place concrètement et qu'on va laisser-faire nos équipes de prévention travailler avec les jeunes, travailler avec, parce qu'il faut rappeler quand même que ces comportements inadéquat, c'est le fait de quelques gamins, quelques jeunes. Il ne faut pas non plus généraliser et s'en prendre à toute la jeunesse, comme certains voudraient le faire. Mais il faut aussi respecter le travail de la police. Quand elle fait bien son travail, dans le cadre qui est prescrit par la loi nous devons la soutenir et faire en sorte que Molenbeek ne fasse pas, encore une fois, au lendemain du 31 décembre l'actualité. Merci.

M. le Président :

Merci, je pense que, de toute façon, peu importe ce qu'on vous dit, vous avez de toute façon une armada de personnes hypothétiques, apparemment, qui vous témoignent de je ne sais quel problème alors que je vous dis que depuis 2021, et c'est le chef de corps qui en parle, c'est lui qui répond, le chef de corps de la police, qui dit qu'il n'a aucun compte à nous rendre, et même pas la bourgmestre, puisque c'est lui qui est chargé de cette problématique de façon administrative, mais sûrement pas de façon judiciaire, c'est lui qui dit que c'est un scandale cet article-là et que, depuis 2021, il y a une collaboration tout à fait étroite avec les services communaux, la bourgmestre pour arriver à ce que ça se passe le mieux. Depuis 2021, il n'y a pas eu de problèmes.

M. Eylenbosch:

Pendant la période Covid!

M. le Président :

Sûrement pas non du tout! En 2021 c'est déjà passé le covid, à moins que vous, vous en avez eu, peut-être, c'est vous qui avez eu le covid et à partir de là, vous vous considérez que le covid existe encore en 2021.

M. El Khannouss:

Vous défendez l'indéfendable.

Arrêtez de vous rendre ridicule.

M. le Président :

Mais c'est vous qui vous rendez ridicule. Vous dites une armada de gens hypothétiques, beaucoup d'inspecteurs qui viennent vous faire ...

M. El Khannouss:

Vous êtes irrespectueux.

M. le Président :

Mais non, c'est vous qui êtes irrespectueux! Il y a tout un dispositif.

M. le Président :

Non, mais est-ce que vous avez entendu la réponse Monsieur El Khannouss? Je vous ai dit qu'il y a ce dispositif qui est là depuis 2021. Et en plus de ça, il y a une lettre qui est envoyée chaque année au chef de corps avec les seuils de tolérance dont veiller à l'application du règlement général de police, apprécier chaque situation au cas par cas. Ça, c'est géré par la police. Donner suite à toute plainte, à saisir, les feux d'artifice et autres pétards, tout ça est envoyé. Il y a un dispositif de 2021. Ayez au moins, pas pour nous, mais pour les gens qui sont là, il y a toute une armada aussi de personnes, des services communaux, des gardiens de la paix, de la police, vous leur manquez de respect!

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Je vous rappelle, monsieur le président, que le dernier mot est à la salle. Le dernier mot est au conseiller communal et ce n'est pas à vous à terminer le débat.

M. le Président :

Mais allez-y je n'avais pas vu que vous demandiez la parole.

M. Eylenbosch:

Qu'est-ce que je suis occupé à faire ? Je suis occupé à vous répondre.

M. le Président :

Je vous ai donné la parole quand même.

M. Eylenbosch:

Ben c'est ce que je fais. Je vous parle d'accord ? Mais normalement c'est faux, parce que, comme vous aviez déjà permis, une réplique, vous n'aviez plus à intervenir. Si on continue comme vous êtes occupé, on va durer longtemps comme ça. Alors, maintenant, s'il y a un corbeau dans la police, trouvez-le. Si vous considérez qu'il y a un corbeau. Mais je suis désolé. Nous avons quand même des informations et des contacts de temps en temps qui laissent entendre qu'effectivement il y a des problèmes et qu'il y a des problèmes de sécurité où on freine pour des interventions. Prenez ça comme vous le voulez, mais c'est comme ça.

Le Collège répond aux questions d'actualité posées par Monsieur Eylenbosch et Monsieur El Khannouss concernant la gestion de la sécurité durant les fêtes de fin d'année.

De Raad beantwoordde de actualiteitsvragen van de heer Eylenbosch en de heer El Khannouss over veiligheidsbeheer tijdens de feestdagen.

3. Secrétariat communal - Citydev.Brussels - Société de Développement pour la Région de Buxelles-Capitale - Désignation d'un candidat administrateur de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein du Conseil d'Administration - Législature 2018-2024 - Amet Gjanaj. (Complémentaire)

Gemeentelijk Secretariaat - Citydev.Brussels - De gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Aanstelling van een kandidaat Bestuurder van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor de Raad van Beheer - Legislatuur 2018-2024 - Amet Gjanaj. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci monsieur le Président. D'abord je vais vous faire part de mon étonnement. Ce poste au sein de Citydev revenait jadis à monsieur Vandamme, avant sa démission. C'est logique, parce que c'était en lien avec ses fonctions d'échevin des travaux. Logiquement, si on voulait que la commune soit bien gérée, parce que Citydev intervient dans de très nombreux projets de construction à Molenbeek, ça aurait dû être notre collègue madame Raiss, qui aurait été désigné. Je vois que c'est le Bourgmestre faisant fonction, l'échevin du développement économique, de l'emploi et je ne sais plus quelle autre compétence. Ce qui m'inquiète c'est que, monsieur l'échevin vous savez que je suis quelqu'un qui n'a pas la langue de bois. J'aime bien être clair avec vous. Je suis allé voir les rapports d'activité depuis que vous êtes échevin en matière d'emploi par exemple: pas un seul projet pour les molenbeekois, pas un seul projet pour les jeunes. Oui, vous avez fait une journée de l'indépendant il y a quelques mois. Pas un seul projet. En économie, kifkif bourricot ! Pas un seul projet. Il y avait un plan de développement économique, on ne vous a pas entendu là-dessus et aujourd'hui, vous voulez qu'on vous désigne à un poste d'administrateur à Citydev, poste qui nécessite, je ne sais pas combien de réunions par mois. Comment est-ce que vous allez assumer ces fonctions alors que vous n'êtes même pas capable, pas foutu, de faire votre travail correctement en tant qu'échevin. Moi, je suis quand même un peu perplexe. Il n'y a pas de gens assez compétents

dans votre groupe pour être désigné ? Moi, j'aurais aimé que ce soit l'échevine des travaux qui puissent assumer cette fonction. Et ici on vous désigne, vous, en plus c'est un mandat rémunéré. Tout à l'heure on a parlé du cumul de mandats. Là on vous donne un mandat rémunéré alors que vous n'assumez pas correctement vos fonctions d'échevin. Est-ce que, pour vous, c'est normal chers collègues?

Alors, je ne sais pas madame la secrétaire si on doit voter pour ce point. Moi, je souhaiterais qu'on soit conscient qu'il y a, au sein du parti socialiste, des gens très compétents et qu'il y a madame l'échevine des travaux, qui est normalement pour moi la seule légitime à pouvoir occuper cette fonction, puisque c'est en phase avec ces responsabilités. Moi, je souhaiterais que ce poste, d'initiative vous le faites, vous l'octroyez à quelqu'un qui puisse non seulement le remplir pleinement, ainsi on vous laisse le temps de vous occuper correctement de votre compétence d'échevin de l'emploi et de l'économie. Merci de votre écoute.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Bijnens.

Dhr. Bijnens:

Ik heb een vraag over, ik weet niet hoe dat de rest van de raad van Citydev is samengesteld maar er staat ook in het artikel dat mijnheer Van Damme de Nederlandse taalrol had en dat u de Franstalige taalrol hebt en dus is mijn vraag : is er een verhouding voor het aantal Franstalige en Nederlandstalige in die raad van Citydev en is die nog in orde doordat er iemand van een andere taalrol wordt aangewezen?

M. le Président :

Monsieur dire ΕI Khannouss, jе vais vous quelque chose. J'ai entendu vos divers trucs, votre tendance à vouloir toujours parler d'incompétence et tout ça alors que, monsieur El Khannouss, pire échevin que vous de l'emploi et de l'économie il n'y a pas eu, je vous l'ai déjà dit. Et vous avez repris quelquefois les formules. Depuis la révolution belge, on n'a jamais vu quelqu'un d'aussi incompétent. Vous avez les centres d'entreprises ils étaient vides. Vous avez la mission locale, vous l'avez saccagé, vous n'avez fait que faire des dîners et c'est ça que vous appelez des initiatives au niveau économique ? Tout votre budget au niveau de l'économie y est passé.

M. El Khannouss:

Restez calme!

M. le Président :

Non, non, encore une fois, ne me dites pas que je dois rester calme. Je suis très, très calme. Simplement je mets les faits les uns à la suite de l'autre. Vous avez votre budget au niveau de l'économie, ce sont juste des repas. Vous avez fait une trentaine de repas et je pense que vous pensez qu'en ayant fait des repas, en ayant mangé, vous avez l'impression d'avoir réglé les problèmes économiques à Molenbeek. Vous avez été le plus incompétent à ce niveau-là. Saccager la mission locale, il a fallu deux ans pour la remettre sur pied, tellement vous l'aviez saccagé. Et, les centres d'entreprises, ils n'étaient même pas alors que c'était votre compétence, ils n'étaient même pas, ils étaient remplis à 50%. Moi, je voudrais bien savoir ce que vous avez fait pour l'économie et l'emploi. Chaque fois, vous êtes là à dire oui, l'incompétence etc. mais monsieur vous étiez député, et vous étiez aussi

M. El Khannouss:

Comme vous d'ailleurs.

M. le Président :

Non, moi je n'étais pas, moi, je suis député, je suis maintenant échevin à plein-temps. Vous vous étiez député, alors que déjà, vous êtes incompétent pour un mandat, mais alors avec deux mandats, courir une fois député et revenir pour être échevin, d'Un côté, moi, je ne sais pas comment, vous avez même pu le faire. Et vous me parlez à moi d'un mandat qui se passe une fois par mois. Moi, j'étais dans l'assemblée générale de Citydev, c'est une fois par mois, et maintenant, c'est le conseil d'administration c'est une fois par mois, ou une fois tous les deux mois. Et vous, vous me parlez alors que vous avez cumulé député et échevin alors que vous n'étiez même pas capable d'en assumer une, vous en avez fait deux, presque à plein-temps. Et vous me parlez à moi, mais vous devriez avoir honte, monsieur El Khannouss, et vous devriez être un peu gêné de poser de telles questions, surtout vous, c'est un comble, c'est extraordinaire, ce que vous pouvez amener comme question et comme interpellation, c'est dingue! Je n'arrive même pas à le croire.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci monsieur le Président faisant fonction. Le dernier mot revient au conseiller: je ne vais pas rentrer dans son jeu, parce que ...

M. Eylenbosch:

Non non, Monsieur EL Khannouss, un instant s'il vous plait. Monsieur Bijnens vous a posé une question très pertinente à laquelle vous ne répondez pas ou vous ne l'avez peut-être pas comprise. Ça, c'est le problème.

M. le Président :

De quoi, monsieur?

M. Eylenbosch:

Vous ne parlez pas le néerlandais. Vous ne comprenez pas. Monsieur Bijnens vous a demandé si madame Raiss devait succéder à Vandamme du rôle néerlandophone, le fait que vous rentrez en étant du rôle francophone est-ce que, au sein de Citydev, il y a une règle qui doit être prise en compte pour les langues?

M. le Président :

Ça ne pose pas de problème.

M. Eylenbosch:

Il vous pose la question, mais vous ne répondez pas parce que vous n'avez pas compris, vous n'êtes pas à votre fonction, vous n'êtes pas à votre place, cédez là à monsieur Achaoui, lui au moins, il est bilingue et il comprendra quand un néerlandophone pose une question.

M. le Président :

Monsieur, désolé, mais je ne suis pas néerlandophone. Malheureusement, je ne le suis pas maintenant. Vous comprenez ?

M. Eylenbosch:

Alors on va réintroduire les traductions simultanées, comme ça vous comprendrez et vous aurez encore un peu moins de budget.

M. le Président :

Magnifique, ça s'est très, très bien. Est-ce qu'on peut passer maintenant la parole à monsieur De Block ?

M. El Khannouss;

Monsieur De Block. si vous permettez. ie vais iuste peut-être je ne vais pas rentrer dans votre jeu qui est basé sur la médiocrité. Vous savez, je ne vais pas vous répondre. Moi, j'invite simplement, les conseillers communaux et les citoyens qui nous suivent, comme vous savez, à la fin de chaque année, nous rendons un rapport d'activité. Si vous allez sur le site de la commune, vous pouvez remonter jusqu'à, je pense, dix ans en arrière pour consulter les rapports d'activité et vous verrez qu'une fois de plus, monsieur le bourgmestre faisant fonction, raconte des carabistouilles et essaye de trouver des petits échappatoires, alors que je viens ici avec des éléments factuels et concrets. Je suis allé voir les rapports d'activité. Pas une seule activité en cinq ans pour les demandeurs d'emploi pas une seule activité en matière de développement économique. Et ici, il s'approprie un mandat qui, normalement, devrait revenir à l'échevine des travaux ou un membre du groupe socialiste. Moi, je donne mon avis. Pour ces raisons-là, connaissant le peu de performance de notre échevin, qui ne brille pas par sa qualité de travail, je demande de ne pas voter pour lui simplement, et qu'on désigne quelqu'un d'autre tout simplement, moi, je suis vraiment dans une démarche qui vise à servir l'intérêt général et l'intérêt personnel de l'échevin merci de votre écoute.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Motion d'ordre s'il vous plaît. Est-ce qu'il y a moyen qu'on répond aux questions si on dit, on n'a pas les réponses désolé, on va vous forcer quand même de voter sans réponse, comme ça, c'est clair. Mais s'il vous plaît, ç'est un vote! Tu as pu poser tes questions, il a répondu dans la non-réponse et pas d'aparté s'il vous plaît, des histoires sur le parlement! Restez dans votre job de président! Vous étiez bien lancé. Continuez vraiment comme ça! On ne va pas chaque fois prendre dix minutes pour un point qui a un vote. Désolé, mais on sera encore ici à minuit.

M. le Président :

C'est ce que je voudrais faire moi aussi. Est-ce qu'on peut passer au vote?

M. De Block:

Il faut répondre hein.

M. le Président :

Mais on a répondu! Il n'y a pas de difficulté à ce niveau-là au niveau de Citydev, parce qu'il y a un rôle francophone, un rôle néerlandophone.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

28 votants: 19 votes positifs, 7 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 19 positieve stemmen, 7 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

4. Secrétariat communal - Citydev.Brussels - Société de Développement pour la Région de Buxelles-Capitale - Désignation d'un représentant de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au sein de l'Assemblée Générale - Législature 2018-2024 - Saliha RAISS. (Complémentaire)

Gemeentelijk Secretariaat - Citydev.Brussels - De gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Aanstelling van een vertegenwoordiger van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergadering - Legislatuur 2018-2024 - Saliha RAISS. (Aanvullend)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

28 votants: 23 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 23 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.

Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.

5. Prévention - Installation et l'utilisation de caméras fixes temporaires sur l'ensemble du territoire communal.

Preventie - Installatie en gebruik van tijdelijke vaste camera's op het hele gemeentelijke grondgebied.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Merci, monsieur le président, j'ai un petit souci avec ce point. Dans les explications, dans le Bos, on parle des caméras pour des dépôts clandestins, pour la propreté, etc. Or quand on voit la demande de la zone police, pourquoi ils veulent installer les caméras temporaires, on voit tout sauf ça. Je lis: c'est dans le Bos, on parle d'optimiser la gestion des foules lors d'événements se déroulant dans l'espace public, je ne sais pas de quoi on parle exactement, mais prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, etc. des trucs vagues, mais tout sauf la propreté, des déchets clandestins. L'année passée, on a voté la même chose pour ses caméras temporaires et là c'était clair, on ne parlait pas de ces autres

points, c'était pour la propreté. Maintenant, il y a un glissement. Ça, ça m'inquiète un peu, parce que c'est au nom de la propreté, la lutte pour la propreté, on va installer des caméras partout etc. Ce n'est pas une société avec des caméras partout. On veut bien que parfois, on utilise des caméras pour résoudre certains problèmes, mais ici, en plus, ce n'est pas très correct de procéder de cette façon.

M. le Président :

Merci. La finalité de ces caméras, c'est d'avoir un effet dissuasif et ce qui contribuera, dans le cadre du maintien de l'ordre public, à la sécurisation du territoire de la commune. Les objectifs, c'est optimiser la gestion des foules lors d'événements se déroulant dans l'espace public, prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, détecter, constater, poursuivre les infractions, optimiser les opportunités d'identification des individus comme étant des infractions en utilisant des images, soutenir l'action des services de police en tant qu'outil d'assistance à la gestion et à la prise de décision, assurer une surveillance préventive, renforcer la sécurité des citoyens ainsi que des forces de l'ordre je sais pas si j'ai répondu à votre question par rapport à ça, mais ce n'est pas simplement pour la propreté, bien évidemment.

M. Vancauwenberge:

Dans le Bos, dans l'explication on parle de propreté, de dépôts clandestins et ici on parle de choses qui sont très vagues. C'est ça mon problème. C'est très vague et ce n'est pas comme l'année passée. C'était pour un problème précis.

M. le Président :

Mais ma réponse est ok pour vous ?

M. Vancauwenberge:

Je note votre réponse et on va s'abstenir pour ça.

M. le Président :

Monsieur El Khannouss, il faut voter.

Ça, tu peux le faire quand même!

M. El Khannouss:

Ça va me sauver.

M. le Président :

Ouais, ouais! Ça va te perdre.

M. Achaoui, Echevin:

Laisse tomber.

M. le Président :

Regarde-moi ça. On dirait un vieux schnock.

M. Achaoui, Echevin:

C'est un sheitan.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

30 votants: 25 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers: 25 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

6. Prévention - Convention relative à la subvention de 269.521,00 euros pour soutenir l'insertion des personnes en situation précaire, en premier lieu des bénéficiaires de la protection temporaire en provenance d'Ukraine, sur le marché immobilier locatif. Preventie - Overeenkomst voor een subsidie van 269.521,00 euro om te ondersteunen bij het huisvesten van personen in een kwetsbare situatie, in de eerste plaats begunstigden van tijdelijke bescherming afkomstig uit Oekraïne, via de huurmarkt.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers: 30 positieve stemmen.

7. Prévention - Convention relative à la subvention de 93.897,00 euros pour soutenir la commune en raison du surplus de travail occasionné par la présence sur son territoire d'une infrastructure d'hébergement collectif mise à disposition par la Région de Bruxelles-Capitale.

Preventie - Overeenkomst voor een subsidie van 93.897,00 euro om de gemeente te ondersteunen wegens de bijkomende werklast die wordt veroorzaakt door de aanwezigheid op het betrokken grondgebied van collectieve huisvesting die ter beschikking wordt gesteld door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Le point sept, c'est pourquoi exactement? C'est pour, Sebrechts, c'est pour les demandeurs d'asile, ce surplus de travail, c'est par rapport à quoi?

On traite les deux points quand même non?

M. le Président :

Oui, oui. Vous demandez des éclaircissements pour le point sept ?

M. Vancauwenberge:

Oui c'est ça.

M. le Président :

Le subside vise à soutenir l'hébergement collectif, 100 places à destination des réfugiés ukrainiens dans le site Gazomètre tandis que le point six, c'est un subside de 269.521 € qui élargit le soutien au logement à toute personne en difficulté en la matière personnes sans-abri, réfugiés, ce ne sont plus seulement les réfugiés ukrainiens qui sont concernés. La condition d'octroi imposée par la région, c'est d'organiser une concertation locale du logement via une collaboration commune CPAS.

Mme Piquard.

J'ai une question.

Pour les 269.000 il est écrit que c'est pour les personnes en provenance d'Ukraine.

M. le Président :

Non, tu n'as pas lu: pour soutenir l'insertion des personnes en situation précaire en premier lieu, c'est ça qui est important: en premier lieu des bénéficiaires de l'allocation de la protection temporaire. Et la justification ou l'objectif de ce subside, c'est d'élargir le soutien au logement à toute personne en difficulté, en la matière donc des personnes sans-abri, des réfugiés. Ce ne sont plus seulement les réfugiés ukrainiens qui sont concernés, et la condition d'octroi de cette aide, c'est d'organiser une concertation locale du logement via une collaboration commune CPAS.

Mme Piguard:

Je suggère que l'intitulé soit réécrit parce qu'il prête à confusion.

M. le Président :

Ça va ok. Est-ce que tu as une proposition?

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

C'est bien pour les Ukrainiens, ce n'est pas pour Sebrechts parce que, il y a quelque temps, on avait dit que le fédéral allait intervenir pour aider pour les demandeurs d'asile parce qu'il y avait un surplus de travail. Mais ce n'est pas ça ? C'est uniquement pour les Ukrainiens.

M. le Président :

Vous voulez dire le point sept? Oui, c'est pour les 100 personnes, les 100 places qui sont sur le site Gazomètres.

Je donne la parole à monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati:

Juste pour savoir pourquoi il y a une différence de montant 269.000 et 93.000.

M. le Président :

C'est sûrement le nombre, le scope, quand vous avez 100 personnes et de l'autre côté, vous avez élargi aux sans-abris, aux réfugiés et aussi au réfugiés ukrainiens, je suppose qu'il faut beaucoup plus d'argent pour ce premier scope là que pour l'autre ou c'est vraiment déterminé pour les 100 personnes qui sont sur le site gazomètres.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers: 30 positieve stemmen.

8. Prévention - Mise en place d'un atelier personnalisé au sein du CPAS en 2023. Preventie - Opzetten van een gepersonaliseerde workshop binnen het OCMW in 2023.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers: 30 positieve stemmen.

9. Enseignement francophone - Enseignement fondamental communal francophone - Appel à candidatures pour l'admission au stage dans une fonction de direction à l'Ecole n° 18 « La Petite Flûte Enchantée ».

Franstalig onderwijs - Gemeenschappelijk basisonderwijs Frans - Oproep tot kandidaatstelling voor een managementstage aan School nr. 18 "La Petite Flûte Enchantée".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers: 30 positieve stemmen.

10. Enseignement francophone - Nouvel outil d'évaluation des compétences acquises par les élèves.

Franstalig onderwijs - Nieuw instrument om de vaardigheden van studenten te beoordelen.

M. le Président :

C'est la suite à l'implémentation du tronc commun et, dans la continuité de ce qui a été mis en place dans les classes maternelles. L'équipe P1 et P2 de l'école 13 a instauré un système vertical organisant une différenciation plus adapté aux besoins de leurs élèves. Ce système rend compte les caractéristiques du tronc commun au travers des contenus nouveaux référentiels et dans la manière d'apprendre en privilégiant notamment une approche formative et continue. Dans cette perspective, l'évaluation sommative, même évaluation au même

moment, donnant lieu à des notations chiffrées, des moyennes et des pourcentages, apparaît comme un frein. Dans le système mis en place les élèves progressent à leur rythme dans les attendus P1,P2 des nouveaux référentiels, grâce, entre autres, aux activités de remédiation et de dépassement. La communication de l'école qui découle de cette évaluation continue de ces valeurs, se fait de manière régulière via les travaux des enfants: plan de travail carnet bord, etc. Chaque trimestre, un bilan des acquisitions est remis aux parents sous la forme d'un tableau des savoirs, savoir-faire et compétences. Cet outil met en évidence l'effort et les défis à relever de l'élève.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers: 30 positieve stemmen.

11. Enseignement francophone - Enseignement communal de Promotion sociale - Institut Machtens - Convention entre l'Administration communale et l'asbl Service Emploi de Koekelberg pour l'occupation gratuite de locaux de cours à l'Institut Machtens en 2024 - Approbation. Franstalig onderwijs - Gemeentelijk onderwijs voor sociale promotie - Instituut Machtens - Overeenkomst tussen het gemeentebestuur en de vzw Dienst Werkgelegenheid van Koekelberg voor het gratis gebruik van cursuslokalen in het Instituut Machtens in 2024 - Goedkeuring.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers: 30 positieve stemmen.

12. Cimetière - Validation de la convention concernant la réalisation d'une œuvre en hommage à Victor Horta au cimetière de Molenbeek par le Collectif K-Dix80 en réponse à l'appel d'Urban Brussels dans le cadre de l'année Art Nouveau.

Kerkhof - Burgerlijke Stand - Opwaardering van een graftombe van Victor Horta op de Begraafplaats van Molenbeek door het collectief K-Dix 80 als Antwoord op de oproep van Urban Brussels in het kader van het Art Nouveau jaar.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers: 30 positieve stemmen.

13. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable "Etangs Noirs" 1.2 Maison du Bien-Être - Demande d'autorisation d'expropriation au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du bien sis rue Van Hoegaerde 39 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract "Zwarte Vijvers" 1.2 Welzijnshuis - Aanvraag aan de Brusselse Hoofdstedelijke Regering tot onteigening van het goed gelegen aan de Van Hoegaerdestraat 39, 1080 Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

14. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de rénovation urbaine n°6 'Autour de Simonis'. Opération A.3C - Koekelberg / Molenbeek – actions intercommunales. Projet de parcours d'arts urbains. Approbation du protocole d'accord entre les communes de Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles Mobilité relatif à la réalisation d'une fresque sur la façade EST de la station de métro Osseghem.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract nr. 6 'Rondom Simonis'. Operatie A.3C - Koekelberg / Molenbeek - intergemeentelijke acties. Project stedelijk kunstparcours. Goedkeuring van het protocol van overeenkomst tussen de gemeenten Koekelberg en Sint-Jans-Molenbeek en Brussel Mobiliteit voor de realisatie van een fresco op de OOSTgevel van het metrostation Osseghem.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers: 30 positieve stemmen.

15. Département Infrastructures et Développement urbain - Acquisition de l'ancienne brasserie Vandenheuvel sise rue Vandenpeereboom 148-150 - Approbation du protocole d'accord 3.44.1.1 avec BELIRIS.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Aankoop van de voormalige brouwerij Vandenheuvel gelegen aan de Vandenpeereboomstraat 148-150 - Goedkeuring van het protocolakkoord 3.44.1.1 met BELIRIS.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Bacart.

M. Bacart:

Je me suis permis d'envoyer un recommandé avec accusé de réception au collège au mois d'aout ainsi qu'à monsieur Vervoort, au premier ministre dans le cadre de ces fresques et tout ça en disant que je ne suis pas un homme de clocher, même s'il y a l'église Sainte

Barbe là où j'habite, que la place de la Duchesse de Brabant, vous savez qui est la duchesse de brabant, c'est notre future reine, et que je trouvais que des vieux bancs, il y avait peut-être mieux à offrir à notre future reine qu'une vision un peu triste de la place de la Duchesse de Brabant. C'est vrai que la place a été une fois très propre quand le roi Philippe et la reine Mathilde sont venus à l'école cinq. Ça, c'est très vrai. Mais je pense que notre future reine a droit peut être aussi à une petite fresque, parce que finalement, on n'est pas dans une si moche commune que ça. On est dans une commune glorieuse qui a un grand passé, la place de la Duchesse de Brabant, on n'a pas ça partout et des futurs règnes, il n'y a pas ça partout. Et je pense que si jamais il restait quelques sous, je sais qu'on a 12 millions de déficit mais s'il restait quelques sous, pour un petit peu, par respect vis-à-vis de la future reine, ce ne serait pas une mauvaise idée d'y penser. Et je vous ai écrit à ce moment-là avec un accusé de réception, mais je n'ai pas reçu de réponse. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci en tout cas pour votre question et votre proposition. En ce qui concerne ce qui concerne l'approbation du protocole d'accord concernant l'ancienne brasserie Vandenheuvel, vous êtes d'accord ? Il y avait un complément de réponse par rapport à l'autre fois.

Je donne la parole à Madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine:

La commune a déjà entrepris une première étude de faisabilité confiée au bureau d'études Zampone. Cette étude a été impie dans notre démarche de demande de subsides FEDER. Bien que cette demande n'ait pas aboutie comme espéré, nous réitérons notre dossier pour une autre orientation de financement auprès de FEDER. C'était le complément d'information que je voulais vous donner la dernière fois.

M. le Président :

Merci madame Raiss.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Donc, Madame l'échevine, aujourd'hui nous ne sommes pas propriétaires de ce bâtiment. Les démarches d'expropriation qui ont été entamés sont en cours et le dossier, il est solide juridiquement? Et quel sera le montant final pour l'acquisition de ce bâtiment? Il y a 2.500.000 indiqué ici. C'est le montant maximum? Et l'estimation faite par la région est de combien? Et l'activité qui sera attribué à ce bâtiment. Ça reste toujours choisi, la fois dernière, tout ce qui tourne autour de la culture. de la créativité culturelle, etc. Je vous remercie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

M. El Khannouss:

Je voudrais voter l'abstention pour ce point-là.

M. le Président :

Monsieur Eylenbosch aussi.

Le Conseil approuve le point.

30 votants: 28 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers: 28 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

16. Département Infrastructures et Développement urbain - Politique de la Ville - axe 1 - Occupation temporaire du bâtiment sis rue Jean-Baptiste Decock 67-69 (Stockage). Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsbeleid - as 1 - Tijdelijk gebruik van het gebouw gelegen Decockstraat 67-69 (Opslag).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

17. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marchés publics - Adhésion à la Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS) permettant l'accès à la Centrale d'Achat CREAT.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Toetreding tot de Tussengemeentelijke Maatschappij voor Services (TMVS) voor de toegang tot de Aankoopcentrale CREAT.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

18. Propriétés communales - Opération Ré-création - Convention entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles Environnement concernant les travaux de verdurisation de la cour de récréation de l'école communale n° 14 sise rue de la Flûte Enchantée 30 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Avenant à la convention et demande de subside pour les dispositifs de gestion intégrée des eaux pluviales.

Gemeentelijke eigendommen - Operatie Re-creatie - Samenwerkingsovereenkomst tussen de Gemeente van Sint-Jans-Molenbeek en Leefmilieu Brussel betreffende de vergroeningswerken op de speelplaats van de franstalige gemeenteschool nr 14 gelegen Toverfluitstraat 30 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Aanhangsel aan de overeenkomst en subsidieaanvraag indienen bij Leefmilieu Brussel voor geïntegreerde regenwaterbeheersystemen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed. 30 stemmers: 30 positieve stemmen.

19. Enseignement néerlandophone - Utilisation du système d'enregistrement des inscriptions - Année scolaire 2024-2025 et suivantes - Convention entre AGODI et l'Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean.

Nederlandstalig onderwijs - Gebruik Aanmeldingssysteem inschrijvingen - Schooljaar 2024-2025 en volgende - Overeenkomst tussen AGODI en het Gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

20. Enseignement néerlandophone - Reforme Brede School - Juillet 2024 - Convention VGC-Commune Molenbeek-Saint-Jean.

Nederlandstalig onderwijs - Hervorming Brede School - Juli 2024 - Convenant VGC-Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers: 30 positieve stemmen.

21. Enseignement néerlandophone - Emplois vacants pour les nominations au 01.01.2024.

Nederlandstalig onderwijs - De vacantverklaring bij de benoeming in wervingsambt op 01.01.2024.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

22. Cellule Habitat - Conseil Consultatif du Logement (Molenbeek-Saint-Jean) - Rapport annuel d'activité 2022-2023.

Habitat Cel - Adviesraad voor Huisvesting (Sint-Jans-Molenbeek) - Jaarverslag van de activiteiten 2022-2023.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Je voudrais poser quelques questions sur ce rapport. C'est monsieur Mahy qui répond ?

M. le Président :

Oui, oui, allez-y, poser des questions.

M. Vancauwenberge:

Ma première question, c'est quel est votre rôle exact dans ce comité consultatif?

Deux donc, on parle là-dedans du groupe de travail santé mentale, logements, mais ce n'est pas très clair s'il y a une conclusion, si c'est un thème important, évidemment, mais on ne voit pas très bien où sont les conclusions de ça dans le rapport.

La question suivante, c'est sur le groupe de travail « aide au petit propriétaire ». C'est avec l'asbl « la rue » notamment, que ce groupe est constitué et comme conclusion, ils mettent: il n'est actuellement pas possible de poursuivre ce groupe de travail faute de mobilisation des partenaires. Je trouve ça un peu curieux comme conclusion: pourquoi il n'y a pas de mobilisation? Les associations ne sont pas intéressées, n'ont pas le temps, ce n'est pas un sujet d'actualité, est-ce que vous pouvez donner une petite explication là-dessus?

Ensuite, la page 7, dans le rapport, il y a aussi un groupe de travail spécifique appelé « constat de terrain, urgence logement » et celui-ci a été constitué suite au constat du terrain, de l'impossibilité pour les locataires molenbeekois de trouver un logement décent et abordable, et plus précisément pour des gens qui sont bénéficiaires de logements temporaires communaux qui, à la fin de leur convention d'occupation temporaire, se trouvent face au même constat: il n'y a pas de logement abordable sur le marché. Et là-dedans, on fait aussi une référence à une interpellation citoyenne du 24 avril 2023 dans laquelle une série de mesures sont proposées de travailler sur les charges d'urbanisme, le droit de gestion publique, la taxation des logements vides et insalubres, etc. et la conclusion ici, c'est que les effets éventuelles mise en pratique seront bien entendu suivis de près par les membres du groupe de travail début 2024. Moi, je voudrais vous poser la question: oui, vous savez quelle est votre politique comme échevin dans le collège par rapport à cette interpellation, qui est cité dans le rapport d'avril 2024 sur les séries de mesures qui sont proposées? Est-ce que vous avez pris position par rapport à ça ou qu'est-ce que vous proposez pour résoudre ce problème de on ne trouve pas de logement? C'est extrêmement difficile pour des gens normaux de trouver un logement à Molenbeek.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci Monsieur le président. Monsieur le président, je pense que, avant que vous donniez la parole aux conseillers communaux pour qu'ils puissent poser leurs questions, je pense qu'il est important d'expliquer un petit peu le point, que l'échevin concernés par le point explique un peu le point. Dans ce cas-là, le rapport du ccl, avant que les conseillers puissent poser leur question, c'est le minimum.

J'avais juste une petite question: dans le groupe de travail vision 2050, apparemment, il y a eu une note qui a été soumise à l'échevin par rapport au fait qu'il y a la question du

logement a été abordé d'une manière résumée dans cette vision de 2005, et donc apparemment, il y a eu un groupe de travail qui a travaillé sur cette thématique-là. J'aimerais savoir s'il y a moyen de transmettre cette note aux conseillers communaux pour qu'ils puissent prendre connaissance des résultats de ce groupe de travail. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. Mahy, Echevin:

Je vous remercie pour les guestions, mais ceci est une prise d'acte. Pourquoi? Parce que ce n'est pas moi qui rédige le rapport. Je ne fais pas partie du ccl. Quand je suis présent au ccl, c'est parce que j'ai été invité. Je ne peux pas m'imposer, je ne peux pas dire je viens, je ne suis pas membre du ccl. Il y a à peu près une bonne vingtaine de membres, peut-être même 25 personnes, qui siègent à toutes les personnes qui comptent dans le logement Molenbeekois, vous les connaissez, ce sont des administrations, mais aussi des ASBL. Ce rapport, c'est eux qui le rédigent et ce sont leurs mots, ce ne sont pas les miens. Les questions et c'est à chaque fois, on le présente ici, parce qu'avant on ne le présentait pas, on a fait, on a pris le pli de présenter ce rapport du ccl ici pour que vous soyez informé. Mais ce n'est pas ma voix, c'est leur travail et ils font une rédaction de tout ce qu'ils ont fait, de tout leurs questionnements. Vous questionnez sur, par exemple, les logements temporaires. La question était: souvent: les bénéficiaires du logement temporaire dépassent les délais des 18 mois prévus, légaux, et que fait-on? Ce n'est pas une question qui est résolue. Évidemment, c'est trop compliqué, parce que quand ils dépassent les délais, nos subsides, qui sont reçus dans le cadre de l'Accueil dans les logements temporaires, sont en péril. On ne peut pas accueillir ad vitam des personnes dans des logements temporaires, sinon le système ne tiendrait pas très longtemps. Vous posez aussi la question sur la pénurie de logement? Bien sûr que le ccl se pose ces questions-là depuis sa création, et on n'a pas résolu bien sur la question, puisqu'elle est multifactorielle, et ce n'est pas moi qui vais résoudre la crise du logement, évidemment, mais le ccl est une, comment dire, un organe, une institution, je ne vais pas l'appeler comme ça, une association de personnes qui débattent des idées sur le logement, qui débattent assez profondément sur les grandes problématiques du logement. Les questions que vous posez, sont avant tout adressés au ccl, puisque c'est ça qu'ils décident. Bien sûr, ils n'ont pas transcrit tous les débats dans toutes les, réunions qu'ils ont eues. Comme vous avez pu voir dans certains cas, moi, j'ai participé, je pense, c'était en 2022, j'ai pu participer à une séance du ccl en 2022. Je pense que je n'ai pas participé en 2023, je n'ai pas été invité en ce qui concerne la vision 2050, c'était un travail qui a été commandé par le service de la DIDU, je pense, si je me souviens bien, et je n'étais pas à la manœuvre. Ce n'est pas moi qui étais l'échevin, compétent et donc le ccl, envoyait les notes pour alimenter la réflexion sur Molenbeek 2050. La vision 2050 a été présenté, je pense ici en conseil communal, je ne sais pas quand. Est-ce que c'était il y a deux ans, je pense? De mémoire, c'était peut-être il y a deux ans. et on a abordé toute la vision 2050. Est-ce que ce n'était même pas en section réunie, je ne sais plus? On peut vous transmettre, le document complet de Molenbeek 2050.

M. El Khannouss:

Monsieur le Président, je voudrais faire une motion d'ordre parce qu'on vient de m'envoyer un enregistrement. Monsieur le président faisant fonction, vous m'insulter et votre micro est ouvert, je l'ai ici. Vous m'avez traité de vieux schnock, de sheitan.

M. le Président :

Moi, non, non, monsieur, je ne vous ai pas traité de ça.

M. El Khannouss:

Non, non, c'est très grave. On n'insulte pas un conseiller communal. (Monsieur El Khannouss fait écouter l'enregistrement). C'est votre voix, quand même! Écoutez bien, qu'est-ce que c'est que ça? On insulte un conseiller communal. Ça ne te dérange pas. Son micro est resté ouvert. Monsieur m'a insulté. Il y a des gens qui suivent le conseil communal, qui ont enregistré ça et qui me l'ont envoyé à l'instant.

M. le Président :

C'était peut-être...

M. El Khannouss:

Non, vous m'insultez, monsieur le Président,

M. le Président :

Je dis simplement une chose...

M. El Khannouss:

Vous m'insultez. Je veux de votre part des excuses et je veux que ce soit acté dans le PV

M. le Président :

Je n'ai pas dit ça.

M. El Khannouss:

C'est votre voix.

M. le Président :

C'est ma voix et alors quoi ?

M. El Khannouss:

Vous m'insultez, vous me traitez de vieux schnock, de sheitan, vous parlez de moi. Moi, je veux que ce soit noté dans le PV madame la secrétaire svp.

M. le Président :

Moi, je n'ai jamais dit vieux schnock.

M. El Khannouss:

Non, non, cette méthode, on ne respecte pas les conseillers. Je connais cette méthodelà.

M. le Président :

Mais, c'est incroyable. Je n'ai jamais dit ça.

M. El Khannouss:

Vous voulez que je vous fasse tout entendre?

M. le Président :

Je n'ai jamais dit ça, monsieur. Je n'ai jamais dit vieux, schnock.

M. El Khannouss:

Vous êtes un fief menteur! C'est incroyable!

M. le Président :

Je vais vous sortir une autre vidéo et vous allez voir que vous êtes un fief menteur vous aussi. Bon laissez passer.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. El Khannouss:

Est-ce que vous l'avez noté dans la PV madame la Secrétaire svp ? Merci.

C'est une personne assermentée, qui suit notre conseil qui l'a vu en suivant notre conseil qui me l'a envoyé. Une coupure de 32 secondes.

M. Eylenbosch

Donc c'est enregistré. On peut aller ...

M. le Président :

Je n'ai jamais dit ça, je n'ai jamais dit ça. Monsieur, je n'ai jamais dit ça, je n'ai jamais dit ça, vieux schnock!

Vous êtes, vous un mal élevé! Non, non, mais si je l'avais dit, je savais que je l'aurais dit. Mais je n'ai jamais dit vieux schnock! Non, non, monsieur, vous êtes un menteur, vous, mais pas nous.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Monsieur Mahy, je ne vous ai pas demandé la vision 2050. La vision 2050, effectivement, elle est sur le site internet, on l'a vu, on l'a eu, en tout cas, dans une séance du conseil communal. Ce que je vous ai demandé, c'est la note qui a été transmise par le groupe de travail vision 2050, une autre que vous a été transmise, apparemment, dans ce que je lis ici, dans le rapport, et c'est ce que c'est l'avis c'est cet avis que je demande, pas la vision dans son ensemble. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

Monsieur, Eylenbosch, arrêtez un peu d'appuyer n'importe quelle connerie. S'il vous plaît, arrêtez un peu d'appuyer n'importe quoi!

Monsieur Vancauwenberge je vous donne la parole.

M. Vancauwenberge:

Merci, je n'ai pas bien compris votre réponse, monsieur Mahy. Normalement c'est un organe consultatif, c'est consultatif pour la commune, on est d'accord là-dessus. Ils donnent des conseils. C'est pour ça que ça a été constitué. C'est un organe. C'est très bien qu'il y a un organe comme ça dans la commune. C'est le terrain qui parle, qui donne des conseils. Mais je ne comprends pas pourquoi vous ne savez pas répondre. Par exemple, il y a le groupe de travail « aide au petit propriétaire ». Ils disent: le groupe de travail, ça ne marche pas, ça ne va pas pour l'instant, je suis un peu étonné que vous ne savez pas dire pourquoi. Ensuite, la question du manque de logement. Donc, ils citent l'intervention citoyenne, qui donne quelques recommandations. Et moi, je vous ai demandé quel est votre point de vue là-dessus. Je sais bien que vous n'allez pas résoudre tout le problème du logement. Ça, on est bien d'accord, mais puisque vous êtes, l'échevin du logement, vous allez quand même faire certaines choses que vous pouvez faire. Et quelle est votre position par rapport à ces recommandations? C'est ça que je vous posais comme question.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. Mahy, Echevin:

Vous voulez un débat sur le logement, parce que c'est ce que vous demandez. Vous demandez que je prenne trois heures pour en parler. Oui, c'est ça, mais ce ne sera pas le cas ici, c'est-à-dire qu'ici c'est une prise d'acte d'un avis du ccl. Ils prennent le temps de parler de certaines thématiques, non pas parce qu'on leur demande de parler de ces thématiques, mais parce qu'ils fixent leur propre ordre du jour et ensuite ils envoient les questions, pas toujours, bien sûr, et moi, je ne vais pas répondre ici, maintenant, aux questions du ccl, alors qu'ils passent des années, ça fait des années qui posent des questions de cet ordre-là. Moi, je ne vais pas répondre ici maintenant. Je n'ai pas une présentation structuré pour répondre aux questions du ccl. Aujourd'hui, ce n'est juste pas possible! Mais ça, vous le saviez et vous saviez que j'allais vous répondre ca, très probablement, parce que ce n'est pas possible ici, c'est vraiment, j'insiste une prise d'acte d'un organe qui a été créé en 2014, je pense, ou 2013, je ne sais plus, qui avait pour but avant tout de fédérer des acteurs du monde du logement à Molenbeek et qui pouvait répondre à certaines questions lorsque la commune avançait sur des thématiques de logement de tout type. Et ensuite, ils ont cette opportunité de poser d'autres questions, évidemment, mais bien sûr, je ne vais pas ici répondre aux questionnements du ccl. C'est juste impossible. Je suis désolé d'être comme ca. mais je ne peux pas répondre à ça et tout ce qui est fait pour les petits, les petits locataires, les petits propriétaires nous avons ici même, dans l'ordre du jour de ce conseil, un point qui parle de ca, des subsides qui sont proposé à l'Asbl « la rue » et « Bonnevie » pour avancer dans cette thématique-là, à propos de l'énergie. Désolé pour la petite confusion.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Je ne demande pas un débat de trois heures. Je pensais quand même que vous pourriez répondre à certaines questions, parce que j'imagine que vous débattez sur ce thème, etc, et que vous avez une politique. Maintenant, on peut reposer la question dans une interpellation la fois prochaine.

Le Conseil prend acte. De Raad neemt akte.

Monsieur El Khannouss demande au Président du Conseil, Amet Gjanaj, de s'excuser, suite à des propos tirés d'une discussion privée qu'il a eue avec un membre du collège, en pensant que son micro était coupé. Monsieur Gjanaj présente ses excuses à Monsieur El Khannouss.

Lors de la séance du Conseil communal du 24/01/2024, Monsieur El Khannouss demande que le PV de la séance du Conseil communal du 20/12/2023 soit modifié en reprenant les mots exacts utilisés par Monsieur Gjanaj à son encontre, à savoir : "vieux schnock, sheitan, sale chien".

De heer El Khannouss vroeg de voorzitter van de raad, Amet Gjanaj, zijn verontschuldigingen aan te bieden naar aanleiding van uitspraken uit een privédiscussie die hij had met een lid van het college, waarbij hij dacht dat zijn microfoon was uitgeschakeld. De heer Gjanaj verontschuldigt zich bij de heer El Khannouss.

Tijdens de zitting van de Gemeenteraad van 24/01/2024 heeft de heer El Khannouss gevraagd dat de notulen van de gemeenteraadsvergadering van 20/12/2023 worden gewijzigd en dat daarin de exacte woorden worden opgenomen die de heer Gjanaj tegen hem heeft gebruikt, namelijk: "ouwe zak, satan, vieze hond".

23. Petite enfance - Crèche "Les petites alouettes" - Initiation aux soins pédiatriques - Approbation de la convention.

Kinderopvang - Kinderdagverblijf "Les petites alouettes" - Inleiding tot de pediatrische zorg - Goedkeuring van de overeenkomst.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 30 votants : 30 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 30 positieve stemmen.

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.
Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.
Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE quitte la séance / verlaat de zitting.
Joke Vandenbempt quitte la séance / verlaat de zitting.
Mohammed Kalandar quitte la séance / verlaat de zitting.

24. Finances - Budget communal de l'exercice 2024 - Arrêt de crédits provisoires pour le 1er trimestre 2024.

Financiën - Gemeentebegroting van het dienstjaar 2024 - Vaststelling van voorlopige kredieten voor het eerste trimester 2024.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Une question simple: pouvez-vous nous donner le montant du crédit mensuel?

M. le Président :

On vous répondra par écrit.

M. Eylenbosch:

Pardon? Vous devez prendre un arrêté sur des douzièmes provisoires. Je suppose que si vous prenez cette décision, vous avez fait les calculs, vous avez fait les comptes. Monsieur l'échevin des finances, vous devez savoir ce que représente un crédit mensuel pour le mois de janvier, février, mars. Vous n'allez pas partir en aveugle quand même. Oui, il est de combien? Merci. Il est de combien? Parce qu'il y a des choses qui ne sont pas comptées.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Bijnens.

Dhr. Bijnens:

Ik sluit me aan bij mijnheer Eylenbosch. Als U uitgaat van voorlopige kredieten dan gaat het over twaalfden. Dus U zou moeten weten wat een twaalfde is als U terug gaat op het vorige jaar op 2023 dan zou U moeten weten een twaalfde is, dat zou een vraag moeten zijn die gemakkelijk beantwoord zou moeten kunnen worden als U op voorhand weet dat U met twaalfden gaat werken.

M. Eylenbosch:

Considérant que, (inaudible),

Si vous ne l'avez pas, il y a un problème. Où se trouve votre service comptabilité ? Ou est-ce que vous êtes dans le budget? Vous n'avez pas encore commencé. Vous n'avez pas ce montant-là ?

M. le Président :

Est-ce que c'est vraiment d'une importance capitale, parce que c'est le douzième provisoire par rapport au 2023 ?

M. Eylenbosch:

Comment est-ce que vous voulez gérer vos dépenses du mois de janvier si vous ne connaissez pas ce montant aujourd'hui ?

M. le Président :

On le saura. Ce n'est pas comme si on ne va pas le savoir. Il y a des services pour le calculer, on va travailler sur base de ça. Écoutez, on n'a pas la réponse. Je constate qu'on n'a pas la réponse. Est-ce qu'on peut avoir un écran de vote?

M. El Khannouss:

Vous allez présenter vos excuses ?

M. le Président :

Par rapport à quoi ? Oui, je m'excuse je m'excuse si vous avez senti que vous...

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Effectivement, je me suis, j'avais décidé de voter contre, mais je me suis abstenu, parce que, comme ca, ca me permet de justifier l'abstention et la raison pour laquelle je ne me suis pas abstenu, mais que je vote contre. Mais je considère non, non, sérieusement, je considère que c'est de l'incompétence dans l'organisation d'un budget à une semaine de la fin de l'année de ne pas connaître les montants qui sont disponibles à dépenser sur les mois, les premiers mois de l'année si vous ne savez pas ça aujourd'hui, vous avez quand même un très, très très gros problème. Si vous ne savez pas, au moment où vous présentez un point, que vous dites des douzièmes, vous devez savoir comment vous calculez vos douzièmes, parce que vous le dites-vous même ici qu'il y a des choses qui ne sont pas applicable dans le cadre du douzième. les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal, au paiement des primes d'assurance et des taxes, et considérant que les crédits provisoires ne concernent que les dépenses relatives aux budgets ordinaires et excluent de ce fait l'engagement de dépenses relatives au budget extraordinaire, vous devriez connaître votre montant, bon dieu! Parce que sinon, comment est-ce que vous allez faire pour savoir ce que vous allez dépenser? Vous partez comme ca à l'aventure ? C'est ce que vous avez déjà fait depuis quelques années et vous vous trouvez aujourd'hui dans la problématique que le budget, le résultat que vous allez faire présenter pour 2023, est catastrophique, et vous nous demandez encore, en plus de voter l'urgence pour des points où vous n'avez pas l'argent pour des dépenses que vous avez déjà engagées. Comment est-ce que vous allez régler votre problème? Je ne sais pas, c'est moi, je ne le sais pas et je suis sûr que vous ne le savez pas non plus. Et à mon avis, vous avez intérêt à sérieusement serrer les boulons au niveau des services pour que ca fonctionne. et pour que vous ayez des chiffres, parce que si vous ne les obtenez pas que les gens soient malades, pas malades, parce que s'il y a quelqu'un qui est malade, je suis désolé, mais y a quelqu'un qui doit pouvoir prendre sa place. Monsieur Achaoui, je vous prends en témoin. Vous avez été comptable plus que comptable, directeur financier dans une grosse boîte. Vous savez très bien comment ça fonctionne et quand on est dans une grosse boîte, avec un budget tel, que celui de la commune, vous avez intérêt à visser les boulons pour savoir où on en est. Merci.

M. Achaoui, Echevin:

Monsieur Eylenbosch, vous m'avez cité. Je voudrais simplement vous rappeler que le douzième, c'est une procédure normale qui se produit à chaque année, chaque fin d'année

c'est la première fois que vous posez des questions précises par rapport au montant disponible. C'est une procédure tout à fait normal. Je pense qu'il y a aucune commune, sauf celle qui, évidemment, présente un budget initialement déjà complet, qui ne procède pas par les douzièmes. Je veux dire: c'est un faux débat, c'est un faux débat. Vous avez raison de soulever la question des montants, mais remettre en question?

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Bijnens.

Dhr. Bijnens:

Mijnheer Van Leeckwyck U zou de begrotingscijfers van 2023 op zijn minst moeten kennen. U zou het bedrag moeten hebben of uw diensten zouden die moeten hebben. Dus U zou hier gemakkelijk moeten weten wat een twaalfde is. Dat is een grote incompetentie van U dat U dat niet weet vandaag te zeggen.

M. l'échevin Achaoui:

Mijnheer Bijnens zoals ik het in het frans gezegd heb het is wel een normale ...

Le Conseil approuve le point.

25 votants: 16 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

25 stemmers: 16 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

25. Taxes communales - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Renouvellement pour 2024.

Gemeentebelastingen - Aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting - Vernieuwing voor 2024.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 25 votants : 25 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

25 stemmers : 25 positieve stemmen.

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting. Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE entre en séance / treedt in zitting. Mohammed Kalandar entre en séance / treedt in zitting.

26. Taxes communales - Taxe additionnelle au précompte immobilier - Renouvellement pour 2024.

Gemeentebelastingen - Opcentiemen bij de onroerende voorheffing - Vernieuwing voor 2024.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Evidemment, on veut un peu savoir, sur les précompte immobilier, où vous en êtes avec les négociations avec la région concernant l'automatisation. C'était un débat qu'on a lancé il y a quelque temps, je pense, l'année passée. Ca a été reposé il y a deux mois, je pense. Vous avez dit que c'était impossible. On a des informations que ce n'est pas impossible. que c'est une question de coût. Quelqu'un doit payer, chargé le surcoût pour la région des calculs éventuels, pour faire en sorte que cette prime soit automatique, même si elle est proportionnelle, comme elle est aujourd'hui à Molenbeek. Et notre question est un: est-ce que, quand il s'agit de l'automatisation de cette prime, est-ce que la commune serait prête de porter le fait nécessaire afin que la région puisse fournir les adaptations logiciel, l'engagement de personnel extra, éventuellement afin de pouvoir automatiser pour que le propriétaire occupant ne voit pas d'augmentation ne voit plus d'augmentation et soit déduit tout de suite automatiquement la prime? Ça, c'est la question. Est-ce que cette commune, serait prête si c'est une question de coût ? Deuxième question, où vous en êtes ? Est-ce que ça se poursuit, ses discussions où, l'année passée, tout s'est arrêté? On va se retrouver dans deux ans pour constater que, de nouveau, on n'a pas avancé dans cette affaire comme ca s'est dit déjà quelquefois. Ma question, c'est ça.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Monsieur De Block, je crois que vous avez mis les la charrette avant les bœufs, parce que dans la délibération qui se trouve là, on ne parle pas de la prime. Est-ce que cette prime est maintenue ou pas? Ça, c'est la première question. Et si elle est maintenue, la deuxième question, elle vient de Monsieur De Block et je suis content que vous ne fassiez pas d'augmentation sur le prix compte immobilier, mais si vous ne mettez pas la prime, ça, ça voudrait dire que tous les molenbeekois vont rater la prime et que, eux, ils auront une augmentation, alors que les autres l'auront déjà eue précédemment. Je veux bien, mais il y a un rattrapage qui se fait. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Bijnens.

Dhr. Bijnens:

De gemiddelde opcentiemen in Vlaanderen zijn bijna 900 opcentiemen, Brussel zit iets over de 3.000, Molenbeek is het tweede hoogste in het Brusselse Gewest, Schaarbeek is nog hoger. Het is enorm hoog. Het is meer dan drie keer zo hoog als het gemiddelde in Vlaanderen en dat wijst erop dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest gewoon in een financiële zeer slechte toestand zit. Er moet hervormd worden maar dat is op het Brussels niveau dat dit moet gebeuren.

Ik sluit me aan bij mijnheer De Block die mijn motie van twee maanden geleden aanhaalt. Mijnheer Van Leeckwyck heeft gezegd dat het mogelijk was maar moeilijk. Mijnheer Boufraquech heeft er daarna van gemaakt dat het onmogelijk is en ze hebben tegen gestemd. De vraag kan dus nog altijd gesteld worden aan het Gewest omdat toch uit te voeren omdat het mogelijk moet zijn.

Er is ook een studie geweest bij de vorige huisvestingspremie van de vorige legislatuur dat zo'n 7000 mensen het vergeten of het niet aanvragen. Het bedrag was moeilijk te

berekenen volgens die studie omdat het over een progressieve premie gaat maar in februari of in maart zou mijnheer Van Leeckwyck daarop moeten kunnen antwoorden want hij heeft 2.000.000 voorzien. Dus dan zou hij het moeten kunnen weten want dan heeft iedereen die 90 dagen gehad om die premie aan te vragen. Dus dan zou hij moeten weten hoeveel premie er is uitbetaald en hoeveel er van die 2.000.000 overblijft. Dat is een antwoord dat we in maart gaan proberen te weten te komen.

M. le Président:

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci, monsieur le président. Cette fameuse augmentation du précompte immobilier traumatisé la plupart des propriétaires molenbeekois et, dieu merci, grâce à la mobilisation de l'opposition vous avez décidé de remettre en place une prime qui avait été décidée sous l'ancienne majorité, prime d'ailleurs qui a été, ces derniers jours, venté par un membre de la majorité qui n'a pas honte de dire qu'une prime est disponible alors qu'ils sont responsables de la catastrophe qui a fait que le précompte a augmenté. Les questions sont les suivantes, si vous le permettez, c'est d'abord je m'adresse à monsieur l'échevin des finances, c'est de savoir où ca en est au niveau des primes. De très nombreux citoyens ont introduit les formulaires de demandes depuis que l'opération a été lancée. Ils n'ont toujours pas de réponse, même pas d'accusé de réception. Par rapport au budget initial qui, si mes souvenirs sont bons, était de 2.200.000€ est-ce qu'on a des projections pour savoir combien de celui-ci va être consommé dans le cadre des primes et dans combien de temps est-ce qu'on va pouvoir répondre à tous les citoyens? Et une petite question subsidiaire: combien de citoyens ont introduit de demande aujourd'hui parce que d'autres personnes ? Ou autre question qui m'est susurré dans mon oreille par mon voisin de droite : combien de citoyens ont déjà perçu cette fameuse prime? On avait annoncé qu'elle serait plafonnée à 400€ et qu'elle correspondrait à 85 % de l'augmentation. J'ai été interpellé aussi par un citoyen qui est un des tout premier à l'avoir reçu, mais qui est à-peu-près à 60 % de l'augmentation sur quotepart molenbeekoise, est-ce que vous pouvez un peu nous nous éclairer par rapport à toutes les questions que je viens de faire à l'instant merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci, monsieur le président, comme vous savez tous, l'augmentation de précompte immobilier cette année, c'était phénoménal. On a eu une augmentation de plus de 20 % cette année, il y a eu cette prime, comme dit mon collègue, grâce à la mobilisation de l'opposition une prime qui a pu un petit peu atténuer cette augmentation phénoménale. Ma question va dans le même sens que celle de monsieur Eylenbosch, c'est-à-dire pourquoi vous présentez aujourd'hui cette taxe au précompte immobilier alors que vous ne présentez pas de règlement d'octroi de la prime pour l'année prochaine? Tout simplement est ce que vous avez prévu, un budget pour cette prime l'année prochaine ou pas, ou alors vous comptez carrément la supprimer pour l'année qui qui arrive? J'aimerais vraiment savoir si ce règlement d'octroi de la prime va arriver sur la table du conseil communal dans les prochains mois ou pas. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Un complément, une question complémentaire : si vous voulez, à l'époque, vous avez aidé les propriétaires qui habitent leur bien, en récupérant cette augmentation à hauteur de 85 % grâce à une prime. Est-ce que vous maintenez cela, vu les difficultés que vous avez pour mettre ce dispositif en place ? L'automatisation est-elle une option pour vous ? Est-ce techniquement possible de supprimer cette augmentation, au moins pour ceux qui habitent leur propre bien ? Avez-vous une idée du coût que cela engendrerait ? Car il faudrait adapter le système informatique, engager des personnes, éventuellement. Avez-vous une idée de ce que cela implique pour le système de primes proportionnel ?

M. Boufraquech:

Effectivement, nous avions souhaité cette prime et nous sommes heureux qu'elle soit mise en place à Molenbeek. Je vais juste répondre à monsieur Bijnens parce qu'il m'a interpellé. On a déjà eu un débat là-dessus, à savoir pourquoi à Molenbeek elle n'est pas automatique. La prime à Molenbeek, elle est proportionnelle à l'augmentation du précompte immobilier, ce qui n'est pas le cas de la commune que vous avez citée, en l'occurrence la commune de Schaerbeek, qui est une prime forfaitaire. Je pense que c'est septante euros, à Jette, c'est 40 €. A Molenbeek, c'est de 50 à 400 euros, plafonnée à 400 euros, ce qui est extrêmement intéressant pour nos concitoyens, beaucoup plus intéressant que dans les communes que vous avez citées. J'ai effectivement quelques questions Monsieur l'échevin des Finances. J'aimerais savoir le nombre de personnes qui ont introduit la demande et j'aimerais savoir si les crédits budgétaires ont été épuisés, oui ou non. J'avais encore une autre question: oui, je voulais en profiter pour dire à nos concitoyens propriétaires occupants de ne pas oublier d'introduire leur demande. Effectivement, j'ai fait de la communication, en tant que conseiller communal, d'encourager les propriétaires occupants à introduire une demande de prime. Je vous remercie.

Mme Evraud:

Moi, je n'attends pas une réponse aujourd'hui, mais je me suis rendue compte que, pour certaines personnes, l'encodage électronique permettait de se rendre compte qu'il y avait des, comment dire, des logements qui étaient mal répertoriés, par exemple comme Kangourou, comme logements partagés, que ce sont des logements qui qui ne le sont pas. Et je me demandais combien sont dans le cas. Et ça, ça met en difficulté votre demande, parce que s'il y a d'autres logements, s'il y en a un certain nombre, c'est pour ça que je vous pose la question de vérifier combien il peut y en avoir, parce qu'à ce moment-là, automatiquement, eux n'auront pas la prime. C'est une mise en garde.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Merci pour toutes vos questions. Normalement, j'ai des réponses à tout. Pourquoi on n'a pas encore parlé de la prime aujourd'hui. Il va avoir une prime. Maintenant, vous allez dire, vous êtes obligé de me croire sur paroles. Mais on en a déjà discuté en collège et on est tous d'accord pour accorder cette prime, qui sera dans la même ordre de grandeur. Le problème, le problème, c'est qu'on n'a pas encore discuté du budget. On n'a pas encore finalisé le budget et on préférait mettre ça dans le package budget, pas le passer, maintenant. Mais c'est vrai qu'on aurait pu pour garantir la prime, mais il ne devrait pas y avoir de problème sur la prime et elle sera conservée.

C'est vrai qu'actuellement les services ont reçu énormément de demandes. Ça suit bien. L'enregistrement des demandes suit bien. Oui, oui, je vais le dire directement, mais je dois avouer qu'on a eu un petit problème au niveau des paiements, pour ne pas faire virement par virement. On a demandé à Civadis, quand les dames ont rempli l'Excel avec tous les numéros qu'il faut, on donne le fichier à Civadis et il fait tourner la moulinette pour envoyer les virements. Ça a un peu traîné chez Civadis, mais maintenant c'est arrangé et les paiements suivent. On a déjà fait trois rôles au collège, on est déjà passé dans trois rôles, mais je dois avouer que, actuellement, on n'est pas encore en nombre très élevé. On est à 2.789 demandes seulement. Et je n'ai pas eu le temps, j'ai fait un total, une somme, dans mon Excel, qui me donne 484.275 € au total, mais je n'ai pas vérifié parce que j'ai fait des copie/paste, donc en Excell, il suffit qu'un chiffre soit un peu erroné, que ça ne donne pas... Mais je suis quasi sûr que c'est le montant. Mais je vérifierai et je pourrais vous envoyer pour être certains de la situation.

Ce que j'allais justement proposer au collège et à la commune, c'est qu'en janvier, dans le prochain numéro Molenbeek Info et peut-être même refaire un document, je pense qu'il faudra réinformer la population. Il faut refaire. Le bouche-à-oreille fonctionne bien, les documents fonctionnent bien, mais on voit quand même qu'il y a encore, et c'est vrai qu'on m'a déjà fait remarquer qu'on voit que c'est beaucoup le haut de Molenbeek qui répond, moins le bas de Molenbeek. D'autres m'ont dit que dans le bas de Molenbeek, il y a beaucoup de locataires et moins de propriétaires. Ce sont des choses qui va falloir vérifier et on a promis de mettre cette prime pour qu'un maximum de personnes en profite. Il n'est pas question d'essayer de camoufler et dire non, on ne va pas donner la prime. On avait prévu 2 millions. On a encore la marge pour rembourser ces primes.

Si vous avez, en effet, si vous connaissez quelqu'un qui n'a reçu que 60 % de l'augmentation, vous pouvez me l'envoyer qu'on regarde un peu ce qui s'est passé, parce qu'on a, oui, c'est un calcul, c'est bien 85 %. Maintenant, je veux dire peut-être 85,5 ou 84,9, mais proportionnellement, c'est 85. Il ne faut pas hésiter à nous envoyer les personnes.

La plupart des demandes, peu de gens le font électroniquement. La plupart des demandes, les personnes viennent au guichet, c'est quand-même plus facile d'aller au guichet de la commune. Et on a quelqu'un qui est de permanence, qui aide, qui regarde directement, parce qu'il y a quand même pas mal de personnes. Ce n'est pas hyper compliqué, mais ça demande quand même une certaine, savoir ce qu'il faut donner, et ainsi de suite. On aide assez bien les personnes sur ces situations. Où on a quand même quelques problème pour les paiements, c'est que, malgré qu'on essaye et qu'on insiste, il y a quand même quelquefois, il y a régulièrement des numéros de comptes qui sont incorrects. On doit contacter la personne, mais tout se fait sans, sans problème.

Combien ça coûte à la commune cette prime? Officiellement, ça nous coûte une personne, puisqu'on a engagé une personne qui travaille au niveau des taxes et qui se charge de la gestion des taxes. Évidemment, en déjà en juin, le service a dû aussi préparer toute la documentation et tous les documents. La nouvelle les connaissant un peu moins bien, on a dû l'aider, on a quand-même eu besoin d'une personne de la communication et une autre personne des taxes. Mais logiquement, avec une personne temps plein, c'est suffisant. Et s'il y a un creux, il n'y a pas assez de prime, elle peut aider le service des taxes.

Qu'est-ce que je peux encore, pom pom pom, pour l'automatisation vous m'avez envoyé, vous avez envoyé au secrétaire communal, cette question-là, Monsieur De Block, je vais vous envoyer, vous demandez même, les documents, les preuves des réunions. J'ai dit au secrétaire que tout était chez-moi. Je vais vous envoyer ça, mais je vais déjà répondre. Mais je vais vous envoyer toutes les informations. L'année passée, oui, donc, on peut automatiser la taxe, comme M. Boufraquech l'a dit, mais c'est un montant forfaitaire et normalement, ça ne coûte rien à la commune, uniquement le fait qu'on doive déjà donner

l'argent par exemple les 2 millions qu'on prévoyait pour la taxe. On doit déjà les donner à la Région. Ça veut dire qu'il faut quand même faire une avance de caisses assez tôt dans l'année pour le remboursement. Ça, c'est si on fait ce système 50 € ou 100 €. Mais on était allé voir monsieur le ministre, pour l'automatiser et c'est vrai que j'ai relu les derniers mails et il y avait un gros problème, apparemment, ils ont même l'air de dire que ça n'est pas possible de l'automatiser. Comme je suis informaticien d'origine, je dis toujours en informatique, rien n'est impossible. Mais c'est vrai que ça dépend du coup, parce qu'évidemment ça peut demander, évidemment, c'est qu'il faut croiser différents types de fichiers pour être certains. Je vais vous envoyer ça et reprendre contact avec Bruxelles Fiscalité pour quand-même insister. Parce que vous, vous avez eu un écho, comme quoi ce serait quand même possible?

M. De Block:

On a posé la question: s'il y a une raison technique pour que ce soit impossible. Ils ont répondu que non, mais que c'est un coût, parce que ça veut dire qu'il faut adapter effectivement des logiciels permettant l'automatisation. La question: est-ce qu'on est prêt à investir, à porter ce coût une fois, parce qu'on le fait une fois après, on peut automatiser des primes et des proportionnels et peut-être des autres systèmes de primes plus progressives encore pour une série de choses. La question est simple: c'est pour moi qui a négocié, on a posé des questions, on a eu ces réponses. C'est pour ça que je vous repose la question: qu'est-ce que vous avez posé précisément et quelles réponses précises on a été ont été données?

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Mais je vais vous envoyer le mail où ils parlent de quasi l'impossibilité, c'est bien qu'on échange sur ce sujet. Par contre, dans des discussions qu'on avait eues avant qu'il m'envoie la réponse par écrit, ils avaient justement dit que ce serait un plus pour eux, parce qu'à partir du moment, ils font cette formule-là pour Molenbeek, peut-être que d'autres communes pourraient en profiter aussi. Je pense que ça vaut vraiment la peine de le refaire, pour plusieurs raisons. D'abord, ce serait automatique. On est sûr que tout le monde l'a, on n'a pas besoin de personnes chez-nous, parce que ça demande quand même du travail et du stress, parce que ça n'a l'air de rien, mais énormément de gens téléphonent et retéléphonent, et je les comprends parce que, comme quelqu'un a dit, il n'y a pas d'accusé de réception, il n'y a que quand on l'envoie de façon électronique. Mais si vous envoyez un courrier par la poste, on ne répond pas. C'est dommage, mais c'est quasi impossible. Tout ça serait beaucoup plus facile. Je ne dis pas qu'il y a des erreurs, mais il y aurait nettement moins d'erreurs tout ça, et je vous ai entendu et je vais aller voir, retourner voir Bruxelles Fiscalité. Je pense que j'ai répondu à vos questions.

Oui, ça aussi, une petite information, ce qu'on avait constaté aussi, c'est que quand quelqu'un nous envoie une demande de prime, on se basait souvent sur le fait que logiquement, celui qui a droit à une prime de la commune, c'est celui qui a déjà reçu la prime de la Région, puisque la Région, la prime que la Région donne, qui est de 150, je sais plus, c'est justement le même principe que nous. Mais on a constaté, parce que des personnes, on leur téléphone: vous n'avez pas de droit à la prime. Ils disent non, ce n'est pas possible! Et on a vu qu'il y avait aussi des soucis au niveau de Bruxelles Fiscalité. On ne se base pas uniquement sur le fait qu'ils ont eu la prime. On revérifie chaque fois avec le propriétaire s'il est bien le propriétaire de son logement. Le travail est fait sérieusement, mais je pense qu'il faudrait en refaire de la pub pour qu'un peu plus de monde puisse bénéficier de cette prime. Merci pour vos questions.

M. le président :

Merci, monsieur Van Leeckwyck, est-ce qu'il y a des réactions? Est-ce qu'on peut avoir un écran de vote?

Le Conseil approuve le point.

28 votants: 21 votes positifs, 7 votes négatifs.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 21 positieve stemmen, 7 negatieve stemmen.

27. Plantations - Déclassement du matériel 2023. Beplantingen - Buitengebruikstelling van apparatuur 2023.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

28. Propreté publique/Charroi - Déclassement de VHU (véhicule hors d'usage). Openbare netheid/Voertuigen - Buitengebruikstelling van voetuigen (buiten gebruik).

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

29. Propreté publique - Convention de collaboration entre l'asbl Recupel et l'Administration communale.

Openbare netheid - Samenwerkingsovereenkomst tussen de vzw Recupel en het gemeentebestuur.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

30. Propriétés communales - Octroi d'un subside ponctuel aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2023. Gemeentelijke eigendommen - Toekenning van een eenmalige toelage aan de verenigingen actief in de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek inzake huisvesting - Dienstjaar 2023.

M. le président :

Il s'agit d'un subside ponctuel aux associations actives sur Molenbeek en matière de logement. Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy:

Je retiens le conseil d'un de nos conseillers. Je vais présenter brièvement le point. C'est un point qui a été votre l'année passée, ici même. Il s'agit exactement du même point. Nous poursuivons l'accompagnement de personnes dans la gestion de l'énergie et on le fait via Bonnevie et La rue, en donnant 6.750 € pour chacune des 2, qui font excellemment bien ce travail. C'est un accompagnement, mais aussi le paiement de toutes petites fournitures qui ne serait pas subsidiées, par ailleurs, par d'autres organismes subsidiants.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

31. Action Sociale - Subside aux Organismes - Personnes âgées - Demande de l'ASBL « Amicale des pensionnés socialiste ».

Sociale Actie - Subsidie voor organisaties voor senioren - Aanvraag van VZW « Amicale des pensionnés socialiste de Molenbeek-St-Jean ».

Mme l'échevine Ouberri :

Je vais regrouper les quatre points. Il s'agit des associations connues et reconnues qui œuvrent les unes pour des personnes âgées, les autres pour personnes porteuses de handicap. Oui aussi Youssef Kadar des Acacias, animateur connu et reconnu de par le monde, qui fait des activités et qui participe avec nous à la semaine de la santé. On a également l'association oui, c'est celle la Papy-boom, pour les moins valides, de la Chaîne de l'amitié tout ça, c'est pour sortir les personnes de l'isolement en faisant des activités, des ateliers, des repas festifs, des thés dansant pour un petit peu égayer la vie des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap. Merci.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

32. Action Sociale - Subsides aux organismes - Personnes âgées - Demande de l'ASBL « Papy Booom ». Sociale Actie - Subsidie voor organisaties voor senioren - Aanvraag van de VZW « Papy Booom ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed. 28 stemmers : 28 positieve stemmen.

33. Action Sociale - Subside aux organismes pour moins-valides - Demande de L'ASBL « La Chaîne de l'Amitié ».

Sociale Actie - Subsidie voor organisaties - Minder-Valide - Aanvraag van de VZW "De Vriendschapsschakel".

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

34. Action Sociale - Subsides aux organismes - Médecine Sociale et Préventive - Demande de l'asbl « Service de Santé Mentale - D'Ici et d'Ailleurs »

Sociale Actie - Subsidie voor organisaties - Medische en preventieve gezondheid - Aanvraag Vzw « Service de Santé Mentale - D'Ici et d'Ailleurs ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

35. Prévention - Convention relative à l'octroi d'une subvention de 11.020 euros pour accompagnement et médiation de l'occupation temporaire conventionnée du site de Koninck pour l'année 2023. (Complémentaire)

Preventie - Overeenstemming over de toekenning van een subsidie van 11.020 euro ter ondersteuning en bemiddeling van de tijdelijke bezetting van de Koninck-site voor 2023. (Aanvullend)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

36. Département infrastructures et Développement Urbain - Marché de travaux relatif à l'entretien, la réfection du revêtement hydrocarboné des voiries, des trottoirs et espaces publics ainsi que la plantation d'arbres sur les voiries et espaces publics de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Modification de l'estimation du lot 2 - CDC 23.006. (Complémentaire)

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken met betrekking tot het onderhoud, de vernieuwing van de koolwaterstofcoating van de wegen, stoepen en openbare ruimtes alsook de aanplanting van bomen op de wegen en openbare ruimtes van de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek - Wijziging van de raming van perceel 2 - Bestek 23.006. (Aanvullend)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 28 votants : 28 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 28 positieve stemmen.

37. Finances - Adaptation du mode de financement. *(Complémentaire)* Financiën - Aanpassing van de financieringsmethode. *(Aanvullend)*

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

28 votants: 20 votes positifs, 1 vote négatif, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers: 20 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 7 onthoudingen.

38. Secrétariat communal - Motion déposée par le groupe MR visant à pallier la pollution visuelle et les nuisances environnementales générées par l'affichage électoral. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de MR-fractie om de visuele vervuiling en milieuoverlast van verkiezingsposters aan te pakken. (Aanvullend)

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

39. Secrétariat communal - Motion déposée par le groupe MR relative à la gestion de la propreté publique. *(Complémentaire)*

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de MR-fractie betreffende het beheer van de openbare netheid. *(Aanvullend)*

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

Abdelkarim Haouari entre en séance / treedt in zitting. Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting. Khadija Zamouri entre en séance / treedt in zitting. 40. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Défi, relative à la préparation et la réponse au grand froid.- report du 22/11/2023

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, gemeenteraadslid Défi, over de voorbereiding en reactie op extreme koude.- uitstel van 22/11/2023

M. Ben Salah:

Ce soir, je souhaite attirer votre attention sur un enjeu crucial pour notre commune en cette période de l'année, la préparation et la réponse aux grands froids qui s'annoncent. Notre devoir est de garantir la sécurité, le bien-être de tous nos concitoyens, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables, comme les sans-abris et les personnes isolées. Dans le contexte actuel, il est impératif que notre commune se dote d'une stratégie efficace pour faire face à cette température extrême. Cela comprend la mise en place de centres d'accueil d'urgence, la distribution de fournitures essentielles comme des vêtements chauds et des couvertures, et les garanties que nos services de secours sont pleinement préparés et équipés pour répondre aux situations d'urgence. Il est également essentiel que nous communiquions clairement et efficacement avec nos concitoyens pour les informer des risques liés aux grands froids et de mesures à prendre pour leur sécurité. Nous devons agir de manière proactive pour prévenir des risques liés à cette vaque de froid, notamment ce qui concerne les personnes sans domicile fixe ou vivant dans des conditions précaires. Notre réponse en tant que commune reflétera notre engagement envers le bien-être de nos résidents. Je vous remercie pour votre attention et je vous remercie pour les réponses que vous allez fournir par rapport aux questions suivantes. Je demanderai par la même occasion d'éviter de continuer à parler en aparté. Monsieur le président, ce serait.

M. le président :

Oui, est-ce que vous voulez bien cesser tout aparté et écouter M. Ben Salah.

M. Ben Salah:

Je vous remercie Monsieur le président. Monsieur le bourgmestre, quelles sont les mesures spécifiques notre commune a prises ou envisage de prendre pour protéger nos concitoyens les plus vulnérables pendant cette vague de froid? Comment pouvons-nous, en tant que commune, collaborer efficacement avec les services d'urgence et les organisations sociales pour garantir une réponse rapide et efficace? Existe-t-il des initiatives communautaires ou des programmes de soutien que nous pourrions encourager ou renforcer pour aider ceux qui sont les plus affectés par le froid? Comment assurons-nous une communication efficace et accessible à tous nos citoyens sur les mesures de précaution et les ressources disponibles durant cette période? Merci pour vos réponses.

M. Hamzaoui:

Je voulais juste si l'échevine pourrait comparer avec ce qui a été fait l'année passée et est-ce qu'on peut tirer les leçons de l'année passée pour qu'on puisse les mettre en place cette année. Et merci.

Mme l'échevine Ouberri :

Monsieur Ben Salah, monsieur Hamzaoui, merci pour vos questions. Donc voilà, vous le savez, chaque année, la commune, via le service Action sociale, s'active justement pour préparer un plan de grand froid. Ce n'est pas la première année, ça, vous le savez. Et comme chaque année, on organise, comme j'ai dit, le grand, le plan grand froid. Ce plan a pour objectif

d'assurer la prise en charge des personnes vulnérables quand les conditions climatiques sont particulièrement rudes. C'est aussi un plan qui consiste à mobiliser, comme vous dites, le maximum de ressources locales, publiques et associatives, déjà présentes et actives sur le terrain, pour donner la réponse la plus adaptée possible durant la période aigüe et particulièrement difficile pour les personnes précarisées ou bien vivant dans la rue.

Afin d'aider ou d'orienter les personnes précarisées, en détresse psychologique, en difficulté sociale importante, le service de l'Action sociale rentre en contact avec des cellules opérationnelles tels que numéro vert de l'aide sociale, fédération des services sociaux, le 0800.35.243, le SAMU social, Brussels hulp, la Croix-Rouge, le centre Ariane. Chaque année, il y a des associations qui sortent de notre plan, pour un tas de raisons, soit par manque de movens, par manque d'espace par manque de personnel, et d'autres rentrent. Et le service. qu'est-ce qu'il fait? Il téléphone à tous les opérateurs de la commune pour les sensibiliser et avoir leur coopération pour pouvoir justement faire partie de ce plan. Et toutes ces structures ont comme but l'organisation de l'aide psychologique, psychosociale permanente, 24 h sur 24, sept jours sur sept, ainsi que l'Accueil, les soins et l'accompagnement en situation de crise de chaque personne se trouvant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Elles analysent la demande et la situation grâce à leur connaissance, expertise et compétences, et proposent un plan d'intervention adapté à la personne bénéficiaire. Elles orientent les personnes en précarité vers les aides, les organismes compétents. L'Action sociale assure le suivi social en réponse besoin des citoyens, en coopération avec les cellules citées, comme je viens de citer là tout de suite. Une collaboration étroite existe également avec le service communal de la Prévention, plus particulièrement son service dédié aux sans-abris. Au CPAS, le contrat est établi avec la coordination sociale. Le service de l'Action sociale permet d'aider les personnes isolées en période de grand froid en leur indiquant un endroit chauffé où parler, se laver, boire un café ou une soupe, manger un repas chaud à prix réduit et recevoir un colis alimentaire. Cela passe par le contact avec de nombreuses associations et acteurs locaux, tels que les épiceries sociales, les restaurants sociaux, le CPAS, les associations qui confectionnent des colis, stockent, transforment et distribuent des denrées d'alimentations de première nécessité, comme le resto social Les uns et les autres, la Porte verte et son restaurant social, la Maison des cultures et de la cohésion sociale, l'association Molenbeek 100 % voisin, le centre de rencontre parc Marie-José, le centre de rencontre Lemaire, L'oranger, l'opération thermos, le restaurant social la Cassonade, qui se trouve du côté de Manchester, vers la place de la Duchesse.

En dehors de la commune de Molenbeek, nous collaborons aussi avec l'ASBL Samaritain, et cette année, ils nous proposent également de nous donner toutes les récoltes des boxes, c'est-à-dire que via des écoles, ils collectent des denrées non périssables, des chaussettes, des écharpes, des bonnets, des gants, et on va les chercher et on va redistribuer vers les personnes dans le besoin. Comme je dis, c'est en dehors de la commune. J'ai cité les Samaritains, mais il y a aussi asbl Cultureghem, il y a l'asbl Jamais sans toi, le Resto Jette, le resto du cœur, frigo pour tout, l'ASBL chez-nous, et ces associations qu'on a, que les services ont contactés une après l'autre et qui ont marqué leur accord pour pouvoir proposer quelque chose en faveur de ces personnes précarisées par le temps, le temps de grand froid.

On a aussi pour se laver, laver ces vêtements, Doucheflux. On a le Rolingdouche, on a la Fontaine. Vous savez que sur Molenbeek, il y a Bulle qui vient tous les jeudis de 14 à 18 heures, où chaque jeudi, ils lavent pour dix personnes précarisées leur linge une fois par semaine, rendez-vous pris. À côté de ça, ils donnent aussi à boire, à manger pendant le laps de temps où les gens attendent. Et la camionnette est stationnée sur l'espace Sainte-Marie, juste à la sortie de Comte de Flandre. Vous pouvez le jeudi passer, les voir et les saluer, parce qu'ils font un travail formidable.

Il y a aussi, au niveau des vêtements chauds, on travaille avec solidarité grand froid, au niveau des chauffoirs, pour le moment, on a le Point carré, on a les Remparts. Et au niveau

de votre question communicationnelle, le service de l'Action sociale édite et transmet des flyers et des affiches à tous les services de la commune, les maisons médicales, les pharmacies, le CPAS, les maisons de quartier, les épiceries sociales, les magasins de proximité près de la maison communale, la police. La diffusion de l'information est assurée également sur les supports d'information de la commune, genre Facebook et Instagram, I like Molenbeek, sur le site web de la commune, dans le journal commune également Molenbeek Info. Les citoyens peuvent également prendre directement contact avec le service de l'Action sociale, par téléphone au 02/412.36.81 ou par email.

Par rapport à votre question, Monsieur Hamzaoui, je pense que chaque année, on améliore, nous travaillons avec les opérateurs de terrain qui veulent bien coopérer avec nous, qui ont des choses à proposer, qui ont, qui peuvent offrir un café et permettre à une personne qui est dans la rue de pouvoir prendre un temps de répit, de pouvoir se reposer sans contrainte. Il y a des associations qui offrent aussi des soupes. Pour moi, on peut tirer un bilan positif parce que tous les acteurs que nous avons sollicités ont fonctionné, et même nous avons eu la collaboration des habitants, aussi de manière tout à fait volontaire, qui se proposaient pour pouvoir nous aider. Et au moment où je vous parle, il y a des associations qui nous demandent aussi, qui proposent de récolter des échardes, bonnets, des gants, des manteaux, des vestes chaudes qu'on va bientôt distribuer avec les associations qui récoltent cela.

Je vous remercie, j'espère avoir fait le tour, je pense, avec les services, on a été vraiment complet et je dis: on ne sait travailler qu'avec les opérateurs de terrain qui veulent bien et qui ont un espace pour ça, qui ont les moyens, qui ont le personnel. Et je pense que Molenbeek peut être fier de son secteur associatif, parce qu'ils répondent vraiment au quart de tour sur le plan humain. Ça fait chaud au cœur quand-même. Mais je vous remercie aussi pour votre question, parce c'est hyper important de mettre en lumière le travail fait par l'Action sociale, que je remercie aussi au passage.

M. Ben Salah:

Je tiens remercier madame Ouberri pour sa réponse. Je te remercie également tous ces acteurs qu'on ne voit pas très souvent dans les médias et qui ne sont pas suffisamment, à mon sens, mis à l'honneur à remercier également tous ces bénévoles, toutes ces personnes, ces petites mains qui est de manière systématique à chaque période de grand fort, amènent un petit peu de chaleur au cœur de toutes ces personnes qui ont, qui sont en difficultés. Je tiens aussi à remercier également le personnel communal qui, je sais, se porte également comme bénévole à de nombreuses reprises chaque année. J'espère que toutes ces personnes seront entendues, j'espère que toutes ces personnes seront secourues et j'espère qu'on ira chaque fois un peu plus loin en termes de collaboration et en veillant à faire en sorte de railler de la carte cette problématique dans les années à venir. Je vous remercie.

41. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, Conseiller communal, relative aux dettes dues à la commune par le tennis club le Chalet. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Eylenbosch, Gemeenteraadslid, over schulden van de tennisclub le Chalet aan de gemeente. (Aanvullend)

M. Eylenbosch:

Monsieur l'échevin, on en a parlé tout à l'heure, mon but était d'avoir une information particulière, parce qu'il y a des bruits qui courent sur ce qu'il a payé et qu'il n'aurait pas payé, etc., et je voulais avoir une certitude par rapport à ça et aussi par rapport à des documents que j'avais demandés, avec lesquels je voulais faire un comparatif pour vérifier quels étaient leur validité. Et j'ai effectivement reçu les documents que j'avais demandés dans une

interpellation écrite. Et je constate que la dette en question n'est toujours pas effacée, qu'on est toujours à - 65.000 €, que vous m'avez tout à l'heure annoncé, le fait qu'elle était effacée, quelle tête à zéro? Ce que je veux bien croire, je n'ai pas de soucis par rapport à ça. Mais la question que je peux me poser à ce moment-là, c'est de savoir c'est comment cette dette a été effacée. Est-ce que ça a été un paiement ou est-ce qu'éventuellement ça a été un échange en nature, par exemple le fait qu'ils reprennent en charge toute une série de frais pour la remise en état du bâtiment, à la place de payer la dette, pour que les choses soient claires et qu'il n'y ait plus de rumeurs qui courent à ce sujet-là, merci.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui, voilà donc, j'ai demandé, à la suite de ce que vous m'aviez dit tout à l'heure j'ai demandé, j'ai envoyé un mail pour voir ce qu'on vous avait envoyé, parce que, comme je n'étais pas en copie du fichier. Et en effet, on vous a envoyé le fichier des droits constatés à la clôture du compte 2022. Évidemment, ce n'est pas, mais, pour revenir à votre question, actuellement, le tennis club du Chalet n'a plus rien à payer. C'est vraiment zéro et je vous rappelle, si ça vous intéresse, c'était une convention qui a été négociée entre la commune et la tennis club. Le Chalet et la commune étaient représentée par la bourgmestre, madame Catherine Moureaux et par monsieur Jef Van Damme, et assistée par madame Aelbrecht, en sa qualité de secrétaire f.f., et ce contrat, cette convention stipulait bien qu'il fallait rembourser les 62.148 euros, avant le 30/09/2023. Ici, j'ai les deux virements comme ça, moi-même, parce que, comme vous l'avez dit, c'était bien d'une fois savoir, puisque j'avais entendu plusieurs fois des échos, j'ai demandé les virements. Je les ai reçus 62.000 € ont été bien versés le 25/09/2023 et on m'avait dit aussi qu'il y avait des autres, mais c'est le loyer qu'ils doivent payer, et ça, ça a été payé le 30/11, ils devaient payer 4.000 € pour octobre, novembre et décembre, et ça a été payé. Actuellement, tout est en règle.

J'ai aussi la convention, mais vous pouvez la retrouver dans le BOS, si vous voulez, où tout ça est bien décrit que le Chalet reçoit un salaire un peu diminué, mais il doit s'engager et j'ai vu ça à la dernière page: réparation de la bulle, changement des néons en les mettant en leds, clubhouse mise aux normes du système électrique. Il y a toute une série de travaux qu'ils se sont engagés à faire pour pouvoir bénéficier de ce loyer diminuer. Mais la première, deuxième et troisième année, c'est 1.000 €, mais puis ça remonte à 5.000 €. Voilà.

M. Eylenbosch:

Merci, monsieur l'échevin pour la réponse. J'espère que ça le fera arrêter les polémiques par rapport à ce sujet-là. Néanmoins, je peux comprendre que, de temps en temps, il y en a plus, puisque Monsieur Duquesne, lors du dernier conseil communal, a encore répondu à une interpellation, comme quoi tout était payé et que finalement, il n'aurait payé que le 30/11. L'incident est clos pour moi. Merci, merci!

42. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Défi, relative aux directives de l'Office des Etrangers concernant le retrait de la nationalité belge aux enfants palestiniens. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid Défi, over de richtlijnen van de Dienst Vreemdelingenzaken betreffende de intrekking van de Belgische nationaliteit van Palestijnse kinderen. (Aanvullend)

43. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Addi, Conseillère communale PTB*PVDA, relative au retrait de nationalité belge d'enfants nés en Belgique de parents palestiniens. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Addi, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de intrekking van de Belgische nationaliteit van kinderen die in België geboren zijn uit Palestijnse ouders. (Aanvullend)

M. Ben Salah:

Je me présente devant vous aujourd'hui avec une question urgente et grave qui concerne directement notre commune et ses responsabilités. Selon des informations récentes, il semblerait que des enfants nés de parents palestiniens se voient retirer leur nationalité belge, une situation qui soulève des inquiétudes profondes concernant le respect des droits fondamentaux.

Ma question principale est la suivante : l'administration de notre commune a-t-elle reçu des directives de l'Office des étrangers concernant le retrait de la nationalité belge à ces enfants ? Si oui, quelles actions notre commune a-t-elle entreprises face à cette directive ?

De plus, en tant qu'administration communale, quelle est notre position sur la question de l'apatridie de ces enfants, surtout dans un contexte où leur nationalité palestinienne n'est pas reconnue par la Belgique ? Quelles mesures avons-nous prises ou envisageons-nous de prendre pour protéger les droits de ces enfants et assurer leur bien-être ?

Enfin, comment notre commune s'assure-t-elle de respecter l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes ses décisions, conformément à nos obligations légales et morales ? Avons-nous envisagé de contester ou de refuser de notifier ces décisions, comme le suggèrent plusieurs experts en droit ?

Il est de notre devoir en tant qu'administration communale de protéger les droits et le bien-être de tous les enfants résidant sur notre territoire. Nous devons agir de manière juste et conforme à nos principes fondamentaux de respect des droits de l'homme.

M. le président :

Monsieur El Khannouss, vous voulez vous joindre?

M. El Khannouss:

Je vous remercie monsieur Ben Salah pour son interpellation concernant cette initiative prise par la secrétaire d'état à l'immigration. Une fois de plus, elle défraie la chronique. Elle défraie la chronique, en prenant une initiative qui a été qualifiée par de très nombreux juristes comme étant totalement illégale. Illégale parce que ce n'est pas le rôle d'une secrétaire d'état, encore moins d'une commune, de retirer ou d'octroyer une naturalisation. Il y a un cadre juridique légal, et plus particulièrement par rapport aux apatrides que sont les Palestiniens. Le paradoxe de cette demande, c'est que la secrétaire d'état, à travers son initiative, le fait d'abord dans un contexte qu'on connaît aujourd'hui: Gaza. Les Palestiniens subissent un véritable génocide de la part de Tsahal, de la part du gouvernement criminel israélien. On voit tous les

jours nombre de palestiniens qui sont assassinés sous les yeux du monde, avec d'ailleurs je n'ai pas peur de le dire, la complicité de nos démocraties. Et vous avez une secrétaire d'état comme ça qui prend cette initiative de vouloir, dans le contexte que je viens de décrire, encore plus sanctionner les Palestiniens d'origine, enlever la naturalisation, ce manque d'humanité, à des enfants en particulier, qui, par la position déjà de la Belgique. Je rappelle que la Belgique, ainsi qu'un certain nombre d'états européens, n'ont jamais reconnu la Palestine, comme l'ont reconnu plus de 135 pays dans le monde. Et enlever la naturalisation, ça veut dire les rendre encore un peu plus, pour une grande majorité d'entre eux, apatrides. Moi, je voudrais saluer, chers collègues ici, les positions de plusieurs bourgmestres de communes voisines, qui ont affirmé haut et fort qu'ils n'appliqueraient pas cette directive, qui est totalement illégale, et je salue ce courage politique. J'aimerais entendre de la part de notre bourgmestre ou du bourgmestre faisant fonction, une position similaire, dire que nous n'appliquerons pas cette directive, qui est non seulement est illégale, mais en plus, c'est injuste et va à l'encontre de toutes les positions humanistes des personnes qui souhaitent que, d'abord cette guerre s'arrête, mais aussi que justice soit rendue au peuple palestinien, qui est opprimé depuis plusieurs décennies. Merci à vous pour votre écoute.

M. De Block:

Hind Addi avait introduit aussi une interpellation. Je l'excuse, elle est malade. Je ne veux pas répéter tout ce qui a été déjà dit, mais je pense que c'est complètement dingue que dans une situation actuelle où déjà plein de familles souffrent. J'ai visité une famille qui vit 24 H sur 24 avec la télé allumée, avec des coups de téléphone, qui craignent une mauvaise nouvelle de la famille là-bas, qu'en plus maintenant, ils doivent stresser sur leur situation ici. Retirer une nationalité à un groupe avec l'excuse que, officiellement, la Palestine est reconnue comme un état, alors que, pour plein de raisons pratiques, c'est vraiment difficile, quasi impossible de se procurer un passeport palestinien officiel. Et dans les faits, l'apatride, le statut d'apatride sera le sort de tous ces gens-là, compliquant encore la vie de tous ces gens-là. Moi, je ne comprends pas. Tout simplement, est-ce que Molenbeek comme d'autres communes, va refuser d'appliquer cette directive, cette initiative? Il y a plein de citations et d'autres gens qui ont déjà, je pense, été cités. Je ne sais pas si le délégué général au droit de l'enfant a déjà cité par quelqu'un non, c'est une décision sans précédent, unilatérale profondément discriminante et contraire aux droits et valeurs qui sont consacrées par la convention internationale des droits de l'enfant, citation du délégué général au droit de l'enfance. Je pense que c'est clair. La commune doit se positionner. J'attends vos réponses.

M. l'échevin Mahy:

Je vais vous lire parce que c'est compliqué. Ça va, je ne vais pas faire une présentation sans filet. C'est vrai que c'est une matière extrêmement compliquée. En tout cas, on a glané les informations à gauche et à droite. Les services m'ont bien confirmé que nous n'avons à ce jour aucune instruction de l'Office des étrangers visant à retirer la nationalité belge à un enfant de parents palestiniens. L'Office des étrangers n'a pas de prérogative en matière de retraite de nationalité belge. C'est une compétence du spf justice. Selon les informations recueillies pas plus tard que la semaine, la semaine passée, jeudi passé, au sein du groupe de travail intercommunal sur les matières de démographie, les autres communes bruxelloises semblent, à ce stade, ne pas avoir reçu, été saisies d'une demande, d'une telle demande. Aucun des services de la démographie des communes bruxelloises ne sont, à priori, enclin à prendre une quelconque initiative visant à remettre en cause des décisions du passé, lesquelles étaient conformes à l'appréciation du spf justice.

Cela étant dit, lors d'une formation de l'Office des étrangers à laquelle ont participé plusieurs agents communaux, il leur a été précisé que la nationalité palestinienne devait être encodée dans les dossiers d'enfants nés en Belgique, de ressortissants palestiniens, sur base

d'une attestation délivrée par la représentation de l'autorité palestinienne en Belgique, et ce, et alors même que la Belgique ne reconnaît pas l'état palestinien.

Les cas évoqués dans la presse tout récemment de retrait possible de nationalité belge concernant des enfants qui se sont vu attribuer la nationalité belge sur base de l'article dix du code de la nationalité belge. Il faut, il faut peut-être aller un peu plus loin dans le droit. Que dit cet article dix? L'article premier dit qu'est belge l'enfant né en Belgique et qui, à un moment quelconque, avant l'âge de 18 ans ou l'émancipation antérieure à cet âge, ne possède aucune autre nationalité. Toutefois, l'alinéa premier ne s'appliquera pas si l'enfant peut obtenir une autre nationalité moyennant l'accomplissement par son ou ses représentants légaux, d'une démarche administrative auprès des autorités diplomatiques ou consulaires du pays de ses auteurs ou de l'un de ceux-ci. Le représentant légal de l'enfant transmet à l'officier d'état civil du lieu de naissance de l'enfant parce que c'est ça qui compte, c'est le lieu de naissance de l'enfant toutes les pièces utiles dont ils disposent. En cas de doute sur l'absence de nationalité de l'enfant, l'officier d'état civil demande l'avis du procureur du roi, dans ces cas il lui transmet une copie du dossier.

Ensuite, il y a un deuxième alinéa: l'enfant nouveau-né et trouvé en Belgique est présumé, jusqu'à près du contraire, être né en Belgique. Ça, il faut aussi le préciser. Et l'alinéa trois, qui est le plus important: l'enfant auquel la nationalité belge a été attribuée en vertu du présent article, l'article dix, conserve cette nationalité tant qu'il n'a pas été établi avant qu'il ait atteint l'âge de 18 ans ou qui n'ait été émancipé avant cet âge, qu'il possède une nationalité étrangère.

Alors ici, on continue à appliquer les décisions du spf justice. En 2022, il était en effet souvent présenté comme faisait état d'une attribution de la nationalité sur base d'une situation d'apatride, alors même que l'objet de cet article dix, est précisément d'éviter toute situation d'apatride pour des enfants nés en Belgique. C'est quand même ça la base. On rappelle que la commune n'a aucune compétence en matière d'apatride. Ceci a fait l'objet d'un jugement du tribunal de première instance. Et on le répète, c'est ça qu'il faut. La natalité belge sur base de l'article dix ne résulte pas d'un tel jugement, mais bien du constat que, sur base des éléments en possession des administrations communales, aucune autre nationalité ne peut être attribuée à un enfant né en Belgique. Il s'agit en quelque sorte d'une nationalité par défaut. Il en résulte, conformément à l'article trois de l'article que je vous ai lu, cette nationalité pourrait être retirée à n'importe quel moment, jusqu'à l'âge de 18 ans, s'il est prouvé que le citoyen concerné possède une autre nationalité. C'est probablement ça qui pose un problème aujourd'hui, c'est cet article dix. Ce n'est pas un choix d'un office des étrangers, ce n'est pas un choix d'une commune, c'est inscrit dans la loi. Un éventuel retrait de nationalité belge sur cette base ne relèverait pas d'une libre décision d'autorité communale, mais bien de l'application du code de nationalité. En tout état de cause, en ce qui concerne d'éventuelles demandes de retrait de nationalité qui nous parviendraient, il nous semble primordial d'être soumis toujours à l'appréciation du spf justice pour toute décision.

M. Ben Salah:

Je vous remercie pour l'information, ce que j'apprends ce soir, c'est que Molenbeek n'a pas reçu d'instruction dans ce sens-là et qu'il y a une incertitude concernant cet article 10. Néanmoins, ce que je peux vous assurer, et ça, le délégué de l'enfance et tout un tas de juristes sur le coup l'ont bien mis en avant, le conseil des droits de l'homme ne permet pas l'apatride, ça n'existe pas. Un apatride n'existe pas. Et tant que la Palestine ne sera pas reconnue par ce pays, par la Belgique, il n'y aura pas d'apatrides par conséquent, même l'article dix, en réalité, n'est pas un problème tant que la Palestine n'est pas reconnue sur le coût. Aujourd'hui comme hier, comme demain, ce qui a été demandé par cet office et par les responsables en question de cet office, que je voudrais voir traduit d'une certaine manière pour pouvoir expliquer la raison pour laquelle ils ont envoyé à certaines communes et pas d'autres

c'est ça aussi, c'est une question qu'il faut se poser, parce qu'en principe, c'est pour toutes les communes du pays. Je voudrais bien que ces gens-là répondent à toute une série de questions et il serait peut-être intéressant que certains parlementaires, au lieu de faire des communications dans les médias, demandent une commission et demandent à les entendre. Et je souhaiterais que la commune de Molenbeek puisse également examiner cette demande pour faire en sorte d'apporter la responsabilité à la personne qui est, entre guillemets, permis, cette offense aux droits humains et plus particulièrement aux enfants qui sont déjà dans une grande difficulté, qui, par-dessus le marché, se retrouvent avec une double peine. Ce qui est un véritable scandale, ce qui est véritablement scandaleux. Je suis, je suis, je suis quasi certain qu'ici autour de moi, il n'y a que des personnes de bonne volonté et je suis quasi certain que j'espère en tous les cas, que ma demande va être entendue. Monsieur l'échevin, j'espère que monsieur le président, et monsieur le bourgmestre, va faire le nécessaire pour pouvoir demander, faire cette demande-là, parce que, pour l'instant il y a que des communications et il n'y a pas de réel impact porté sur ces personnes-là, sur ces personnes qui ont permis, ne serait-ce que d'imaginer atteindre directement dans la chair tous ces enfants-là et leurs familles. Je vous remercie.

M. le président :

L'incident est clos.

44. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Bijnens, Conseiller communal N-VA, concernant le système tiers-payant pour De Lijn. (Complémentaire) Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Bijnens, Gemeenteraadslid N-VA, betreffende de derdebetalersregeling voor De Lijn. (Aanvullend)

M. Bijnens:

Enkele maanden geleden kondigde het gemeente bestuur met trots een uitgewerktederdebetalersregeling voor het onderwijs voor met de NMBS en MIVB. Doordat personeelsledenv an de gemeentescholen hun abonnement niet meer moeten voorschieten en nadien eenterugbetaling dienen aan te vragen, is dit een maatregel die kan helpen in de aanpak van hetlerarentekort.Ik heb toenmalig schepen Van Damme gevraagd of er ook een derdebetalersregeling kan uitgewerktworden met De Lijn om zo me nsen van uit de rand te overtuigen om in Molenbeek te werken. Hijantwoorde dat dit mogelijk zou zijn.Ik vraag aan de huidige bevoegde schepen en of er stappen gezet zijn om een dergelijke regeling uitte werken of als er op zijn minst onderzocht is of er een nood aan is om met De Lijn eenovereenkomst aan te gaan. Op welke termijn mogen de personeelsleden van de gemeentelijkescholen zo n overeenkomst verwachten?

Mevr. de schepen Raiss :

Meneer Berends, momenteel worden 11 vervoerkosten voor woon-werkverkeer van leerkrachten volledig vergoed door de gemeente. Met de totale kost die momenteel volledig wordt gedragen. Personen met kosten boven € 1.000 kunnen rekenen op hun. En voorschot van de gemeente Via de dienst onderwijs, waardoor zij dit bedrag niet vooruit hoeven te betalen. Echter, bij het toepassen van de derde betalingsregeling vragen en een bijzijn MIB een vergoeding van 5 à 6% mogelijk zelf meer door de lijn. Dit zou een extra kost kunt betekenen voor de gemeente, terwijl. Dit zijn toevoer onkosten terugbetaald Zonder extra. Is wie deze moeilijke extra kost zal dragen, vooral in financieel uitdagende tijden. Hoe hebben die? Deze gestart is en deze evalueert hebben wij nog geen inzicht In de evaluatie of de financiering van deze meerkost kosten bij Franstalige school Het is dus cruciaal om te benadrukken. Scholen er spelen meerdere factoren een rol, dus het lijkt ons vreemd om te

veronderstellen dat dit de oplossing is voor het lerarentekort. Maar dit wil zeggen dus dat we dat nog aan het bekijken zijn.

45. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Bijnens, Conseiller communal N-VA, concernant la situation des tours résidentielles à Beekkant. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Bijnens, Gemeenteraadslid N-VA, betreffende over de situatie in de woontorens in Beekkant. (Aanvullend)

46. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la sécurité et à l'entretien des Tours Machtens à Beekkant. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, met betrekking tot de veiligheid en het onderhoud van de Machtenstoren in Beekkant. (Aanvullend)

M. Bijnens:

afschuw Bruzz Met las ik op het volgende artikel:https://www.bruzz.be/stedenbouw/bewoners zijn verloedering woontorens beekkant beumaandenlang geen verwarming 2023.De liften werken niet meer, er is geen verwarming, vochtproblemen, toegangsdeur die niet meersluit, In het artikel wordt de voorzitter van Le Logement Molenb eekois, Redouane Asaadi, een PSkamaraad, geciteerd.Blijkbaar kan hij de problemen niet alleen aan, dus vraag en roep ik het gemeentebestuur op om inte grijpen zodat de meer dan honderd gezinnen die er nog verblijven niet de winter in dergelijkeomstandigheden doorbrengen. moeten

M. De Block:

La semaine passée, les locataires de Machtens 1 et 3 ont manifesté au Parvis et les gens en avaient, mais vraiment marre. C'est un petit mot pour décrire une situation de détresse, de colère, de se sentir délaissé par le Logement molenbeekois. Je vous cite juste une situation familiale. Une femme habite quatrième étage, atteinte d'un cancer. Son mari a des problèmes graves de santé. Quatre enfants, dont deux adolescents, dans trois toutes petites pièces minuscules. Elle dort dans le salon avec son fils. Pas d'endroit pour s'isoler, pas d'endroit pour étudier pour les enfants. l'humidité ne se limite pas à des petites pointes noires dans les coins, mais couvre des morceaux entiers des murs. Conséquences, allergie, problèmes de santé, problèmes respiratoires. Des situations comme cette femme, on peut les voir, mais par dizaine, je dirais par centaines, des problèmes de santé, des problèmes d'allergie, des problèmes de tout. J'ai vu encore un monsieur avec une toux très grave, avec clairement des problèmes d'infiltration, les gens ont demandé des transferts, des solutions, de la ventilation automatique pour permettre que l'humidité et les champignons s'arrêtent, ils ne reçoivent pas de réponses, ils ne reçoivent rien sur leur demande de mutation vers des habitations adaptées. Les gens demandent à être traités un peu plus humainement et le pire. c'est qu'ils viennent tous, tous, tous, ils viennent de recevoir une augmentation d'au moins 8% du loyer de base, majoré encore avec 1% ou 2 % suite à des augmentations de revenus qui sont indexés. Mais le revenu de référence n'est pas indexé comme les revenus de l'année passée. Conséquence: tout le monde augmente son quotient multiplicateur du loyer de base. Les augmentations sont vraiment dures pour eux. Nous allons interpeller le conseil d'administration là-dessus. C'est un scandale. Dans le privé, on a bloqué, gelé les loyers pour toute une série de situations problématiques, au niveau de la performance énergétique. Dans le Logement molenbeekois, il y a, je te jure, vraiment, pas mal d'appartements qui n'ont aucune performance au niveau de la qualité. Et eux, pour l'instant ils se tapent 8%. Je vois des gens qui se tapent 1.200 €, 2.000 € de loyer, 2000 € de loyer, dès qu'on a la malchance, presque, d'avoir deux salaires, parce qu'un des enfants majeurs, comment à travailler, c'est vraiment

des cotisations de solidarité vraiment exagérées. 2000 €, mais vraiment au-delà de la grille Frémont, au-delà du plafond. Les gens en ont marre, ce qui relève par contre de la responsabilité du bourgmestre ou du bourgmestre faisant fonction, c'est le problème de sécurité publique et de santé publique. Et les gens dans les reportages, dans la manifestation, ils ont revendiqué qu'il faut des solutions pour la sécurité, des portes d'entrée dont le système magnétique ne fonctionne plus. Ils font une manifestation, le jour après, c'est un peu réparé, ils ont attendu cette réparation depuis des semaines et des semaines, et ils appellent, ils demandent. Quelques semaines avant, on a vu les équipes techniques qui disent: avant, on était 22, maintenant on est 11, avant, on était 8, maintenant on est 4. Ça, c'est la réalité. Il ne faut pas s'étonner que les gens disent: mais vous êtes fous, on augmente les loyers et on a moins de service que jamais, au niveau de la sécurité, il y a des sorties de sécurité qui sont bloquées, elles ne sont pas bloquées depuis deux ou trois années. On a vu des locataires ici une fois par, deux fois, trois fois ici déjà, et j'ai l'impression qu'il faudrait une fois un incendie énorme, mais énorme, franchement, mais vous ne vous rendez pas compte? Non, non, non, non, mais vraiment, j'ai l'impression que ce n'est qu'à ce moment-là qu'on va réellement prendre cette question au sérieux, malheureusement, parce que ce n'est pas, ce n'est pas par manque de demandes et de signalement, mais j'ai l'impression qu'on ne capte pas.

Se rajoute à cela, évidemment, le problème de sécurité, parce que maintenant, il y a des appartements vides, les portes sont ouvertes, des gens s'insèrent dans les bâtiments, squattent des locaux. Les gens signalent les problèmes et les gens ont peur. Avant ils avaient peur de parfois la situation à l'extérieur devant chez eux, dans le parc. Maintenant, ils craignent les gens à l'intérieur du bâtiment. Vous faites quoi?

M. El Khannouss:

Je ne vais pas être redondant et rappeler ce qui a été dit par plusieurs de mes collègues, mais je voudrais insister par rapport à plusieurs points. J'ai participé récemment à deux mobilisations: une des travailleurs, qui s'est déroulée devant le siège social du Logement molenbeekois, et ça fait écho à ce que vient de dire mon collègue Dirk De Block. Les travailleurs n'en peuvent plus, leur effectif a fondu comme neige et ne peuvent plus assumer leur tâche d'entretien des bâtiments. Les plombiers en sous-effectif, les ouvriers polyvalents, de même, ce qui fait qu'ils ont du mal à pouvoir répondre aux attentes des occupants des logements sociaux. Les logements sociaux, chers collègues, c'est à-peu-près 3.500 appartements sur notre commune. La gestion du personnel est non seulement problématique, et on l'a vu à travers cette mobilisation, et ça s'inscrit aussi dans la continuité de l'audit qui avait été décidé par la Région à l'époque. Pour ceux qui se rappellent, il y a eu des graves de fonctionnement au niveau du logement. Un des points, c'était la gestion du personnel et on le ressent aujourd'hui dans la gestion de l'entretien des infrastructures. Il faut vous rappeler quand même que le bâti que nous avons au niveau du Logement molenbeekois, est un bâti qui a pris de l'âge et qui nécessite de la rénovation. Malheureusement, chaque initiative prend du retard et entraîne les conséquences qu'on connaît. La mobilisation qui, a mes yeux est la plus urgente, est celle des habitants des deux tours. Moi, i'ai visité les deux tours, Mon collègue Dirk a rappelé qu'il y a trois ans, il y avait ici plusieurs dizaines d'habitants qui étaient venus, se plaindre du manque de sécurité. Les tours Beekkant, ce sont deux barres de plus de vingt appartements. Je les ai visités. Je le dis de manière solennelle, ça a été dit, le risque, c'est gravissime. Les sorties de secours ont été soudées. Il n'y a plus de possibilité de fuite pour les habitants s'il devait y avoir un incendie. On a vu les photos, ça a été dénoncé ici, aucune mesure n'a été prise pour sécuriser les biens. Les appartements se taudifient. Je ne veux pas rappeler tout ce qui a été dit par mes collègues. Il y a des personnes qui habitent au quinzième étage, qui ont plus de 75 ans, les deux ascenseurs sont en panne, ils doivent parfois passer une semaine entière chez eux. Heureusement que, dans ces deux habitations et ces deux tours, il y a une solidarité extrêmement intense et que les gens s'entraident. Il y a quelques années, je suis allé visiter les banlieues dans le cadre d'une mission, et ça m'a rappelé ce que j'avais vu. C'étaient ces grandes tours en banlieue où les personnes au quinzième étage se

faisaient délivrer les achats faits par les jeunes qui remontaient la marchandise avec une corde sur quinze étages, parce que les ascenseurs étaient en panne depuis des années. Et on a laissé, je vais atterrir tout doucement, on a laissé dépérir ces infrastructures qui appartient au Logement, et entre-autres, ces deux tours. Moi, je tire la sonnette d'alarme monsieur le bourgmestre faisant fonction, le risque de sécurité est gravissime! Il y a vraiment, vous savez, il n'y a pas longtemps, à Londres, il y a une tour similaire qui a brûlé. Il y a eu des dizaines de morts parce qu'ils n'ont pas le temps de s'échapper. Nous sommes dans la même configuration avec les deux tours. Non, non, je m'excuse quand vous avez des sorties de secours qui sont obstruées, c'est-à-dire que s'il y a un incendie les gens montent, ils ne savent plus être évacués. Ici, n'importe quel contrôle des pompiers du SIAMU ferait qu'on mettrait les scellés et qu'on interdirait aux habitants d'habiter dans ces logements. Je vous invite, et c'est dit devant tout le monde, c'est mis dans le PV, à prendre vos responsabilités et à exiger une expertise immédiate et urgente pour s'assurer que les habitants, les quelques habitants qui restent dans ces bâtiments, habitent dans des conditions de sécurité minimale, ce qui, je crains, malheureusement, n'est pas le cas aujourd'hui. Merci pour votre écoute.

M. Boufraquech:

Je vais rejoindre en partie ce qui a été dit par rapport aux tours Machtens. S'il faut effectivement être attentif à ce qui est en train de se passer, elles vont être détruites, les personnes vont être relogées, c'est important de le rappeler. Nous, on a demandé qu'il y ait des dérogations spéciales pour ces locataires-là, parce qu'ils n'ont pas demandé de partir, et c'est un cas assez particulier. Contrairement à ce qui a été dit, il n'y aura pas 8% d'Augmentation, c'est une fake news Monsieur De Block. Le conseil d'administration a décidé que l'indexation était progressive en fonction de l'état du bâti. Il y a des logements où il y aura effectivement une indexation et, d'autre part, je rappelle autre chose, c'est important de le rappeler: les loyers réels au Logement molenbeekois sont les plus bas de toutes les sociétés de logement en région bruxelloise.

Et puis, il y a autre chose qui m'interpelle ici, c'est que vous venez avec des questions qui sont tout à fait légitimes. Il me revient que vous avez déposé le même texte au parlement bruxellois. Par contre, là où il faut poser les questions, vos représentants ne sont pas présents. C'est clairement dommage. Et par rapport au dysfonctionnement aux tours Machtens, le président que j'ai eu au téléphone tout à l'heure m'a confirmé que les dysfonctionnements sont en cours de mise en maintenance, et nous sommes attentifs à ces deux tours, parce que c'est un cas particulier au logement molenbeekois. Même si on ne nie pas la réalité, on est héritier d'une gestion qui n'était pas bonne au logement dans le passé. Il faut dire la vérité. ça sort d'un audit, ça a été rappelé, Mohamed Daif ainsi que Redouane Assaadi font un travail qui est remarquable, mais il y a encore des défis majeurs et je pense qu'on aura besoin de nous tous ici pour pouvoir remédier aux disfonctionnements. Je vous remercie.

M. Eylenbosch:

Je voudrais m'inscrire en faux par rapport à une déclaration de mon voisin de gauche, Monsieur El Khannouss, la comparaison entre la tour de Londres et celle de Beekkant ne peut pas se faire parce que l'enveloppe extérieure des bâtiments du bâtiment en Angleterre était un revêtement qui était très inflammable et qui a fait monter les flammes par l'extérieur et non pas par l'intérieur ce qui n'était pas possible avec le système de construction qui existe chez-nous, au niveau du béton, ça passe beaucoup plus difficilement, un embrasement par l'intérieur, mais comme vous avez beaucoup de couloirs qui sont peu garnis, ça n'aurait pas pu monter beaucoup plus rapidement.

Par contre, monsieur Boufraquech, je voudrais attirer votre attention aussi que l'audit n'a absolument pas porté sur la gestion des bâtiments. Elle reflétait plutôt un problème au niveau financier par rapport aux garanties qui avaient été touchées par le Logement

molenbeekois, qui n'avait pas été mises sur des comptes au nom des personnes, et absolument pas sur le problème de la de la gestion. Et je voudrais quand même attirer votre attention que législature précédente a vidé la tour Brunfaut, qui était quand même une tour beaucoup plus importante en termes de problèmes et de danger que ce que se trouvait le problème du Beekkant ici. Le problème du Beekkant, c'est principalement l'effritement du béton dû à la vétusté et à la pollution, et ce n'est pas le même genre de problème que ce qui avait de l'autre côté. Et on le sait malheureusement, le Logement molenbeekois aujourd'hui, ils ont la possibilité de reloger approximativement une trentaine d'appartements, pour pouvoir déplacer les personnes, plus faire face aux demandes qui viennent du CPAS, plus d'autres urgences qui interviennent, vous ne savez pas utiliser les 30 pour loger les personnes? C'est généralement une quinzaine d'appartements, quand vous avez deux cents appartements à devoir vider et que vous en avez quinze par mois, vous voyez le temps que ça prend que pour le vider. C'est ce que nous avons vécu au niveau du Beekkant, et c'est ce qui a été vécu ailleurs. Pour vider, il faut faire attention à ce qu'on dit, parce qu'il ne faut pas mettre les gens mal à l'aise et en difficulté non plus par rapport à des déclarations qui ne sont pas correctes.

M. Vancauwenberge:

Oui, moi, je veux encore ajouter un autre élément qui est vraiment scandaleux, et où on, vraiment on traite les gens comme je ne sais pas comment il faut dire. Mais c'est parce que maintenant, les gens, ils reçoivent le choix d'un autre logement, un logement ça ne leur convient pas. Ils sont rayés de la liste pour les logements sociaux et parfois, parfois, ils reçoivent un logement convenable, mais aussi, dans pas mal de cas, ce sont des taudis, ce sont des trucs inhabitables pour des gens, pour habiter dignement, et comment osez-vous autoriser et laisser ça des situations pareilles? J'ai discuté avec un monsieur, il habite encore à Beekkant, il tremble, il a peur de recevoir une proposition, parce qu'il dit: quand je vais dans un coin malfamé avec mes enfants, qu'est-ce que je dois faire? Est-ce que vous pouvez m'aider qu'est-ce que qu'est-ce que je dois faire? Et là, il n'y a aucune réponse du côté de Logement molenbeekois, et vous, vous laissez faire. Et sur les augmentations de prix, Monsieur Boufraquech, dites-moi un peu où ce n'est pas un indexé, parce que je peux vous donner pas mal de cas où c'est indexé de 8% et même plus, avec tout le reste, et vous, vous commencez à dire que c'est faux. Non, franchement, vous devriez avoir honte!

M. Boufraquech:

Oui, oui, j'ai été cité par monsieur Vancauwenberge, qui a par ailleurs déposé la même interpellation au parlement régional. J'ai été précis, j'ai parlé de 8% d'augmentation pas partout. Elle est progressive en fonction de l'état du bâti. Il arrive que, dans une même situation économique, pour une famille, certains vont payer 300 euros pour un logement, d'autres vont payer 600 euros, par exemple, et l'indexation est progressive. Par contre, je vous invite autre chose: dans quelques mois, je vous invite à monter dans une majorité et de ne pas rester au balcon. Je vous remercie.

M. De Block:

Avec plaisir! Je vois que le disque est un peu. Tu vois, ce n'était pas avec conviction, c'était un peu fébrile comme ça, un peu, un peu. Si vous, si vous voulez, avec plaisir... J'insiste vraiment. La question: montrez-nous les endroits où il n'y a pas 8%. Toutes les factures que j'ai reçues, et je connais, je connais le système avec les catégories abc. Je peux vous dire que les catégories où il n'y a pas d'augmentation beaucoup, et je vous enverrai toutes les factures. Je vous rajouterai les calculs comme ça, tu ne dois pas calculer, pas te casser la tête. Ce n'est pas 8 % pour cent, c'est beaucoup plus même.

M. l'échevin Mahy:

Oui, c'est la tradition, c'est l'échevin du logement qui s'y colle, puisque le président du logement m'a communiqué sa réponse. Et en effet, vous n'ignorez pas que le logement bénéficie, le Logement molenbeekois bénéficie d'une autonomie de gestion. C'est le CA et ses membres qui donnent la direction de la gestion. Vous le savez tous, le PTB a un représentant au CA, il ne faut pas le rappeler. C'est un organe qui approuve toutes les décisions, le président du logement me fait part qu'il s'étonne que vous posiez ces questions ici même, alors que vous avez un membre du PTB qui était encore présent au CA cette semaine et il n'a posé aucune question.

Concernant l'indexation des loyers, il n'y a pas eu 8% de hausse, c'est le président qui l'affirme, comme le dit monsieur Boufraquech, le CA a décidé de l'indexation, qu'une indexation était progressive et en fonction de l'état des bâtiments. C'est là, vous ne le savez peut-être pas, mais votre représentant était absent lors du vote de ce point-là. En tout cas, moi, je propose, et c'est moi qui parle, que vous demandiez des détails à votre représentant qui pourra vous dire si, oui ou non il y a hausse ou pas. Le Logement molenbeekois rappelle aussi également, et ce n'est pas, ce n'est pas rien de le dire, que les loyers du logement, les loyers réels, sont les plus bas de toutes les sociétés de logement en région bruxelloise.

Au sujet des ascenseurs, les interventions. Il y a beaucoup d'interventions elles sont très fréquentes sur les ascenseurs. À chaque fois qu'un locataire prévient d'une panne, il arrive parfois que le réparateur, le fournisseur, prenne du temps parce qu'il n'a pas les pièces et ça retarde la réparation, au grand dam, bien sûr, des locataires.

Concernant les problèmes de squat, des panneaux de bois sont placés d'une manière systématique en face de chaque porte d'entrée lorsqu'un appartement se libère pour le chantier, bien sûr, mais est nécessaire d'attendre l'état des lieux de sortie. Les étages sont murés au fur à mesure qu'ils se vident de haut en bas. Une véritable sécurisation sera effective dès le moment où tous les appartements des étages supérieurs de neuf à seize seront libérés. Le Logement, et ça c'est la conclusion du président, est bien conscient de la difficulté des locataires et met tout en œuvre pour essayer de les satisfaire, malgré les circonstances pénibles qu'ils vivent et auguel doit faire face le Logement. Je vous remercie de votre écoute.

M. Vancauwenberge:

Oui, sur notre représentant dans le conseil d'administration du Logement. Oui, mais qu'est-ce que vous racontez? Que c'était approuvé à l'unanimité? L'opposition n'a qu'une voix délibérative et en plus, l'opposition a voté contre, ou en tout cas une partie de l'opposition a voté contre. Ce n'est pas à l'unanimité, l'opposition a une voix consultative. Pourquoi on ment ici? Pourquoi on ment ici?

M. De Block:

Moi, j'adore moi, j'adore ces échanges. J'ai posé zéro questions, j'ai posé les questions sur les loyers. J'ai juste constaté: 8% sont là. Ceux qui appellent ça des fake news sont des fake gens. Mais ce que je trouve important, c'est que les questions que j'ai posées ici et que j'ai introduites, pas avec vos responsabilités, mais avec les responsabilités du bourgmestre, j'ai été spécifique et on me répond, c'est l'échevin du Logement qui me répond sur des questions, qui relève de la sécurité publique et de la santé publique. La police, la sécurité publique et la santé publique, c'est qui en a la compétence? Le bourgmestre. Je vous ai posé des questions précises sur les sorties de sécurité, je vous ai posé des questions précises sur les squats, sur l'insécurité ça, ce sont les questions que je vous ai posées. Je ne vous ai pas posé des questions sur les loyers, je ne vous ai même pas posé des questions sur l'augmentation, j'ai juste fait des constats, on fait hahahha, conseil d'administration pour cacher

que vous avez n'avez répondu à aucune question! Rien sur les questions que je vous ai posées, dont vous êtes responsable. J'aimerais bien avoir une réponse sur mes questions. Vous ici, vous le collège, pas le CA du Logement molenbeekois, vous êtes responsables santé publique, sécurité publique. Ça, ce sont les questions que j'ai posées.

M. Bijnens:

Mijnheer Mahy heeft gewoon een antwoord voorgelezen van de voorzitter van Molenbeek logement, ik had gevraagd voor de gemeente in te grijpen. Ik heb ook geen enkel reactie op. Het is hetzelfde als mijnheer De Block, jullie antwoorden niet op mijn vragen. De voorzitter antwoord alleen maar op de vragen over de liften. Hij reageert niet op de ander problemen.

M. le Président :

L'incident est donc clos. Écoutez, ce n'est pas comme si c'était une vache que vous pouviez traire. Vous avez parlé des squats. On vous a quand même dit que des panneaux en bois sont placés en face de chaque porte d'entrée lorsqu'un appartement se libère. Mais il est nécessaire d'attendre l'état des lieux de sortie. Les étages sont murés au fur et à mesure qu'ils se vident de haut en bas. Une véritable sécurisation sera effective dès le moment où tous les appartements des étages supérieurs, neuf à seize seront libérés. Et donc, je pense que c'est clair.

M. De Block:

Dans l'interpellation que vous avez reçue, on parle des appartements vides. Il y a les panneaux de bois. Les locataires disent : les panneaux de bois sont arrachés, des gens squattent. Je vous ai posé la question: que faites-vous pour éviter que les appartements vides soient utilisés pour l'usage de drogue, comme le signalent plusieurs locataires? Qu'est-ce que vous avez fait là-dessus? Je ne veux pas la réponse que ce que vous avez fait. Les gens disent: les plaques sont arrachées. Maintenant, il y a des squatteurs et des gens qui utilisent la drogue dedans. Ça, c'est la question que j'ai posée dans mon interpellation. J'ai demandé: qu'avez-vous fait? Je l'ai mis en gras, en gras. Qu'avez-vous fait pour ouvrir les portes de ses tours? Simple, simple, vous avez fait quoi? Qu'avez-vous fait pour garantir la santé et la sécurité des locataires? Vous avez fait quoi? J'ai des questions, elles sont précises, je les adresse aux responsables dont dépendent ces compétences et incident clos, ça, c'est ce que j'ai comme réponse. Allez un peu de sérieux !

47. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Addi, Conseillère communale PTB*PVDA, relative au prix des voyages scolaires. (Complémentaire) Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Addi, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de kosten van schoolreisjes. (Aanvullend)

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag. 48. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, Conseiller communal, relative aux bornes de chargement des véhicules électriques. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door M. Eylenbosch, Gemeenteraadslid, over oplaadpunten voor elektrische voertuigen. (Aanvullend)

M. le président :

Il y a l'interpellation de monsieur Eylenbosch relative aux bornes de chargement de véhicules électriques.

M. Eylenbosch:

Merci, monsieur le président, j'ai été interpellé, pas par quelqu'un de la commune, mais ça a attiré mon attention sur le sujet, parce que c'est quand même quelque chose d'important qui est appelé à se développer pour l'instant. Des bornes de chargement pour véhicules électriques ont vu le jour dans plusieurs rues de la commune et je suppose que l'infrastructure continuera de se développer dans les semaines et mois à venir. J'ai quatre questions par rapport à ça: comment les emplacements sont-ils choisis? Des privés peuvent-ils introduire la demande et, si oui, quelles sont les conditions? Comment est géré le stationnement payant sur ces emplacements? Comment se gère la problématique des voitures ventouses, durée, charge réelle etc. ? Je parle naturellement des bornes qui sont placées sur le domaine public et pas celles qui sont faites sur le domaine privé. C'est bien comme ça qu'on l'avait entendu. Je me pose la question, puisque vous avez des bornes, par exemple, qui ont été mises du côté du rural, mais en revanche, quand vous remontez vers la commune, là où théoriquement vous avez des gens qui sont un peu plus susceptibles d'avoir acheté un véhicule électrique ou hybride, il n'y a rien. Merci pour votre réponse future.

M. Bijnens:

Ik wil me aansluiten bij de vraag, wie beheert die oplaadpunten? Ik las deze week in de krant dat ik denk Total was het, zij gaan een tarifering aanpassen en hun oplaadpunten zodat mensen die opladen een bericht krijgen zodra hun auto 100% is opgeladen en dan hebben ze geloof ik een kwartier om hun auto te verplaatsen, blijf de auto staan, dan wordt er een hoger tarief aanrekent voor het blokkeren van het laadpunt. En dat zo helpen in het vrijmaken van de oplaadpunten dat verschillende mensen in de buurt kunnen opladen. Is het ook mogelijk bij deze oplaadpunten?

M. Ben Salah:

Grosso modo la question qui avait été posée, qui a été posée par monsieur Eylenbosch, je l'avais déjà posée il y a quelques temps. Ma question est la suivante: actuellement, combien y-a-t-il de places qui ont été prises pour ces véhicules électriques et combien y-aura-t-il encore de places en plus qui vont être prises durant les mois qui suivent. Je vous remercie.

M. l'échevin Achaoui :

Je vais aller directement aux réponses aux questions posées. Monsieur Eylenbosch, vous posez la première question comment les emplacements sont-ils choisis? Depuis 2022, les bornes de recherche sont placées selon une distribution géographique homogène sur le territoire communal. Chaque année, le concessionnaire régional propose un nombre de bornes de recharge ainsi que des emplacements précis, validés ensuite par le collège échevinal. Ils sont dès lors fixés en début d'année pour l'année en question. Les placements

des bornes de recharge ne se font plus sur demande d'intéressé, ce qui était le cas effectivement avant 2022.

Deuxième question: des privés peuvent-ils introduire la demande? Et si oui, quelles sont les conditions? Non, puisqu'à partir de 2022, les particuliers ne sont plus habilités à demander des demandes spécifiques.

Troisième question: comment est géré le stationnement payant sur ces emplacements? En 2024, la Région mettra en place un tarif de rotation qui sera perçu par la commune. L'usager commencera à payer son stationnement lorsqu'il ne sera plus en charge, ainsi qu'une taxe communale annuelle à payer par les exploitants de la borne, afin que la commune ne perde plus d'argent en recettes de stationnement, vous avez tout à fait raison de poser cette question, parce que ça a fait l'objet de grandes discussions, puisque chaque placement de borne électrique, forcément, il faut savoir que chaque emplacement sacrifie deux places de stationnement, ce sont des recettes en moins. Ça a fait l'objet évidemment de grosses discussions et on est arrivé finalement à un compromis. La commune ne perdra pas au change et c'est pour ça que c'est une bonne nouvelle pour la commune.

Comment se gère la problématique des voitures ventouses, durée, charges réelles, etc.? L'agence de stationnement Parking Brussels, que vous connaissez parfaitement bien, contrôle le stationnement sur les emplacements de recharge et verbalise, choses qui n'était pas vraie précédemment. Si nécessaire, les voitures qui n'ont pas à y être, les véhicules thermiques, par exemple, pour un véhicule électrique dont la charge est terminée, ventouse, elle paiera un tarif de rotation en fonction de sa durée de stationnement dès sa charge terminée.

Par rapport aux nouvelles série d'installations, nous avons récemment, il faut savoir que les propositions sont soumises au collège, au service de mobilité qui effectivement, en fonction de la cartographie, les choix géographiques, pour essayer d'évidemment répondre à la question que vous soulevez parfaitement: comment se fait-il que certaines zones ou certains périmètres ne sont pas desservis? Effectivement, on tient compte de cet élément-là pour qu'il n'y ait pas des emplacements sauvages, répétitifs et même, je dirais non, non objectivés. Et sur un ensemble de propositions, nous effectuons un exercice de cartographie, d'objectivation et récemment, nous avons voté une série de 34 nouveaux emplacements qui vont pouvoir répondre à des zones qui n'ont pas encore été desservies.

Mijnheer Bijnens, inderdaad, in het verleden was het Total Energies, maar nu het Gewest heeft alle procedures gepakt en nu gaat het Gewest samen met de gemeenten samenwerken betreffende de belastingen.

Monsieur Ben Salah, combien de places? Je viens de le rappeler, si je m'abuse 34 ou 35 places, de nouvelles places d'aménagements qui sont prévues et chaque année, il y a de nouvelles propositions. Puisque nous sommes évidemment dans cette procédure généralisée pour l'ensemble de la région. Nous sommes un bon élève, comparé à d'autres communes, le territoire est beaucoup plus conséquent, mais nous essayons de répondre au mieux par rapport à toutes les demandes qui, aujourd'hui, nous arrivent au collège. Je ne sais pas si je réponds à toutes les questions, mais je pense l'avoir fait.

M. Eylenbosch:

Oui, merci. Monsieur le président, merci, monsieur Achaoui pour votre réponse. Simplement une petite précision: je sais bien que chez nous, on est avec le système de scan car, mais il y a des communes flamandes qui ont installé pour limiter le temps de stationnement, un système avec des disques. Il y en a même une qui a fait ça également avec un panneau et avec un décompte. À partir du moment où vous vous chargez, le compteur se

met automatiquement en route. Vous n'avez pas la possibilité de vous rebrancher une deuxième fois. C'est une programmation qui se fait visiblement dans la chose, mais ce sont des possibilités qui existent aujourd'hui. C'est en Flandre, ce sont des collègues qui m'ont raconté la chose dans leur commune et c'est en Flandre, c'est du côté du Limbourg.

M. Ben Salah:

Je remercie l'échevin pour ses réponses. J'ai cru comprendre qu'il y en avait 34 en plus qui devraient arriver. Il y en a combien maintenant ?

M. l'échevin Achaoui:

Je n'oserais pas m'aventurer mais y en a pas mal. En tout cas, il y a eu plusieurs vagues l'année passée. Depuis 2022, il y a une première vague, plus de 29, en 2023, l'équivalent également, et une nouvelle vague de 34 ou 35 en 2024. Elles sont utilisées de manière systématique. D'ailleurs nous recevons également des demandes spécifiques. Mais malheureusement, puisque la Région a repris la main en termes de gestion, c'est Sibelga qui nous propose un certain nombre d'emplacements qui sont vérifiés, objectivés en fonction de la nécessité ou pas. Mais on y répond favorablement en tout cas.

49. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la vente publique du terrain situé rue Belle au Bois dormant. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de openbare verkoop van de grond gelegen Schoonslaapsterstraat. (Aanvullend)

M. Vancauwenberge:

A la rue Belle au Bois dormant il y a un terrain sauvage. Il appartient à un privé et une partie appartient à la commune. Récemment, les habitants ont aperçu un panneau annonçant une vente publique.

Quelle partie du terrain est en vente publique? La partie appartenant à la commune, ou la partie (ou une partie) appartenant au promoteur privé?

Y a-t-il des permis, des demandes de permis ou des plans pour modifier la destination de ce poumons vert et sauvage?

Un autre panneau annonce un permis de classe A délivré à Proximus annonçant l'installation d'antennes émettrices. De quoi s'agit-il exactement? En quoi cela va-t-il modifier le terrain?

M. le président :

Merci pour la question et le terrain qui est concerné ici, c'est un terrain qui est privé, il n'appartient pas à la commune, c'est un terrain qui appartient à la Fédérale. Deuxième élément, en ce qui concerne le permis d'environnement, c'est une demande de permis d'environnement pour installer une antenne sur un des bâtiments à-côté. Il n'y aura aucun impact sur le terrain. Ça concerne plutôt dans le quartier. Il va y avoir une antenne supplémentaire, comme il y en a dans toute la commune.

M. Vancauwenberge:

Oui, vous dites que c'est un terrain privé, le propriétaire, il vend le terrain, mais il y a une partie quand-même, qui appartient à la commune?

M. le président :

Dans le même coin, il y a une parcelle qui appartient à la commune, mais celle qui fait l'objet d'une vente publique, c'est cet un terrain privé qui appartient à la Fédérale.

M. Vancauwenberge:

Ok, et la commune n'a pas de visée là-dessus pour acheter le terrain?

M. le président :

Quand on regarde le budget, les visées sont limitées.

50. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à trois appels à projet pour exploiter la cafétéria dans la salle Quai Charbonage AMAL AMJAHID. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, in verband met drie oproepen tot het indienen van projecten voor de exploitatie van de cafetaria in de Koolmijnenstraat AMAL AMJAHID-

zaal. (Aanvullend)

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

51. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, Conseiller communal, relative à une procédure de défense d'un dossier devant le Conseil d'Etat. (Complémentaire)

Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag.

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Eylenbosch, Gemeenteraadslid, met betrekking tot een procedure voor het verdedigen van een zaak voor de Raad van State. (Aanvullend)

M. le président :

La dernière interpellation, on va la traiter à huis clos. Il y a, malheureusement, on a essayé d'avoir une évaluation, une réponse juridique par rapport à ça et, malheureusement, ce point-là doit passer en huis clos.

M. Eylenbosch:

De quel service?

M. le président :

C'est une réponse du service juridique.

M. Eylenbosch:

Ah oui, bien sûr.

M. le président :

Si je vous avais, je vous avais demandé que c'est le service de la fabrication du miel, vous auriez peut-être eu une réaction différente. C'est incroyable. De qui on a un avis juridique, mais du service juridique, pardi!

Monsieur, arrêtez de dénigrer ma fonction, je comprends que vous avez besoin de faire votre show, mais je veux dire: c'est quoi ce conseiller? Je veux dire c'est quoi ce conseiller? Vous me dites ce qui ce président? Un peu de calme, un peu de respect. Non, non, c'est lui qui a dit: vous êtes quoi comme président? J'ai un avis du service juridique. Vous permettez juste un instant, si ça ne vous dérange pas. Ecoutez, tant que nous ne citez pas de nom, on peut la traiter en séance publique. Monsieur Eylenbosch, allez-y.

M. Eylenbosch:

S'il vous plaît, écoutez bien attentivement, parce que vous allez peut-être apprendre des choses. J'ai avec monsieur El Khannouss, rencontré la secrétaire faisant fonction, pour pouvoir consulter le dossier de la procédure qui était contesté et nous avons eu l'occasion de pouvoir voir des documents. En recevant et en voyant ces documents, j'ai tiré quelques conclusions et j'ai pris ma plus belle plume et j'ai écrit à l'avocat qui défend la Commune. Je vais vous lire le courrier que je lui ai envoyé, je vais vous lire sa réponse : "Je vous écris ce courriel au titre de conseiller communal à Molenbeek. J'ai, comme me le permet la Nouvelle Loi communale, demandé à pouvoir consulter le dossier de la procédure lancée par Sylvie Lahy contre la décision de ne pas la désigner comme Secrétaire communale..."

M. le président :

Ne citez pas de nom!

M. Eylenbosch:

"...Je constate que vous avez transmis un avis juridique à la demande de la commune..."

Attendez, on sait de quel produit procédure, il joue, s'il vous plaît!

"... cet avis se retrouve dans les pièces dont j'ai pu prendre connaissance. D'abord, je suis surpris que la proposition de délibération annoncée soit faite en copie conforme d'une vraie délibération du conseil, en ce compris la liste des présents et aussi des absents".

Donc, dans les documents que j'ai reçus de la part de l'avocat..., je ne l'ai pas sous la main. Je demande à l'avocat : "êtes-vous l'auteur de cette délibération? Ensuite, je ne retrouve pas le ou les courriers échangés, vous demandant de ne pas introduire de requête et de ne pas vous présenter à l'audience, il n'y a aucune trace. Question: existe-t-il un courrier quelconque vous demandant de ne pas intervenir et, si oui, qui en est l'auteur. Vous comprendrez que je suis très surpris de la réponse du juriste communal interrogé", parce que nous avons été rejoints par un juriste de la commune, son nom apparaît dans un mail, mais il n'a pas participé à la procédure exactement, "n'a jamais été informé jusqu'à ce jour ni interrogé, de suivi de la procédure. Il y aura des suites par rapport à la gestion de ce dossier car plusieurs personnes ont engagé leur responsabilité. Considérant la réputation de votre bureau d'avocat, je doute fort que vous ayez agi de votre propre chef, sans instruction écrite venant de la commune. Je vous remercie d'avance pour les précisions que vous pourriez me fournir, sachant que le conseil communal du mercredi 20 décembre aura à l'ordre du jour de se prononcer à nouveau sur cette candidature".

Je reçois une réponse de l'avocat : " Monsieur le conseiller communal, je fais suite à votre courriel du 12 décembre 2023 à 7h04". Il est précis, déjà rien que là, il fait dit: lisez bien le courriel que je vais vous envoyer. Ce que j'ai fait, je l'ai lu dix fois pour être sûr que je comprenais bien ce qu'il me demandait de faire. "Je vous remercie. Comme vous le savez, lorsqu'un avocat est désigné par la commune, il l'est, par une décision du collège des bourgmestre et échevins. En pratique, l'avocat a des contacts directs avec le service juridique ou plus rarement, avec l'un ou l'autre membre du collège, jamais avec un conseiller communal en particulier. En l'espèce vous souhaitez connaître des informations en vue de mettre en cause des responsabilités". Oui, ça, c'est sûr. "Compte tenu de la relation de confiance et de loyauté envers mes interlocuteurs, je devrais disposer d'un mandat pour vous communiquer quoi que ce soit à cet égard. Je vous remercie pour votre compréhension. Je vous invite à vous adresser directement au collège, qui est seul responsable politiquement devant le conseil".

En mettant déjà cette phrase-là, il sait que j'ai déjà été consulté les dossiers et en me disant que, "compte tenu de la relation de confiance et de loyauté, je devrais disposer d'un mandat pour me communiquer que ce soit à cet égard", ça signifie qu'il a quelque chose à me communiquer et que donc il a probablement un courrier qui lui fait savoir ce qu'il doit faire pour cette procédure, courrier qui a été effacé de la procédure chez-nous. Il ne nous est pas montré et nous n'en n'avons pas connaissance. Après, après, pour aller au bout de la chose, et ici, c'est là, derrière, d'ailleurs que j'ai le document, je crois. Vous voyez ici un document, tel que vous l'avez dans votre conseil communal, et comment on fait un point. L'avocat écrit un courrier comme ça. Je voudrais bien savoir où il a le plan, le cachet et tout de la commune? C'est quelque chose, un document qui a été fait chez-nous.

Alors, la voix de la défense devant le Conseil d'état parce que ça, ça se trouve dans le document qu'il envoie à la commune pour expliquer ce que nous devons faire. Il va donner des possibilités, deux : soit on retire la décision et on repart, soit on décide d'aller devant le Conseil d'état, d'aller défendre le dossier en rentrant des conclusions et en étant présent à l'audience, et sachant aussi qu'un avocat ou qu'une commune qui est citée devant le Conseil d'état, ne peut pas ne pas envoyer un courrier au Conseil d'état, s'il décide de ne pas se présenter, c'est une faute. "Dans la voix de la défense, il est indiqué clairement que, conformément à la loi du 29 juillet 1991, relative à la motivation formelle des actes administratifs, tous les actes administratifs, unilatéraux, à portée individuelle, doivent faire l'objet d'une motivation formelle et adéquate. L'acte attaqué, en ce qu'il refuse explicitement de désigner le requérant, unique candidat classé par une commission de sélection, constitue un tel acte. Il est de jurisprudence constante que les nominations au scrutin secret ne sont pas soustraites à l'obligation de motivation formelle et que le mode collégial et secret de prise de décision n'élude pas l'obligation d'indiquer les considérations de droit et de fait servant de fondement à la décision. La décision attaquée n'est pas adéquatement motivée, puisqu'elle se limite à faire référence au résultat du vote au conseil communal."

La Secrétaire f.f., lorsqu'elle a communiqué l'information à Sylvie Lahy, n'a simplement donné que la liste des présents et l'heure à laquelle certains sont sortis ne sont plus rentrés en séance. C'est le seul document qu'elle a donné pour justifier et en disant que le vote ait été fait à bulletin secret et sans autre commentaire.

"La décision attaquée n'est pas adéquatement motivée, puisqu'elle se limite à faire référence au résultat du vote du conseil communal, sans exposer et permettre de comprendre les raisons pour lesquelles le requérant, seul candidat ayant réussi les épreuves et classé par la commission de sélection, n'a pas été désignée. L'autorité investie du pouvoir de désigner, ne peut s'écarter des conclusions du rapport de la commission de sélection qu'à la condition de motiver suffisamment et adéquatement sa décision, c'est-à-dire en exposant clairement au candidat évincé les raisons pour lesquelles il n'est pas retenu, particulièrement lorsque la commission de sélection a opéré un classement qui lui est favorable. La décision du conseil

communal du 24 avril ne comporte aucun élément permettant de comprendre les raisons pour lesquelles madame Lahy n'a pas été désignée à la fonction, alors qu'elle était la seule candidate ayant satisfait à cette épreuve."

C'est ce qu'il vient de dire précédemment, mais qu'il précise encore une deuxième fois, et là, il dit dans la voie du retrait qu'il propose :" que le pouvoir de retirer un acte administratif, dans les limites où un tel retrait est par ailleurs admis, n'appartient qu'à l'autorité qui soit a pris cet acte, soit eût été compétente pour le prendre. C'est en l'espèce uniquement au conseil communal qu'il appartient de retirer sa décision du 24 avril dernier". Le courrier est daté du 20 juin. Le conseil communal qui suit, c'est le 21 juin, qui est Secrétaire faisant fonction? Madame Vandeput, et pas Marijke Aelbrecht.

Mme la Secrétaire f.f., Nathalie Vandeput :

Mais ce n'est pas vrai.

M. Eylenbosch:

Si vous avez été nommée au mois de mai comme Secrétaire faisant fonction, et c'est vous qui avez la signature, vous avez la signature. Madame Aelbrecht n'est plus là, vous avez la signature.

Mme la Secrétaire f.f., Nathalie Vandeput :

C'est un mensonge.

M. Eylenbosch:

On verra ça après.

Ensuite, l'article 100 de la Nouvelle Loi communale prévoit que seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires font l'objet d'un scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Le scrutin secret s'imposait lors de l'adoption du 24 avril dernier, de la décision de non-désignation de la nouvelle Secrétaire communale.

M. le président :

Monsieur Eylenbosch, s'il-vous-plaît, vous n'allez pas dire des choses inexactes.

M. Eylenbosch:

Non, vous n'allez pas vous dédouaner.

M. le président :

Monsieur Eylenbosch, vous êtes en train de dire des choses qui n'intéresse plus personne.

M. De Block:

Arrêtez de l'interrompre, il est à la dernière page, il a presque fini, ça va aller vite.

M. Eylenbosch:

"Une fois retiré, le conseil communal se retrouvait dans la même configuration qu'à la suite de l'arrêt d'annulation exposée ici avant. Il pourrait décider, dans la foulée du retrait, de procéder à une réfection de l'acte, c'est-à-dire de remplacer la décision du 24 avril 2023 par une décision mieux motivée aboutissant à la conclusion de la désignation ou non de madame Lahy". Ce qui signifie que si on avait à ce moment-là, à ce conseil-là, pris la décision de motiver en expliquant les raisons pour lesquelles le vote était secret et qu'on n'avait pas la possibilité et que ça s'était passé à huis clos, et que nous n'avions pas la possibilité par la nouvelle loi communale, de révéler les détails du débat, qu'à ce moment-là, on ne se retrouverait pas ici devoir revoter une deuxième fois parce que nous avions la possibilité de rentrer la chose. Ça se trouve en toute lettre dans le document de l'avocat, en toute lettre.

M. le président :

Vous avez terminé? S'il vous plaît, monsieur, vous êtes comme vous avez dit tout à l'heure, vous n'êtes pas au-dessus des règles. Les règlements, elles sont là. Vous devez clôturer depuis au moins quelques minutes, depuis sept minutes.

M. Eylenbosch:

L'avocat confirme qu'il y avait le choix entre les options de retirer et de reprendre une décision ou de laisser annuler et reprendre une décision, mais à aucun moment, je confirme, je précise, à aucun moment, après ce courrier-ci, vous faites connaître un document qui donne les instructions à l'avocat de savoir ce qu'il doit faire. À aucun moment, et c'est bien la commune qui doit communiquer. Vous ne le faites pas, visiblement, puisqu'il n'y a pas de document, mais l'avocat dans son courrier, il me dit que je dois venir le chercher chez-vous. Moi, je vous demande où se trouve ce document? Vous me dites qu'il n'existe pas. Je ne peux pas le croire. Dans une procédure au Conseil d'état tout est toujours et systématiquement fait par écrit, surtout pour un avocat d'un bureau tel que celui-là. Altea ne va pas accepter d'un de ses avocats qu'il décide bonnement, tout simplement, sans avoir reçu un ordre de votre part, de ne pas se présenter dans une procédure. C'est une faute grave! Il risque d'être licencié pour ça. Il ne le fera jamais, jamais. On est bien d'accord!

Maintenant, j'ai terminé, j'ai terminé et je subodore personnellement que les instructions qui ont été données, qui doivent émaner, puisqu'il dit qu'il est un contact avec le service juridique et parfois avec un membre du collège, que cette fois-ci, comme ils le laissent entendre, que c'est avec un membre du collège et probablement la bourgmestre, et que c'est la bourgmestre qui, elle, était en faveur de madame Lahy, dans le cadre de cette procédure, qui a donné l'instruction de ne pas se présenter parce qu'elle savait qu'à ce moment-là, elle allait se recouper dans la situation, qu'on allait devoir repasser au vote. C'est très clair!

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci Monsieur le président. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit mon collègue, mais j'attends de la part des conseillers au moins, qu'ils se rendent compte de la gravité de la situation. Le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, ça concerne toute la saga que j'ai dénoncée à maintes et maintes reprises.

Mme Piquard:

Il faut passer en huis clos.

M. El Khannouss:

Je ne cite pas de nom, Madame! Je ne vais pas citer de nom. S'il vous plaît, essayez de ne pas m'interrompre! Je ne vais pas citer de nom. Je vais aborder la question purement juridique, le recours devant le Conseil d'état et, au préalable, il est important. Je rappelle que la personne qui est concernée par ce dossier est un personnage public. Je ne vais pas citer son nom, je le dis simplement parce qu'elle était sur votre liste électorale, Monsieur ! Point à la ligne.

Soit, ici, nous allons parler d'un problème grave et arrêtez de m'interrompre madame Piquard, vous essayez de noyer le poisson dans l'eau, s'il vous plaît.

Mme Piquard:

Je ne noie pas le poisson dans l'eau.

M. El Khannouss:

Madame Piquard, je peux continuer? Il est très important ici que les conseillers communaux se rendent compte de la gravité de la situation. Nous avons. Madame, s'il vous plaît, nous avons ici, chers collègues, après toute cette saga que vous connaissez, je suis d'ailleurs celui qui s'est le plus exprimé par rapport aux graves dysfonctionnements qui ont amené qu'aujourd'hui nous parlons de ce dossier. On parle d'une responsabilité la plus importante de la commune. Nous avons, j'en parlerai tout à l'heure à huis clos, eu de très nombreux débats ici. J'ai rappelé la genèse de cette grave crise. J'ai rappelé la politisation, le copinage, le népotisme, le fait qu'on a favorisé, et ça a été dit par mon collègue, une personne en particulier. Nous avons ici, pour la deuxième fois, voté en âme et conscience. Nous avons tous pris une position, nous avons tous assumé nos responsabilités, parce qu'il y a eu ce moment de lucidité très important. Il se fait que cette décision, et la dernière, n'a pas été motivée et donc il y a un recours devant le Conseil d'état. Pour ceux qui ne le savent pas, le Conseil d'état se prononce sur la forme et jamais sur le fond. Il aurait fallu motiver avec trois lignes et on ne serait pas là aujourd'hui. Ça n'a pas été motivé pour les raisons évoquées par mon collèque. Je rappelle que le collège s'est réuni, a décidé de mandater assez rapidement un avocat pour défendre l'intérêt de la commune. Il a rappelé que c'est le cabinet Altea. Nous avons pu lire ici qu'il y a 5.000 € du budget qui ont été estimés pour ce cabinet, qui était censé représenter la commune et défendre les intérêts de la commune devant le Conseil d'état. Il y a une note qui est produite, une analyse juridique, chers collègues ici, qui donne les différentes possibilités au collège. Nous savons tous que, étant donné qu'il n'y a pas de motivation, gagner dans le cas de cette procédure, ca va être très compliqué. Néanmoins, ca a été rappelé. Nous avons l'obligation d'aller au bout de la procédure, dès le moment où nous décidons de choisir un avocat, dès le moment où nous voulons défendre, et c'est une obligation de la part de personnes qui défendent l'intérêt public, c'est de défendre jusqu'au bout l'intérêt de la collectivité. Nous désignons un avocat, il nous envoie une analyse juridique. Il nous propose des options. L'avocat doit présenter un mémoire qu'il doit aller déposer au Conseil d'état et représenter la Commune. Qu'est-ce qu'on apprend? C'est qu'il n'y a eu, je vous invite tous à lire l'arrêt du Conseil d'état, il n'y a pas d'avocat et il n'y a pas de mémoire. Nada, rien! Qu'estce qu'on apprend? Et moi, je résume. Je ne vais pas commencer à parler de toutes les procédures. C'est que l'avocat a reçu des instructions de ne pas aller.

Je vais vous parler d'un autre dossier en parallèle, que vous connaissez tous. C'est un autre fonctionnaire qui devait occuper des responsabilités qui, elle aussi, a été bafouée dans ses droits et qui a été au Conseil d'état et comme par hasard, ici, le collège a mis tous les moyens financiers, humains et, comme par hasard, l'avocat était présent au Conseil d'état.

comme par hasard, l'avocat a remis un mémoire, comme par hasard, toute l'énergie a été investie dans ces dossiers pour défendre l'intérêt de la commune. Bizarrement, pour le dossier qui nous concerne aujourd'hui, rien. Pire encore, on commet une infraction. On donne des instructions à l'avocat du cabinet Altea de ne pas défendre l'intérêt de la Commune. Moi, je repose la même question que mon collègue : qui a donné cette instruction, qui a donné cette instruction? Le cabinet Altea nous répond et répond à mon collègue, qu'il ne peut répondre qu'à ceux qui l'ont mandaté, le collège, et les seuls contacts qu'il a, c'est avec le service juridique. Non, ce n'est pas une précaution. Dans sa réponse, il répond à notre question indirectement, et la situation, chers collègues, est gravissime parce qu'elle s'inscrit, je vous invite à être lucide dans quoi, finalement ? On a vu tout ce qui se passe depuis le début de cette saga. On a tout mis en œuvre pour favoriser une personne en particulier. Je ne vais pas revenir sur les détails que j'ai déjà pu ici expliquer en long et en large pendant des heures, mais je tiens à vous rappeler qu'aujourd'hui un acte que nous évoquons ici, grave, a été posé, un acte illégal, c'est-à-dire qu'avec l'argent du contribuable, on n'est pas allé jusqu'au bout de la procédure pour défendre l'intérêt de la commune, l'intérêt suprême, l'intérêt commun, l'intérêt des Molenbeekois. Et ma question, elle rejoint celle de mon collègue et, j'espère de tout le monde, qui a donné les instructions au cabinet de ne pas représenter la Commune et de ne pas déposer le mémoire. C'est très grave, Monsieur Gjanaj. Je crois qu'ici on a atteint le sommet de l'ignominie en gérant de cette manière cette commune. C'est une réalité concrète. Nous avons ici la preuve que ça a été le cas. On attend une réponse précise et les personnes qui sont responsables de cet acte illégal doivent rendre des comptes et ils rendront des comptes. Merci de votre écoute.

M. le président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci, merci Monsieur le président, chers collègues, je pense que l'image de notre commune est sous les projecteurs encore une fois, et ça a été aussi à plusieurs reprises dans cette affaire de secrétaire communale. Mais avant tout, je pense que c'est l'image du Parti Socialiste et de son partenaire dans cette coalition qui participe tous les deux à laisser planer le doute et à cultiver, à cultiver, si on peut dire, le clientélisme qui est mis en tout cas en évidence dans cette affaire. Nous avons, dans plusieurs débats sur ce sujet et à chaque fois, donné un avis négatif sur le vote, le vote sur cette personne. Nous avons voté deux fois et à chaque fois, c'était un vote négatif, c'était un refus catégorique du conseil communal. A un moment donné, il faut arrêter et nous n'avons pas à être aussi intimidés par des courriers qu'on reçoit de l'un ou de l'autre personne, d'un avocat ou d'un je ne sais pas quoi. Il faut, à un moment donné, arrêter de forcer les conseillers communaux à prendre une décision ou à voter d'une manière ou d'une autre. Nous avons été élus par la population de cette commune pour défendre ses intérêts et vraiment faire les choix qui permettent à cette commune de rester, de rester debout. Je pense que nous ne devons pas accepter ni le clientélisme, ni le népotisme, ni les intimidations de certaines personnes ou de certains bureaux d'avocats.

A ce stade, j'ai deux requêtes. La première, elle s'adresse à madame la Secrétaire f.f. Vu qu'elle est cheffe de cette commune, cheffe du personnel de cette commune, j'aimerais savoir, depuis le dernier vote qu'on a eu, si vous pouvez me faire la chronologie des événements, qu'est-ce que vous avez vraiment pris comme décision dans cette affaire, étape par étape, depuis le dernier vote? Ça, c'est la première chose. Et la deuxième chose, je m'adresse à tout le conseil communal, opposition et majorité à vraiment réfléchir et à voter pour les intérêts de notre commune et vraiment laisser les intérêts personnels ou les intérêts d'un parti ou d'un autre, de côté, et à réfléchir vraiment aux intérêts de notre commune, aux

intérêts de la population d'abord, avant de réfléchir à un parti, à son parti ou au parti du partenaire de coalition.

M. le président :

Ce n'est pas la question ici.

M. Hamzaoui:

C'est lié, Monsieur le président, ces deux requêtes, une qui s'adresse à madame la secrétaire f.f., une autre qui s'adresse à l'ensemble des conseillers communaux pour le point qui nous rassemble aujourd'hui.

M. le président :

Vous aurez le droit d'en parler tout-à-l 'heure quand on sera à huis clos.

Je donne la parole à Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Monsieur le président, moi, je veux la jouer, je veux la faire simple et je ne vais pas parler de l'individu en question, mais uniquement de la procédure. Imaginez-vous qu'un citoyen paye un avocat et l'avocat ne se présente pas pour le défendre. Ça peut arriver. Puis imaginez-vous qu'une institution extrêmement importante, dans une région, à savoir une commune, paye un avocat pour défendre ses intérêts, défendre ses intérêts pour un poste qui, je le rappelle, est l'un des postes les plus importants dans une commune. C'est très compliqué de pouvoir expliquer au citoyen que les deniers publics ont été jetés par la fenêtre et pour les 5.000 € qui ont été donnés à ce cabinet d'avocats et pour le fait qu'il n'a pas été défendu. Moi, j'ai vraiment, je m'interroge concernant la procédure et si l'avocat a failli, moi, je ne vais pas supposer que tel ou tel scénario, mais si l'avocat a failli, il doit y avoir une plainte au bâtonnier pour non-respect d'un contrat et de veiller à faire en sorte de défendre les intérêts d'un client, parce que c'est ça, il y a une instance, et cette instance-là peut être saisie. Ça, c'est déjà une première piste.

La seconde piste, c'est déterminer effectivement si la commune est coupable de cette situation et si elle l'est, veillons à faire en sorte qu'une procédure soit claire et précise pour les affaires suivantes. Je vous remercie.

M. le président :

Madame Garcia, allez-y!

Mme l'échevine Garcia:

Parce que monsieur Hamzaoui a cité indirectement ma famille politique, le MR. Moi, je m'inscris, monsieur Hamzaoui, complètement en faux lorsque vous dites, lorsque vous parlez de clientélisme. Sachez, monsieur, que le clientélisme n'est pas le fonds de commerce du MR. Et si vous permettez, avant de terminer, je vais me permettre de vous dire que je ne comprends pas bien. Vous posez des questions à la secrétaire f.f. qui n'était pas là ce jour-là, qui n'a pas suivi la procédure depuis le début. Qu'est-ce que vous voulez qu'elle vous réponde? Il faut être cohérent un moment. Voilà.

M. le président :

Mais je voulais dire que, moi aussi, je m'inscris en faux concernant toute une série d'accusations concernant le clientélisme, qui n'est nullement aussi le fonds de commerce aussi du PS. S'il n'est pas du MR, il n'est pas du PS non plus. C'est pour ça qu'on s'est allié pour créer une coalition, et je pense qu'il n'y a pas de doute à ce niveau-là. Mais je vais faire, je vais faire le rétroacte de tout ce qui s'est passé par rapport à ce dossier, pour qu'on puisse enfin arriver à quelque chose qui est correct.

Le 23 mai 2023, le recours en suspension, en annulation introduit au Conseil d'état par la candidate à ce poste contre la décision du 24 avril du conseil communal de ne pas la désigner en qualité de secrétaire communale. Le quatorze juin, désignation en urgence par mail de l'avocat en question et courriel du service juridique à la secrétaire faisant fonction pour indiquer que l'avocat préconise un retrait, réfection de la décision querellée. Le seize juin 2023. réunion avec la bourgmestre qui confirme au service juridique la voie du retrait de la décision du 24 avril 2023 et qui demande un avis juridique circonstancié, courriel du service juridique à l'avocat pour lui demander la rédaction d'un tel avis juridique. Le 20 juin 2023, avis juridique de l'avocat proposant l'option du retrait de la décision du conseil communal, accompagné d'un projet de délibération à soumettre au conseil communal. Le courriel du service juridique à la secrétaire faisant fonction et à la bourgmestre communiquant l'avis rendu par l'avocat ainsi que le projet de délibération du conseil communal en vue du retrait de la décision litigieuse. Courriel de la secrétaire faisant fonction par lequel elle prend acte du courriel du service juridique du même jour. Le 29 juin 2023, deux décisions sont prises par le collège : un, confirmer la désignation en urgence de l'avocat comme conseiller habilité à représenter et à défendre les intérêts de l'administration communale dans le cadre des recours en suspension et en annulation introduits par la candidate au poste en retenant sa tarification horaire de 100 €, hors TVA, tous frais compris, à l'exception des débours et frais juridiques. Et je peux vous rassurer, c'est pas du tout 5.000 €, c'était un maximum. La facture totale est de 900 €. Il faut un peu remettre les choses à leur place.

Deuxième point, refuser à l'unanimité le retrait de la décision attaquée, contrairement à l'avis rendu par l'avocat. Donc cette décision, malheureusement, n'a pas été portée à la connaissance du service juridique que le 12 décembre 2023. Le 20 juillet 2023, rapport de l'Auditeur du Conseil d'état réceptionné le 28 août 2023 par la commune estimant qu'il a lieu d'annuler la décision du conseil communal pour défaut de motivation. Le trois octobre 2023, arrêt du Conseil d'état annulant la décision du conseil communal du 24 avril 2023 au motif qu'elle n'est pas suffisamment motivée, puisqu'elle se limite à faire référence au résultat du vote du conseil communal et au fait qu'une nouvelle procédure de désignation doit être prévue, sans exposer et permettre de comprendre les raisons pour lesquelles la requérante, seule candidate déclarée apte par le jury, n'a pas été désignée en qualité de secrétaire communale. Il y a lieu d'ajouter à cette énumération des précisions importantes qui suivent et qui permettront une meilleure compréhension des éléments décrits supra. La désignation de l'avocat est libellée comme suit: il est désigné comme conseil habilité à représenter et à défendre les intérêts de l'administration communale de Molenbeek dans le cadre des recours en suspension et en annulation introduits par la candidate au poste. Cela ne vise pas uniquement une représentation de la commune devant le Conseil d'état, mais également un travail d'analyse préalable en vue de conseiller la commune et ainsi lui permettre de déterminer la meilleure stratégie à adopter. Ainsi, comme démontré par les éléments énoncés ci-avant, l'avocat a d'emblée conseillé à la commune de retirer la décision faisant l'objet du recours introduit par la candidate au poste et que, partant, il est dans l'intérêt de la commune qu'elle procède volontairement et sans attendre l'issue de cette procédure, au retrait de la décision du conseil communal attaqué. En effet, il n'est pas possible de défendre la décision du conseil communal sur le fond en raison de l'absence de motivation. Par conséquent, après concertation avec la bourgmestre, un projet de décision de retrait a été soumis au collège des bourgmestre en vue de la séance du conseil communal du 21 juin 2023. Cela devrait rendre l'objet du recours caduc et l'intervention de l'avocat au Conseil d'état inutile. Mais le collège a décidé, en sa séance du 29 juin 2023, de ne pas approuver, à l'unanimité, cette décision. À

cet égard, le service juridique ne comprend pas la raison pour laquelle ce point a été soumis à la séance du collège du 29 juin, alors que tout avait été mis en œuvre en extrême urgence que ce point puisse passer à la séance du 21 juin du conseil communal. Comme indiqué supra, le service juridique n'a eu connaissance de la décision du 29 juin par laquelle le collège refuse à l'unanimité le retrait de la décision attaquée, que le douze décembre, à aucun moment la secrétaire faisant fonction n'a prévenu le service juridique de ce refus pris par le collège. Si tel avait été le cas, le service juridique aurait immédiatement informé l'avocat. Le travail de motivation de la décision du conseil communal aurait dû être réalisé par la secrétaire faisant fonction, comme pour toute décision du collège et du conseil. Je vois qu'il y a quand même pas mal de gens qui étaient au collège précédemment et beaucoup de gens qui étaient encore ici, qui étaient au conseil, qui sont au conseil, au besoin, en recourant à l'assistance du service des affaires juridiques. Non seulement le service juridique n'a reçu aucune demande dans ce sens, mais il n'a pas non plus été informé de la décision du collège du 29 juin, laquelle n'est pas motivée non plus en ce qui concerne les raisons de la non-transmission du point relatif au retrait au conseil communal. Dès lors, le service des affaires juridiques est resté sans instruction quant aux suites à réserver à la mission de l'avocat. Par ailleurs, il y a lieu de tenir compte également du fait que si la commune avait décidé de se faire représenter à l'audience du Conseil d'état, le dossier administratif et une note d'observation aurait dû être déposée dans les guinze jours de la notification du recours, à savoir au plus tard le 20 juin, délais gui était dépassé au moment où la question du retrait avait été soumise au collège du 21 juin.

Je veux aussi attirer l'attention sur un point essentiel: si, malgré le défaut flagrant de motivation affectant gravement la validité de la décision attaquée, défaut qui aurait conduit inexorablement à son annulation, la commune avait persisté à se défendre devant le Conseil d'état, la partie adverse aurait pu réclamer à ce que la commune soit condamnée à une indemnité pour défense téméraire et vexatoire. Au vu des éléments qui précèdent, dépassement du délai pour déposer le dossier, et la note d'observation, proposition de retrait de l'acte litigieux, risque de condamnation de la commune à une indemnité pour défense téméraire et vexatoire, l'avocat ne s'est jamais manifesté à l'audience du Conseil d'état dans la mesure où son intervention, se serait révélée être totalement inutile.

Je voudrais, je veux terminer, je veux terminer, en vous disant: je termine. Je termine en vous disant que le document réclamé par monsieur Eylenbosch, à savoir un courriel émanant du service juridique demandant à l'avocat de ne pas se présenter devant le Conseil d'état ou de ne pas déposer des conclusions au nom de la commune, n'a jamais existé. Je reste à votre disposition pour d'autres questions. Et encore, je voulais vous dire que les 5.000 € n'ont pas été utilisés. Ce sont 900 € la facture de l'avocat. Oui, monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

900 ou 5.000 €, c'est de l'argent public.

M. le président :

Attendez monsieur Ben Salah, madame la secrétaire f.f. demande de prendre la parole.

Mme la secrétaire f.f., Nathalie Vandeput :

Je voudrais quand même juste vous demander d'aller voir dans le BOS, le procèsverbal de la séance du conseil du 21 juin. Je n'étais pas secrétaire faisant fonction. Vous me mettez en cause, c'est la deuxième fois, vous l'aviez déjà fait la fois précédente. Le premier conseil communal auquel j'ai assisté en tant que secrétaire faisant fonction, était le conseil communal du 30 août. Tout est indiqué dans tous les PV. Il suffit d'aller voir, c'est dans le BOS. Monsieur, monsieur, peu importe, je ne vous vise pas, je parle à l'assemblée en général. Je veux juste préciser ceci, c'est tout.

M. le président :

Merci, oui monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Je vous remercie. Monsieur le président, que ce soit 5.000 ou 900 €, ce sont des deniers publics et évidemment, ça, je peux, je pense que vous l'entendez, c'est important. Ce dossier est complètement abracabrantesque. Soyons clairs du début jusqu'à la fin de ce dossier, il a été ficelé d'une telle manière à ce qu'on en arrive aujourd'hui dans une situation où on a le droit de se poser des questions. Une de mes demandes, que je vais formuler aujourd'hui, puisque cette personne, et à l'origine au collège, la décision avait été votée pour 5.000 €, si je ne me trompe pas. Je demande l'audition de cet avocat ici présent. Je voudrais bien qu'il vienne en huis clos nous expliquer la situation et qu'il réponde comme d'usage pour pouvoir éclairer la quasi-majorité ici de mes collègues. Je pense que ça permettrait à toutes et à tous d'avoir une idée claire de la procédure et de ce qui lui a été demandé et ce qui ne lui a pas été demandé. Le fait de ne pas le faire, mènerait, d'une certaine manière, à rajouter du doute. Et évidemment, je rejoins madame la secrétaire, là sur le coup, elle n'était pas là à ce moment-là, j'étais également au présent, lors de la procédure, et je suis, je suis navré de pouvoir constater qu'il y a aussi un forcing pour pouvoir avoir un poste aussi important. Je suis désolé, il y a un moment, il faut arrêter! Trois procédures, trois procédures invalidantes. Il y a un moment, je suis désolé, je lâche. Je suis conscient de la situation, je lâche. Et là, c'est plus, il y a même un avocat qui envoie une lettre à un conseiller pour lui dire: écoutez, si vous allez au conseil communal pour pouvoir débattre de ce dossier-là, pan pan cul cul! Bien qu'il ait le droit de le dire, je trouve ça complètement déplacé et par-dessus le marché, c'est mettre d'une certaine manière à mal le boulot de n'importe quel conseiller qui travaille dans le service public, d'une certaine manière, parce qu'on est dans le service public, on est au service des citoyens et qu'à partir du moment où, on doit défendre les intérêts des citoyens, on doit se faire, entre guillemets, rappeler qu'on serait susceptible d'être poursuivis, je trouve ça proprement scandaleux. Je vous remercie.

M. le président :

Merci, je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci monsieur le président. Vous avez fait lecture d'une longue réponse du service juridique. C'est assez intéressant, parce que vous avez évoqué un point. Vous dites à un moment donné, et c'est enregistré, ce sera dans le PV, vous avez parlé d'un mail du seize juin, où vous dites que la bourgmestre demande au service juridique d'aller vers un retrait de l'acte. Et donc, il y a une demande claire de la bourgmestre vis-à-vis du service juridique de retirer l'acte. Moi, je voudrais savoir de quelle manière elle a fait cette demande au service juridique? Si c'est par écrit, je voudrais que nous envoyiez cette demande effectuée par madame la bourgmestre. Ça démontre réellement qu'il y a eu une intervention. Retirer un acte n'est pas un anodin. Retirer un acte sur le plan administratif, ça signifie beaucoup de choses. C'est qu'on a voulu qu'une procédure se déroule d'une autre manière que ce qui a était prévu, parce que si on avait laissé les choses se dérouler normalement, comme n'importe lequel d'entre nous ici qui se trouve dans une procédure similaire, dans un an, un an et demi, on serait encore en train d'attendre une date pour plaider notre cause. Ici, le fait de demander qu'on retire un acte, le fait qu'on demande à un avocat de ne rien déposer, le fait qu'on demande à un avocat de me pas aller, ça a fait que l'avocat de la partie adverse n'avait personne, et aussi bien l'Auditeur d'ailleurs, que les juges qui ont pris la décision, ont décidé de régler le problème de manière

unilatérale, ce qui fait qu'on a une réponse très rapide qui, malheureusement, ne va pas dans le sens des intérêts de la commune et de la collectivité.

Monsieur le président faisant fonction, et je voudrais que madame la Secrétaire faisant fonction enregistre ce que je vais demander : vous l'avez dit, moi, je répète ce que vous avez dit. C'est dans le texte que vous avez lu : vous dites que la bourgmestre a envoyé un mail le seize juin, où elle demande au service juridique d'aller vers un retrait de l'acte, je souhaiterais que ce mail soit demandé au service juridique et soit envoyé à l'ensemble des conseillers communaux ici présents, afin qu'on se rende compte un peu de qui est derrière un certain nombre de demandes. Je vous remercie, madame la secrétaire f.f., de répondre positivement à ma demande. Merci.

M. le président :

Merci, monsieur Hamzaoui, vous avez la parole.

M. Hamzaoui:

Merci, monsieur le président, comme monsieur Ben Salah l'a bien précisé ce dossier est pourri depuis le début. D'abord, ils ont essayé avec une directrice qui était cheffe de la section locale du Parti Socialiste à Schaerbeek, ensuite essayé avec une cheffe de cabinet de la bourgmestre et, pour finir, ne pas présenter de mémoire au Conseil d'état et j'en passe, et j'en passe, et j'en passe. Je me demande ce que c'est cette manière de procéder et cette manière de gouverner. Je vous réponds à tous les deux, à ceux qui m'ont qui ont répondu, suite à ma première, ma première prise de parole. Vous êtes malheureusement tous les deux dans le même navire et vous partagez les décisions qui ont été prises. Je parle de vous deux, bien évidemment. Vous êtes tous les deux dans le même navire et vous partager les décisions qui ont été prises. Et là, c'est le moment de rectifier cette décision et d'arrêter la procédure une fois pour toutes, pour les intérêts de la population, il faut mettre d'abord les intérêts de la population en évidence avant de regarder dans son propre parti. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Hamzaoui, monsieur Eylenbosch vous avez la parole.

M. Eylenbosch:

Merci, monsieur Gjanaj, je voudrais quand même vous rappeler qu'en tant qu'interpellant, j'aurais été théoriquement le seul pour faire une réplique, qu'en tant qu'interpellant, c'est moi qui ai introduit l'interpellation des gens peuvent se joindre, mais quand on fait les répliques, après votre réponse, j'aurais normalement dû être le seul à pouvoir répondre. Vous avez laissé parler tout le monde. Je vous remercie.

Je voudrais m'excuser auprès de madame la secrétaire f.f., parce qu'effectivement je me suis trompé, j'ai vu le point du 17, mais c'était simplement pour un remplacement d'un jour de madame Aelbrecht et c'est ma faute. Désolé, j'ai mal lu. J'ai retrouvé la délibération, mea culpa. Je crois que tous mes collègues vous ont largement rappelé tout ce qui s'est dit, Monsieur El Khannouss également, par rapport à votre déclaration tantôt et la décision de la bourgmestre d'informer le service juridique de ce qu'il fallait faire, et d'un service juridique qui, aujourd'hui, prétend que, d'après ce que j'ai compris, n'avait pas matière dans ses mains pour pouvoir agir. A partir du moment où vous savez que vous avez une procédure au Conseil d'état et que vous avez que vous avez un courrier qui rentre et que, dans ce courrier, il était indiqué que vous avez une décision qui doit être prise par un conseil communal, qu'on est à la veille des vacances, mais excusez-moi, mais le conseil du 21 juin aurait très bien pu prendre décision à ce moment-là et tout ce qui se passe derrière ne se serait pas produit. Et il faut

arrêter de venir jeter la pierre ailleurs. Le problème se situe dans le service juridique et dans les mains de la bourgmestre, puisque la bourgmestre informe le service juridique de la décision qu'il faut prendre, qu'eux ne font pas le nécessaire que pour envoyer les documents ou pour informer l'avocat de ce qu'il doit faire. Et il n'y a pas de décision au niveau du conseil communal. Alors que l'avocat dans son courrier, précise très clairement que la seule autorité compétente, c'est le conseil communal et personne d'autre. C'était ici que ça devait revenir, ça ne devait pas rester au collège. Vous êtes tous responsables de ça, parce que quand vous êtes dans le collège et que vous recevez ce document, vous le lisez et si vous le lisez, vous le constatez que c'est le conseil communal et le lendemain, vous aviez la possibilité de réagir et que ce point passe au conseil communal. Et ne venez pas chercher des excuses, parce que vous n'en avez aucune. Et la personne qui est responsable dans ce genre de situation, c'est celle qui a l'autorité maximale au niveau de la commune, c'est la bourgmestre. Il y a aujourd'hui des ministres qui démissionnent pour moins que ça. Je vous le rappelle à bon entendeur, salut.

M. le Président :

Je voudrais quand même vous dire, parce que vous ne voulez pas, c'est vous qui allez répondre. C'est vous le seul, puisque vous l'avez rappelé. Mais je relance, mais c'est vous qui allez répondre, c'est vous qui qui allez éventuellement, c'est vous qui allez répondre, puisque oui, vous êtes le dernier interpellant. Mais simplement, on pourrait mettre quelques éléments. Vous dites malgré, malgré, qu'on ne devait pas le faire, mais monsieur El Khannouss...

Ça va, on va clôturer. Ok, on passe, on passe au huis clos. J'ai simplement cité le nom, ok, merci beaucoup l'incident est clos, on passe au huis clos.